RÉCONCILIATION ET GUÉRISON :

NOUVELLES STRATÉGIES DE RÉSOLUTION DES REVENDICATIONS TOUCHANT LE DOSSIER DES PENSIONNATS

E96.5
R4214
2000
c.1

Canada

LIBRARY
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS
CANADA

MAY - 4 2001

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD
CANADA
BIBLIOTHÈQUE

E96.5
R4214
2000
c.1

Réconciliation et guérison : nouvelles stratégies de résolution des revendications touchant le dossier des pensionnats

Mars 2000

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2000
http://www.ainc.gc.ca

QS-8601-000-FF-A1

This publication is also available in English under the title: *Reconciliation and Healing: Alternative Resolution Strategies for dealing with Residential School Claims*

PRÉFACE

La remarquable série de dialogues pancanadiens, publiée ici pour la première fois, explore différentes façons d'atténuer les répercussions de l'expérience des pensionnats pour les Indiens. Les dialogues ont permis de discuter ouvertement et d'apprécier l'accueil, les prières, les cérémonies, les chants et les mets traditionnels des Premières nations.

Ces pages contribuent à démontrer le processus par lequel les quelque 400 personnes et plus qui ont participé aux dialogues ont su par leurs idées, leurs pensées, leurs difficultés, leurs succès, leur bonheur, leurs douleurs et leur chagrin ouvrir la voie à une approche compatissante, empathique et valable face aux abus subis dans le passé par les enfants indiens dans les pensionnats au Canada.

Sans la sagesse et la force de caractère de tant de gens, ces pages n'auraient pu être publiées. Nous adressons nos plus grands remerciements aux victimes des abus commis dans les pensionnats qui ont bien voulu partager leurs expériences et qui ont offert sans hésiter leur appui à cette démarche. Nos remerciements vont également aux représentants des quatre églises nationales et des ministères qui ont su, malgré un parcours semé d'embûches, travailler ensemble et avec les victimes pour trouver « une bonne façon de s'en sortir ».

APERÇU

De septembre 1998 à juin 1999 s'est tenue un peu partout au Canada une série extraordinaire de dialogues qui visaient à examiner des moyens pour réagir aux répercussions que les pensionnats pour les Indiens ont eues sur les enfants qui les ont fréquentés, leurs familles, leurs collectivités et leurs nations ainsi que sur la société canadienne dans son ensemble. Ces dialogues faisaient suite aux nombreuses années d'efforts déployés par les Autochtones pour mettre cette question à l'ordre du jour sur la scène nationale. Ils se sont déroulés dans le contexte de la Déclaration de réconciliation du Canada et d'une série d'excuses importantes qu'avaient présentées antérieurement les quatre grandes institutions religieuses qui avaient dirigé ces écoles.

Ces dialogues exploratoires ont amené victimes, guérisseurs et dirigeants autochtones, avocats, chefs religieux et hauts représentants du gouvernement à examiner ensemble les répercussions qu'ont eues les pensionnats et à explorer d'autres moyens que le recours aux tribunaux pour régler les réclamations découlant des abus commis dans ces institutions. Huit séances de dialogues d'une durée de deux jours ont eu lieu un peu partout au pays, soit en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, en Ontario et au Québec. Des représentants de chacune de ces régions et d'autres en provenance du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse étaient présents. Chaque séance a réuni entre 30 et 50 participants. Les échanges ont été intenses, de grande portée, révélateurs, souvent terriblement tristes et, en fin de compte, extrêmement importants dans l'optique d'en arriver à un nouveau consensus sur l'ampleur de cette tragédie et sur les mesures pratiques et de portée locale qui pourraient être prises pour y remédier.

Ces dialogues régionaux ont été suivis d'une séance de récapitulation nationale de trois jours qui a réuni certaines des mêmes personnes. La séance récapitulative a servi aux participants à intégrer ce que les huit dialogues exploratoires avaient permis d'apprendre et à se pencher sur des approches et des modèles concrets de règlement des différends liés aux pensionnats et, enfin, à élaborer un cadre global d'options. L'un des résultats positifs et sans précédent a été l'adoption d'un énoncé de principes pour la mise en oeuvre de stratégies de rechange, auquel ont contribué toutes les instances présentes aux dialogues.

Désormais, grâce au travail accompli dans le cadre des dialogues, on s'intéresse vivement, dans l'ensemble du pays, à résoudre ces questions. On adopte des démarches conçues de façon à obtenir les meilleurs résultats à long terme pour les personnes visées et pour le Canada tout entier, et qui mettent pleinement et équitablement à contribution les victimes des pensionnats.

En mars 1999, le ministère de la Justice, avec l'appui du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a obtenu l'autorisation de sonder, dans le cadre d'une douzaine de projets pilotes, le potentiel qu'offrent divers mécanismes de rechange

pour régler les différends et résoudre les cas d'abus dans les pensionnats. Le travail et les partenariats qui ont émergé des dialogues ont, en partie, donné l'élan à ces projets pilotes. À la fin de mars 2000, 10 des 12 projets pilotes étaient en cours. Tous ont nettement montré la bonne volonté et l'engagement qui animaient les victimes, les églises et le gouvernement.

Le texte qui suit est représentatif des commentaires entendus au cours des séances de dialogues. Il reflète ce qui a été dit mais il ne représente pas la position d'une personne en particulier ou d'une institution ni ne traduit des ententes ou des consensus ayant pu se dégager des dialogues. En effet, ce qui apparaît comme un point de vue unique est souvent le résumé de commentaires faits par plus d'une personne ou exprimant le point de vue de plus d'une institution. Ces notes visent à traduire le climat des discussions sans chercher à représenter les points de vue de quelque personne ou de quelque institution que ce soit.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a financé la publication du présent rapport, lequel exprime les points de vue des participants aux dialogues mais ne représente pas forcément la politique officielle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou du gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE iii

APERÇU v

DIALOGUES EXPLORATOIRES
- Kamloops, Colombie-Britannique 1
- Nakoda Lodge, Alberta 14
- Regina, Saskatchewan 28
- Winnipeg, Manitoba 44
- Toronto, Ontario 52
- Rankin Inlet, Territoires du Nord-Ouest 72
- Whitehorse, Yukon 85
- Montréal, Québec 91

DIALOGUES DE RÉCAPITULATION 102

PRINCIPES DIRECTEURS 120

ÉNONCÉ DE MISSION POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS . 131

ANNEXE : EXCUSES
- Les missionnaires oblats de Marie-Immaculée 132
- L'Église anglicane du Canada 136
- La confession de l'Église presbytérienne 139
- L'Église unie du Canada 141
- Gouvernement du Canada, Déclaration de réconciliation 143

DIALOGUES EXPLORATOIRES

KAMLOOPS — COLOMBIE-BRITANNIQUE

NAKODA LODGE — ALBERTA

REGINA — SASKATCHEWAN

WINNIPEG — MANITOBA

TORONTO — ONTARIO

RANKIN INLET — TERRITOIRES DU NORD-OUEST

WHITEHORSE — YUKON

MONTRÉAL — QUÉBEC

DIALOGUES DE KAMLOOPS — COLOMBIE-BRITANNIQUE
Les 29 et 30 septembre 1999

I LES ATTENTES DES PARTICIPANTS 2

II APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 3

III APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 3

IV QUESTIONS À EXAMINER EN VUE DE FAIRE DE NOUVEAUX CHOIX 9

V UN OUTIL DE NAVIGATION POSSIBLE 10

VI AU-DELÀ DE KAMLOOPS : LES PROCHAINES ÉTAPES 11

I LES ATTENTES DES PARTICIPANTS[1]

Afin de permettre à chacun de participer pleinement selon ses capacités, les participants se sont entendus sur leurs attentes face aux dialogues. Les voici :

- Explorer par le dialogue : partager, préciser et comprendre l'objet de notre propos, tant dans sa portée qu'en termes personnels; ne pas négocier ou prendre des décisions. Apporter comme outils de travail nos points de vue éclairés par les expériences que nous avons vécues et que nous vivons encore, et partager ces points de vue et les vérités qu'ils sous-tendent en tant que participants tous égaux à un dialogue et non en tant que représentants à une négociation.

- Explorer nos diversités — comprendre à la fois les points communs et les différences qui existent parmi nous et entre nous ainsi que les raisons sous-jacentes — et envisager comment nous pourrions créer des liens entre ces différences.

- Jeter les assises (un « ensemble d'idées ») sur lesquelles nous pourrons dans l'avenir bâtir une plus grande série de choix qui nous permettra ensuite d'aborder des cas précis.

- Dire aux autres ce que nous faisons, ici dans cette salle, et ce que nous ne faisons pas. S'assurer qu'il y a de la rétroaction et que l'information est transmise aux instances dirigeantes et aux décisionnaires associés aux points de vue exprimés dans la salle. Fournir des moyens — des façons — de faire participer d'autres personnes de l'extérieur et de les écouter afin de comprendre leurs « besoins » et les aider à faire des choix.

- Demander à un comité représentant tous les points de vue de préparer des notes récapitulatives pour refléter, de façon générale, les sujets de discussion et les diverses opinions exprimées sans pour autant attribuer des commentaires à des personnes ou chercher à faire un compte rendu officiel.

- Ce qui est dit ou non, ce qui est fait ou non, ne peut être utilisé devant une cour ou un tribunal. Pour employer le langage juridique, ces discussions se déroulent « sous toute réserve » ou « sans préjudice » dans l'espoir qu'elles seront ouvertes, objectives, honnêtes et respectueuses.

- Nous sommes ici pour participer librement à un processus volontaire, dans un esprit de bonne volonté. Et, quand nous parlerons de ces dialogues à d'autres, nous le ferons dans le même esprit qui a animé nos discussions.

II APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES

La séance a commencé par une cérémonie et une prière d'ouverture, puis les participants ont été présentés au groupe à tour de rôle par la personne assise à côté d'eux. Une présentation du déroulement prévu de la séance et une discussion des attentes des participants ont suivi. Le premier jour, on a terminé la séance en faisant un cercle. Chaque personne a fait part des motifs de sa participation et de son expérience et a exprimé ses espoirs face aux dialogues.

Le deuxième jour s'est amorcé par de courts exposés sur ce qui s'est fait ailleurs dans des circonstances semblables, notamment à Alkali Lake, à Canyon City, à St. John's/St. Joseph's et en Afrique du Sud. Un autre exposé a porté sur une façon holistique d'aborder l'ensemble des besoins et des attentes. Les participants se sont ensuite répartis en trois petits groupes pour explorer plus en détail les éléments qui pourraient constituer un cadre pour aborder la question des abus et de ses séquelles. Le tout a déclenché une autre discussion sur les motifs à l'origine de la présence des participants et sur leur capacité à explorer ensemble un nouveau cadre d'intervention. La séance s'est terminée par une discussion sur les prochaines mesures à prendre, y compris des façons de modifier la formule des dialogues pour l'avenir.

III APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue exprimés sur les pensionnats et leurs conséquences

Les pensionnats ont entraîné la perte de notre langue, éloigné les enfants des parents et brouillé de façon générale la notion de famille étendue et les croyances culturelles. La douleur et la solitude des victimes perdurent. Les pensionnats ont divisé des nations et des familles qui étaient fières — ils divisent toujours les aînés et les jeunes.

Il s'agit d'un traumatisme, d'un traumatisme individuel qui s'est transformé en un traumatisme communautaire °et a parfois dégénéré en violence familiale.

Il reste peu de temps pour les aînés qui recherchent la pacification. Tant d'histoires ont été emportées dans les tombeaux.

Aucune organisation ne peut à elle seule résoudre ce problème — il faut intégrer les ressources — il faut des solutions locales — il faut que tous en fassent une priorité — il faut que toute la société fasse face à ce problème pour que nous puissions nous en débarrasser — il faut que les Premières nations et d'autres organisations libèrent des gens pour travailler à ce dossier.

Bien des gens ne savent pas ce qui s'est passé ou n'y croient pas. D'autres cas d'abus ont trouvé plus d'échos dans le public. Il faut déterminer combien de gens ont été perturbés— il faut que plus de gens comprennent mieux ce qui s'est passé. Aussi, bien des jeunes Autochtones ne sont pas au courant du mal qui a été fait dans les pensionnats.

Même si la Couronne a présenté des excuses, il reste à se pencher sur les questions de la langue et de la culture.

Certains pensent que de façon générale les églises n'ont pas présenté d'excuses — on voudrait les entendre reconnaître le fait que des gens ont souffert et que ce sont elles les responsables. Nos gens donnent l'impression de revenir de guerre.

Les révélations ont été dévastatrices pour les églises et ne correspondent pas à leurs croyances. Leur tort, c'est d'avoir voulu goûter au pouvoir et d'avoir appliqué une politique nationale d'assimilation. La question n'est pas tant de savoir qui est responsable, mais le fait que l'autorité n'a pas été remise en question. Les églises ont elles aussi besoin de guérison — on devrait parler d'une nouvelle relation mettant en présence des personnes égales plutôt que d'une relation renouvelée parce que l'ancienne relation était fondée sur une volonté de conquête. Nous voulons la pacification et nous voulons que les membres de l'église locale participent à la recherche d'une solution.

Nous sommes bien prêts à participer en tant que personnes et en tant que membres égaux, mais il est important de se rappeler que certains autour de cette table ont un pouvoir systémique formidable pour influencer les décisions.

Il reste beaucoup à faire à cette table et ailleurs, avec ces participants et avec d'autres. Il faut apprendre à reconnaître le rôle que joue le racisme, tant dans les systèmes qu'en nous-mêmes, et à s'y attaquer; il faut apprendre la différence entre vindication et réconciliation.

Bien des gens en sont à la dénégation et commencent à peine à se manifester. De nombreuses personnes souffrent encore beaucoup. Les prisons sont remplies de gens qui ont la rage au coeur et qui ne savent pas pourquoi. Cela peut-être désastreux quand les gens s'ouvrent (p. ex. à la police) sans un soutien approprié en place pour faire face aux conséquences d'une telle confrontation. Il faut beaucoup de temps aux gens avant de décider de remonter à la source des problèmes qui ont gâché leur vie. Puis s'enclenche un processus très puissant mais aussi très dangereux. L'obligation de revivre leur expérience a conduit certaines victimes au suicide.

Il est important de travailler avec la GRC [Gendarmerie royale du Canada] et d'autres enquêteurs afin de les aider à élaborer une approche plus coopérative dans ce genre d'enquêtes.

Même les collectivités autochtones ne réagissent pas toujours de façon positive aux révélations d'abus, même si elles disposent des ressources nécessaires pour favoriser la guérison. Ceux qui ont été dans des pensionnats sont aujourd'hui ceux qui peuvent donner des conseils pour apaiser la douleur. Ceux qui sont passés par là sont aujourd'hui des conseillers en matière de guérison. Il faut une réponse spirituelle de longue haleine, sinon la guérison ne fonctionnera pas — il s'agit d'un processus qui doit s'étendre sur cinq ou six générations.

Ce sont les gens, et non le gouvernement et les églises, qui doivent résoudre ce problème. Nous n'allons nulle part.

Points de vue sur le processus des dialogues exploratoires

Le gouvernement a demandé des avis sur la façon de traiter ces cas, mais ses représentants ne sauraient les fournir sans avoir d'abord écouté ce que les gens ont à dire. Si les problèmes liés au processus judiciaire sont bien connus, il en va autrement des solutions de rechange qui ne peuvent être élaborées sans la participation et les idées de ceux qui sont les plus touchés.

Il est fondamental que la communauté autochtone comprenne ce qui se passe au cours des dialogues. On ne saurait prétendre présenter le point de vue des Autochtones sans mettre ceux-ci à contribution. Nous ne saurions faire des recommandations si nous ne pouvons les consulter d'abord. Nous ne voulons pas prendre de décisions pour les gens. On nous a autorisés à venir ici pour écouter et rapporter de l'information — et non pour prendre des décisions. Il faut aller à la collectivité et faire en sorte que le processus lui appartienne; quant à ceux qui participent aux dialogues, ils doivent y retourner donner des explications et obtenir son appui. Nous ne voulons pas que les gens deviennent encore plus impuissants.

Il s'agit ici de rendre les gens capables de faire des choix. Les pensionnats nous ont fait perdre le contrôle sur nos vies pendant si longtemps; il est important de le reprendre. Voilà la tâche que nous entreprenons pour la collectivité.

Il faut se concentrer; il faudra beaucoup d'efforts pour aller au coeur du problème. Il est important d'identifier tous les problèmes même si on ne peut pas encore s'occuper de certains d'entre eux. Il faut mettre en place des réseaux et intégrer nos ressources et nos efforts.

Ce genre de dialogue vise à mettre les gens sur un pied d'égalité. Il vaut dans le mesure où il permet aux parties de parler d'intérêts plutôt que de positions. Il nous faut plus de rencontres comme celle-ci pour chercher à éviter des procès onéreux et polarisants. Si nous faisons bien notre travail, il se peut que nous déclenchions un gigantesque mouvement qui changera à jamais et pour le mieux la façon dont les gens se traitent entre eux. Il faut travailler ensemble.

Points de vue sur les processus de règlement des réclamations

En général, le système judiciaire et l'argent ne représentent peut-être pas la meilleure réponse. Somme toute, il n'y a pas de justice, il n'y a qu'un système judiciaire.

Toujours est-il qu'il faut du courage pour aller devant les tribunaux. Les gens ignorent combien on se sent seul face au processus judiciaire. Jusqu'à récemment, aucune aide n'était accessible à quiconque devait affronter le système judiciaire. On réussit parfois à faire valoir ses droits, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. La plupart des gens se retrouvent sur le banc des accusés. Le processus judiciaire peut nuire aux gens et peut également exclure des collectivités entières qui souvent ne comprennent même pas ce qui se passe. Si le processus doit mener à la guérison, il faut que les familles en fassent partie.

Aller devant les tribunaux représente un processus très pénible — il faut répéter cent fois la même chose, il y a les souvenirs qu'on invoque, etc. Le processus judiciaire n'a pas de fin — la procédure civile peut être encore plus pénible que la procédure criminelle.

Les litiges créent de l'adversité, non des partenariats. Ils peuvent être paralysants parce qu'ils nous forcent à prendre des positions que nous devons défendre plutôt qu'à faire face à des questions que nous pourrions résoudre.

Malgré toutes ses lacunes, le processus judiciaire donne aux gens le pouvoir de demander une solution auprès d'institutions puissantes. Mais l'on risque qu'une fois la pression associée aux litiges relâchée, on soit moins porté à explorer des solutions de rechange et qu'il y ait moins de ressources qui y soient consacrées.

Nous voulons bâtir une structure offrant des choix — s'ils ont le choix, la plupart des gens n'auront pas recours aux tribunaux. Il faut un point d'accès unique pour un ensemble de services et de choix. Il faut que le gouvernement délaisse son approche « compartimentée » qui classe en catégories les questions et les traite sans tenir compte des liens qui existent entre elles.

Certains sont prêts à s'ouvrir mais uniquement dans un environnement où ils se sentent à l'aise — tout ce qu'ils veulent, c'est que l'expérience qu'ils ont vécue soit confirmée et reconnue par les églises et le gouvernement. Bien que d'importantes excuses aient été présentées, on marchande encore sur les degrés respectifs de responsabilité. Toute la famille souffre de cette situation, et c'est la collectivité qui doit alors s'en occuper.

Le point le plus important, c'est le moment où se font les révélations; éviter les attitudes antagonistes; mettre l'accent sur le réconfort et le soutien de la collectivité plutôt que sur la déclaration d'ordre judiciaire — le système judiciaire doit être absent au moment de la première divulgation. Ne pas permettre à quelqu'un de faire des révélations si vous n'êtes pas prêt à l'aider; les gens sont en danger et ont un besoin immédiat de soins. L'un des éléments clés du processus est une aide immédiate aux victimes — du moins, leur laisser savoir que cette aide est disponible. Souvent, il s'agit de problèmes qui ont été refoulés pendant 25 ans. Toute la collectivité a probablement été touchée, il faut donc qu'elle soit associée à la démarche. Il existe des liens très forts entre les églises, les défendeurs et les collectivités. Il faut diminuer le nombre de fois qu'une histoire doit être redite. On devrait avoir des calendriers d'intervention pour les victimes une fois les divulgations faites.

Les avocats estiment qu'ils peuvent représenter les intérêts des défendeurs sans perdre de vue que le besoin de guérison de la famille, de la collectivité et de l'individu fait partie intégrante du processus.

L'examen des réclamations doit se faire également dans un contexte sous toute réserve. La présence d'un médiateur peut être importante. Il est important ensuite d'avoir des discussions de règlement où l'on aborde les différences. Une des options pourrait être une audience devant un groupe d'experts où quelqu'un pourrait parler au nom de la victime. Le groupe agirait en quelque sorte comme facilitateur, en présence de la victime, et des représentants de l'église, de l'agresseur et du gouvernement. On devrait alors pouvoir prendre des décisions au sujet de la guérison, de la formation professionnelle, etc. Il faut prendre le temps de discuter d'options véritables. Les parties pourraient également suggérer des options de guérison pour l'agresseur et répondre aux besoins de la collectivité, laquelle devrait avoir eu son mot quant au choix des personnes faisant partie du panel et devrait pouvoir mettre sur pied des groupes de soutien à long terme.

Il faut aussi s'assurer que ceux qui ne vivent pas dans une collectivité ou qui vivent en milieu urbain ont également des choix.

Il faut que les thérapeutes soient formés pour traiter ce genre d'abus et il faut renforcer les capacités de la collectivité en ce sens. Les collectivités doivent être prêtes à faire face à la violence qui a cours chez elles.

Points de vue sur les résultats attendus

La violence, les toxicomanies et la pauvreté découlent de l'expérience des pensionnats. Certains veulent guérir et d'autres veulent être dédommagés en partie parce qu'ils sont pauvres. Peu importe la façon dont on interviendra, il faut que les mesures s'adressent à ceux qui sont passés par les pensionnats. Il faut mettre l'accent sur leur santé et leur sécurité.

Ce n'est pas tout le monde qui veut aller devant les tribunaux et intenter des procès — certains veulent tout simplement guérir. Il faut un autre choix que la poursuite devant les tribunaux. Les victimes ont besoin de validation — c'est-à-dire de se faire confirmer que l'expérience vécue est réelle et d'une voix — c'est-à-dire d'être entendues et écoutées. Elles doivent aussi pouvoir dire leur vérité sans être blâmées ou jugées et elles ont besoin de temps pour refaire leur confiance. Il n'est pas certain que les indemnisations apporteront un apaisement ou refermeront les blessures; l'argent ne remplacera jamais la guérison. Responsabilisation, recours, pacification, résolution et rétablissement des relations, voilà ce qu'il faut.

Les victimes désirent que ceux qui leur ont fait du tort reconnaissent leur responsabilité mais elles doivent également reconnaître le mal qu'elles ont elles-mêmes pu faire. Il faut également considérer le côté délinquant des victimes. Mais on doit aborder la question de la responsabilisation en évitant que la personne ne se sente victime pour la deuxième fois.

Les répercussions sur les collectivités sont énormes et nous devons nous assurer que nous ne faisons pas que parler de restitution. Il y a des questions très complexes qui touchent les collectivités et qui impliquent un soutien communautaire à long terme. Les victimes doivent planifier de concert avec leurs collectivités — il faut faire un travail de planification et de recherche au niveau local. On doit également chercher des terrains d'entente pour améliorer nos collectivités — nous voulons travailler avec le gouvernement et les églises pour aider les collectivités à guérir. Nous désirons aller de l'avant, établir un partenariat pour nous entraider afin de devenir meilleurs et de rétablir nos relations.

Les réponses doivent être intégrées à d'autres aspects. Par exemple, rétablir la langue avec l'aide du fonds de guérison, du gouvernement et des églises. Nous avons besoin d'une approche holistique tout en poursuivant nos efforts pour en arriver à des choses concrètes.

Il faut s'occuper de ceux qui apportent aide et guérison.

On devrait mettre en application ce que nous avons appris dans des contextes réels. Le gouvernement et les églises doivent discuter des responsabilités qui leur incombent sans mettre à part les victimes. Tous devraient vérifier certains principes pour réagir à différentes approches.

Il faudrait se renseigner davantage auprès des gens qui ont obtenu de bons résultats et déterminer quelles sont les ressources disponibles. Nous sommes bien d'accord pour élaborer un projet pilote afin de concevoir un modèle.

IV QUESTIONS À EXAMINER EN VUE DE FAIRE DE NOUVEAUX CHOIX

Au cours des deux jours qu'a duré la séance de dialogues, certains éléments associés à de nouveaux choix possibles sont apparus et ont reçu un certain appui. De façon générale, on a indiqué que les nouvelles approches appelées à être développées doivent être souples et adaptables, et comporter certains des éléments suivants.

- La sécurité. Tout particulièrement au moment de la « divulgation » et pendant le processus (avec des ressources d'accompagnement tout au long du parcours).
- La persistance.
- La « couleur locale ».
- L'inclusivité (tous ceux qui ont besoin d'être là).
- L'accessibilité.
- Le déroulement dans l'honneur et le respect.
- La compréhension de la douleur.
- L'expression du pardon.
- Ne pas créer de fausses attentes.
- Puiser aux ressources, programmes et sources de soutien institutionnel en place et les mettre à profit.
- Reconnaître les cérémonies et les méthodes traditionnelles.
- Permettre de se prévaloir des services et des ressources existants — dans les collectivités, au gouvernement et dans les églises.
- Rendre les choix compréhensibles et explicites.
- Ajouter d'autres éléments au besoin.
- Permettre à une personne, à un groupe, à une collectivité ou à une institution de chercher, de trouver sa route parmi une série de choix.

V UN OUTIL DE NAVIGATION POSSIBLE

Les participants se sont penchés sur les différentes façons d'envisager les avenues possibles, qui ont été très bien accueillies. On peut les résumer de la façon suivante :

But. Amorcer la réflexion sur des initiatives que pourraient prendre la collectivité pour donner aux personnes l'occasion de faire une série de choix informés sur la meilleure façon d'en arriver à la pacification.

Moyens. Cercles concentriques avec liens de raccordement (autour et entre les cercles) afin de procurer aux personnes des options et des possibilités sécurisantes de dévoilement ainsi que d'autres façons d'en arriver à la pacification.

- **Cercle extérieur — sensibilisation et accès.** Renforcer les liens parmi les ressources et services institutionnels et communautaires existants afin de permettre aux personnes de :
  - faire un premier pas : « l'inscription » (p. ex. visite, appel téléphonique);
  - être informé sur les ressources et les options et sur la façon de s'en prévaloir;
  - se mettre au courant des services.

- **Cercle intermédiaire — éducation et aiguillage**. Fournir un endroit sécurisant pour « la divulgation » tout en respectant les valeurs et préoccupations culturelles et professionnelles et en donnant la possibilité :
  - d'être informé sur les ressources et les options et sur la façon de s'en prévaloir;
  - d'être guidé et aidé;
  - de faire des choix quant à la prochaine étape.

- **Cercle intérieur — intervention débouchant sur la pacification.**

- Mettre à contribution ceux qui doivent l'être (la victime, le comité des anciens, l'accusé, les églises, le gouvernement) dans un processus ayant pour but d'en arriver à un consensus sur le résultat en faisant appel à une gamme de moyens possibles qui amènent les personnes à clore le dossier.

Instrument de navigation : une façon d'envisager les avenues possibles

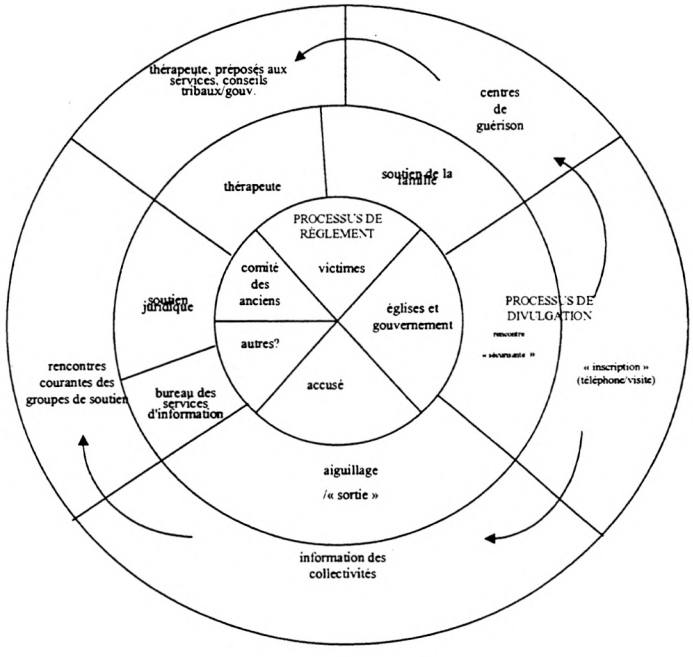

VI AU-DELÀ DE KAMLOOPS : LES PROCHAINES ÉTAPES

Assurer la continuité entre les différents dialogues à mesure qu'ils progressent et poursuivre « l'apprentissage par l'action ». À cet égard, l'approche progressive ou modulaire peut comprendre les éléments suivants :

- Faire connaître les résultats des dialogues antérieurs par rapport aux dialogues à venir et fournir aux participants de l'information sur les dialogues terminés. Les présentes notes pourraient servir à cette fin, mais il faudrait également envisager d'autres moyens.

- Amener des voix représentatives à participer aux dialogues en gardant toujours à l'esprit que le but est d'informer et de partager, et non de diriger.

- Envisager d'inclure d'autres participants, notamment des représentants des provinces, des services médicaux, de la GRC ainsi qu'une « représentation

complète » des églises, compte tenu de leurs structures organisationnelles variées et spéciales.

- Envisager d'apporter des améliorations aux futurs dialogues. Il faudrait entre autres garantir un équilibre approprié en s'assurant que le gouvernement et les églises expliquent au départ les motifs de leur présence aux dialogues et cerner les attentes et intérêts de chacun dès le début de la séance en réponse à une question du genre : Comment pourrons-nous savoir dans cinq ans d'ici si nous avons adopté « une bonne façon de nous en sortir »?

En Colombie-Britannique on s'est montré vivement intéressé à mettre sur pied un projet pilote et l'Inter-Tribal Authority a indiqué qu'elle avait l'intention d'élaborer une proposition à cette fin. Une autre rencontre en Colombie-Britannique a été envisagée au cours des six prochains mois et les responsables du B.C. Residential Schools Project (Projet des pensionnats de la Colombie-Britannique) ont offert d'en assurer la coordination. Des offres visant à explorer des ressources possibles pour appuyer de telles initiatives ont également été faites.

La séance de dialogues, tout en fournissant un lieu sécurisant pour explorer des idées « de nature générale » sans s'arrêter à des cas précis, a néanmoins fait ressortir la nécessité de déployer rapidement des efforts pour chercher à résoudre les cas précis. Pour ce faire, on pense qu'il serait important dans le cadre d'une approche progressive, que le gouvernement et les églises se rencontrent pour discuter d'un cadre de principes et de la façon de mettre en application ce dernier pour faciliter le règlement de cas précis.

Sur le plan de la recherche, on a porté l'attention sur les victimes qui ont personnellement réussi à s'en sortir. Voilà qui pourrait contribuer à alimenter la réflexion et aider à documenter et à guider l'élaboration de modèles d'application.

- Qu'est-ce qui a fonctionné et qu'est-ce qui n'a pas fonctionné? Qu'est-ce qui était important et qu'est-ce qui ne l'était pas?

- À quelles ressources a-t-on eu recours? Pour qui? Quelles ressources n'étaient pas disponibles?

Les initiatives qui commencent à prendre forme doivent également être envisagées dans l'optique de trouver les ressources nécessaires à l'application des bonnes idées, ce qui fait qu'elles procèdent forcément plus lentement. Voilà qui rend la nécessité d'établir des réseaux, de communiquer et d'avoir accès aux ressources existantes pour les utiliser efficacement. L'information, la compréhension et l'édification de structures pour travailler ensemble constituent les assises sur lesquelles tout cela repose.

La perspective globale ne doit pas nous faire perdre de vue que, tous les jours, en différents endroits et de différentes façons, on trouve des victimes qui ont des besoins immédiats en matière de soins. Nous ne devons pas oublier les impératifs à court terme qui se traduisent en visions à long terme.

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Doug Ewart, Bobbie Joseph, Yvonne Rigsby-Jones, Gerry Kelly, Maggie Hodgson, Mark Wedge et Glenn Sigurdson.

DIALOGUES DE NAKODA LODGE — ALBERTA
Les 21 et 22 octobre 1998

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 15

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 15

III DE BONNES FAÇONS DE S'EN SORTIR : LES ATTRIBUTS 24

IV FAVORISER LA SENSIBILISATION ET L'ENGAGEMENT 26

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

La séance a débuté par une cérémonie et une prière. Ensuite, les participants se sont présentés tour à tour au groupe. On a ensuite passé en revue les événements qui ont amené cette rencontre et discuté des attentes face à la séance de dialogues. Pour que chacun se sente à l'aise de participer ouvertement et pleinement, il a été convenu qu'il n'y aurait aucune négociation et que les observations qui seraient faites le seraient sous toute réserve, c'est-à-dire que rien de ce qui serait dit ne pourrait être utilisé devant un tribunal ou dans le cadre d'un mode substitutif de règlement des différends (MSRD) mais que les éléments de la discussion seraient communiqués à ceux qui n'étaient pas à la rencontre. Le dialogue a alors pris la forme d'un cercle au sein duquel tous ont exprimé les raisons de leur présence, leurs expériences et leur espoir envers l'avenir.

Le deuxième jour a commencé par un exposé sur les expériences des victimes du pavillon Grollier et sur leurs perceptions et attentes face aux éléments qu'on pourrait inclure dans un modèle de MSRD. On a, par la suite, présenté un résumé de la recherche en cours menée sous la gouverne de la Commission juridique du Canada et un exposé sur le réseau de la Fondation pour la guérison des Autochtones.

La discussion a ensuite porté essentiellement sur les idées et les actions qui permettraient de progresser vis-à-vis des « bonnes façons de s'en sortir » et sur la nécessité de bien faire comprendre l'importance de cet enjeu dans les institutions, les congrégations, les collectivités autochtones et chez leurs dirigeants et dans la population en général. La séance s'est terminée par la cérémonie du cercle durant laquelle des suggestions ont été faites pour éclairer les séances de dialogues subséquentes. Il a également été convenu que les participants à la séance qui représentaient différents points de vue participeraient à un groupe restreint de dialogues pour préparer des notes sommaires sur la séance.

La rencontre a coïncidé avec la divulgation du rapport d'enquête portant sur la fusillade de Sarcee. Les participants se sont montrés sensibles au chagrin et à la douleur causés par cet événement et ont tenu à exprimer leurs condoléances à la collectivité.

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue exprimés sur les pensionnats et leurs conséquences

> *On a enlevé aux victimes d'abus la chance de s'épanouir; toutes les collectivités en sont sorties affaiblies. Globalement, c'est l'assimilation qu'on recherchait ici. Des collectivités entières ont été supprimées. Des nations entières ont été détruites. Il faut examiner toutes les circonstances dans lesquelles des enfants ont été soustraits à leurs familles.*
>
> *Nous sommes tous des victimes et nous avons tous souffert, il nous faut régler la question nous-mêmes, entre nous, et renforcer nos familles et nos*

collectivités. La question est de savoir comment nous pouvons réclamer ce que nous étions comme peuple tribal. Dans les écoles, nous étions traités comme des numéros, non comme des personnes. Les agresseurs nous ont empêchés de nous épanouir, de vivre notre spiritualité et dans notre culture, ce qui, aux yeux de bien des gens, constitue un acte criminel.

Bien des aînés croient que l'église ne peut pas faire de mal. Souvent les parents ne croyaient pas aux témoignages rapportés par leurs enfants et les renvoyaient aux pensionnats. Les prêtres dans les collectivités faisaient de même en niant les affirmations au sujet des abus. Comment douter de la parole de Dieu? Un père n'a pas voulu renvoyer son enfant « tant qu'il ne serait pas assez vieux pour se défendre ».

Il faut que l'information se rende jusqu'à nos dirigeants qui n'allouent pas toujours des fonds à cette question. Le problème, c'est la dénégation. Si nous acceptions ce qui s'est passé, nous pourrions régler le problème, sans qu'il soit nécessaire d'en faire beaucoup plus.

Ceux qui sont allés aux pensionnats devaient apprendre l'anglais et oublier leur propre langue. Par contre, ceux qui dirigeaient les écoles ne se donnaient même pas la peine d'apprendre les langues et les coutumes autochtones. La culture et la spiritualité sont passées dans la clandestinité. Bien des gens se sentaient dépourvus de racines; les répercussions de ces actes s'étendent sur plusieurs générations.

Il faut reconnaître que de bonnes choses se sont produites également. Néanmoins, nous conservons les séquelles de la rupture avec le foyer.

L'expérience des pensionnats se répète dans les prisons et dans les collectivités. Le taux élevé d'abus physiques et sexuels dans certaines collectivités ne baissera pas tant qu'on n'aura pas aidé les victimes. On craint surtout pour les collectivités qui comptent plusieurs centaines de victimes : certaines vont mourir. On ne veut pas que les pensionnats s'approprient d'autres vies.

Il existe également des gens qui vivent dans l'isolement. Des aînés qui n'osent pas se confier à la collectivité, qui n'ont aucun appui. De façon générale, il est difficile de mettre sur pied un groupe de victimes, les gens ne veulent pas parler. Aussi, les garçons plus âgés ont commis bien des abus. La déshumanisation nous a amenés à commettre des actes humiliants envers les autres.

Les églises se sont fait prendre en même temps que le gouvernement et la GRC. L'église s'est jointe au gouvernement pour s'emparer des terres autochtones, avec le concours de la GRC. Les églises et le gouvernement ont commis des abus en vertu des terres et des ressources. C'est bien plus que l'argent qu'il faut récupérer. Certains croient que les pertes seraient à

la racine du problème que nous connaissons aujourd'hui, plus que les abus.

Il faut reconnaître que la société des Blancs est également disfonctionnelle et qu'elle a aussi besoin de guérir. L'église est aussi disfonctionnelle que ses membres le sont. L'église elle-même a besoin de guérir pour surmonter son racisme inhérent, lequel est encore présent aujourd'hui de façon systématique. C'est un lourd fardeau à porter.

Il faut reconnaître que ce sont les institutions qui étaient les agresseurs mais que ce sont ceux qui les dirigent maintenant qui doivent en prendre la responsabilité. Nous savons que les mots ne seront d'aucune aide. Cependant, nous voulons rebâtir un lien de confiance.

Points de vue sur le processus du dialogue exploratoire

Il est important de connaître le but que poursuivent l'Assemblée des Premières nations, le gouvernement et les églises par l'entremise de ces dialogues. Le fait que la rencontre ait été fixée par l'Assemblée des Premières nations et le gouvernement, et que très peu de Premières nations ou de leurs membres aient été mis au courant n'est pas sans soulever certaines interrogations. Il faut que les églises reconnaissent les abus qu'elles ont commis avant que nous entamions les discussions. On s'inquiète de ce que le gouvernement et l'église s'unissent contre les victimes. On craint qu'après avoir demandé aux Autochtones de *s'exprimer, l'église et le gouvernement prennent des décisions sans considérer ces derniers. Le gouvernement et les églises devraient énoncer leurs positions sur le plan du dédommagement, de la guérison et de l'inscription afin que les victimes puissent rapporter le tout à leurs collectivités.*

Quand ils quittent ce genre de réunion, les Autochtones se retrouvent confrontés au même problème. La question est de savoir ce que le gouvernement et l'église entendent faire pour réparer les dommages causés.

L'Assemblée des Premières nations est en faveur de cette initiative parce que, d'un point de vue historique, le cadre juridique élaboré pour régler les différends l'a été sans qu'il y ait de consultations.

Le gouvernement désire la tenue de ces dialogues afin de régler les questions rattachées à ces dossiers. Il faut élargir l'horizon de la discussion pour obtenir des réponses légitimes et appropriées. Nous sommes ici pour entendre non seulement les Autochtones et leurs organisations, mais aussi les victimes et les dirigeants. Il nous faut connaître vos idées afin de pouvoir bâtir à partir d'elles. Nous voulons en arriver à une entente permettant de favoriser les règlements. Dans les cas judiciaires, nous aimerions pouvoir accélérer le processus, nous entendre

sur davantage de points (p. ex. le processus de validation et le règlement des questions de responsabilité avec les églises), réduire le fardeau des victimes. Nous pourrions même régler certaines questions à l'extérieur des tribunaux; de façon générale, il faut chercher à résoudre les questions plutôt que de s'affronter en cour. Il nous faut davantage d'avenues. Il existe un lien entre toutes ces questions : reconnaissance, guérison, reconstitution des nations. Nous voulons également élargir la discussion au sujet de pratiques de divulgation plus sécurisantes pouvant ou non déboucher sur des litiges. On pourrait également élargir les choix de dédommagements autres que ceux en espèces. On pourrait, si cela est possible, combiner certaines solutions avec celles trouvées par la Fondation pour la guérison des Autochtones.

Les représentants religieux n'ont pas de position précise. Ces derniers aimeraient guider leurs églises par rapport au choix des mesures à prendre. Les églises commencent à peine à se rendre compte de ce à quoi elles ont été mêlées et à percevoir le besoin d'apporter une aide aux victimes. Elles ont depuis reconnu que des crimes avaient été commis et ont exprimé leur profonde tristesse. Elles veulent chercher des solutions qui mèneraient à une guérison véritable. Elles ont, de plus, besoin d'entendre les témoignages de ceux qui ont été victimes de crimes afin de se repentir.

Il faut reconnaître que bien des victimes n'ont pas de collectivité d'attache à cause de l'expérience des pensionnats et des années de silence qui ont suivi. Cela signifie que personne ne peut représenter ces dernières au cours des dialogues.

Les dialogues peuvent amener le gouvernement et les églises à se rencontrer pour discuter de la répartition de leurs responsabilités respectives et ainsi réduire les délais compensatoires et atténuer la douleur des victimes.

On se pose des questions au sujet de l'ouverture du processus et du contrôle exercé sur la rencontre. On s'inquiète du fait que ce qui s'est dit dans un dialogue puisse être transposé dans un autre, d'une façon telle que ce qui s'est dit à un endroit pourrait influencer ce qui pourrait être dit ici.

Les représentants du gouvernement ne devraient pas venir aux réunions dans le but d'apprendre. Le gouvernement devrait envoyer des gens qui comprennent ce qui s'est passé, savent ce que les Autochtones veulent et sont capables de déterminer ce qu'il est possible d'obtenir. Il devrait y avoir davantage de ministères représentés ici : les Services correctionnels, la Santé, les Services médicaux devraient être mis au courant de ce qui se passe. Pourquoi n'y a-t-il pas de religieuses, de sages, de jeunes à ces rencontres?

Le processus est bon, je me sens mieux d'avoir parlé, j'ai obtenu l'information que je cherchais, il faudrait régler dès le départ l'enregistrement de la réunion, etc. Certains auraient préféré avoir une transcription intégrale, mais dans l'ensemble on est satisfait de pouvoir compter sur des résumés de notes. Le gouvernement et les églises devraient indiquer dès le départ ce qu'ils entendent faire. Il faudrait, par exemple, recevoir davantage de matériel à l'avance, présenter des exemples de mode substitutif de règlement des différends (MSRD) au tout début, préciser dès le départ la raison d'être là, souligner les choses significatives que les gens font, édifier une assise de la réussite.

L'important, c'est le partage.

Points de vue sur les processus de règlement des réclamations

Il faut que plus de gens puissent apporter leur aide au début d'une démarche afin que tout soit mieux intégré.

L'Assemblée des Premières nations devrait envoyer du personnel dans les collectivités pour parler aux gens qui ont été touchés par les pensionnats. Bien des victimes ignorent les efforts qui ont été faits jusqu'ici. On devrait avoir un numéro sans frais (1-800) pour pouvoir obtenir des renseignements sur les choix qui s'offrent aux victimes. Le gouvernement devrait fournir de l'information à tous ceux qui ont à traiter avec des victimes des pensionnats.

Avant toute chose, il faut former les intervenants en soins communautaires afin qu'ils soient sensibilisés à la réalité des victimes. Il faut expliquer la mentalité existante des pensionnats à tous ceux qui dispensent des services, de sorte qu'ils puissent comprendre les répercussions occasionnées chez les victimes. L'expérience des victimes doit être l'élément central afin d'être en mesure de réagir et de saisir l'ampleur et l'étendue du traumatisme. On se doit de respecter ceux qui ont le courage de parler, et de les croire.

Il faut travailler avec l'ensemble des collectivités. Ces dernières doivent être prêtes à affronter leur propre violence. Il faut définir plus adéquatement le sens de la collectivité; les pensionnats les ont détruites en forçant les gens à s'en éloigner. Il faut aussi s'occuper de ceux qui vivent au dehors des réserves et de ceux qui y vivent de façon intermittente. Ils n'ont aucune ressource, aucun programme. Les enfants souffrent. Les jeunes se suicident. Dans les zones urbaines, les établissements religieux pourraient peut-être servir à héberger certains d'entre eux.

Donner un choix aux victimes : poursuite judiciaire, règlement, guérison ou rien du tout. Il faut que le gouvernement octroie un certain pouvoir et croit en celui des Autochtones afin que ceux-ci puissent procéder à leur manière.

Il faut un choix varié de possibilités, car les gens ne sont pas tous au même stade. Tous doivent avoir accès à la guérison, dans le cadre d'un processus qui leur convient en matière de traitement. Les services semblent représenter le principal besoin. Le traitement fonctionne, même s'il peut être difficile d'entendre les familles vous dire que vous leur avez fait du mal.

Le processus doit être en tant que tel sécuritaire. Si les histoires demeurent difficiles à entendre, elles sont encore plus dures à raconter. Il faut s'attendre à de la négation de la part des aînés et d'autres personnes qui vous demanderont pourquoi vous ressuscitez le passé. Les victimes doivent se sentir en confiance pour se dévoiler et de découvrir quels choix s'offrent à elles. La question est de savoir comment apporter du soutien pour les victimes là où elles vivent afin qu'elles puissent s'en prévaloir. Pour ce faire, il s'agit d'en savoir davantage sur la position du gouvernement et des églises. On peut être préoccupé de l'humiliation qui suivra lors du dévoilement des témoignages ou encore de la perte d'avantages ou de possibilités. Comment le gouvernement peut-il inciter les gens à se prononcer sur des faits aussi délicats? Pour que les gens soient prêts à parler, il faut que le gouvernement soit prêt à écouter et à fournir un counselling immédiat.

Il est toujours important d'avoir des mesures de protection, qu'il s'agisse d'un procès ou d'une rencontre avec d'anciennes victimes. Comment participer à une rencontre et revenir à la maison intact sur le plan émotif? Durant certains procès, on a pris des mesures pour qu'il y ait des conseillers présents tout au long des procédures et pour fournir du financement au plaignant et à sa famille pour qu'ils y assistent.

Il faut que le gouvernement comprenne que nous devons obtenir le soutien de nos proches et de nos conseillers au cours des procès, des gens qui seront là une fois le procès terminé. Il faudrait également avoir des ressources pour intervenir dans la collectivité. La formation devrait être perçue comme faisant partie d'un plan d'ensemble. Le manque de soutien au cours du processus judiciaire cause des problèmes; parfois l'argent peut aider.

Des avocats établissent des contacts avec des gens dans les réserves. Ce sont les seuls à faire de l'argent dans cette histoire et ils en profitent. J'ai entendu dire qu'ils exigeaient des honoraires de 40 p. 100 + des frais pour les imprévu. Voilà qui est très préoccupant. Une certaine frénésie s'empare de la collectivité quand des avocats se chargent des dossiers de certaines victimes sans qu'il y ait de ressources de soutien en place. Certaines victimes vont jusqu'à signer des formulaires puis se suicident par la suite, car certaines d'entre elles sont aussi vulnérables qu'elles l'étaient lorsqu'elles allaient à l'école. Il faut qu'on nous le dise lorsque des avocats se présentent dans les collectivités afin que des conseillers puissent aider ceux qui choisissent de s'ouvrir et de faire des aveux. Il y

aurait peut-être lieu de se pencher sur les obligations déontologiques des avocats. On pourrait même établir à leur intention un programme de sensibilisation aux abus commis en institutions.

Même en ayant recours aux tribunaux et aux avocats, nous consacrerons beaucoup de temps et d'argent à des processus qui ne feront aucune différence. La question des pensionnats sera-t-elle aussi longue à régler que celle des revendications territoriales? La judiciarisation n'implique pas la guérison. Il nous faut voir s'il n'existerait pas une façon moins antagoniste et moins dommageable de régler ces dossiers avec les victimes. Il faut être entendu ailleurs que devant un tribunal. Il nous faut travailler de concert avec les collectivités pour voir si de tels moyens existent.

Tant le processus judiciaire que le processus MSRD peuvent être tolérables; l'important c'est d'éviter le traumatisme. Tout cela se résume à un déséquilibre sur le plan du pouvoir et du contrôle, en ce sens qu'il est difficile de parler aux cadres supérieurs du gouvernement et des églises, parfois même aux sages.

Le système des tribunaux n'est pas intrinsèquement mauvais; ce ne sont pas les lois mais les parties en litige qui causent les longs délais. Même les modes substitutifs de règlement des différends sont antagonistes. En Colombie-Britannique, les dommages vont de 300 000 $ à 500 000 $; à Mount Cashel, ils ont atteint 400 000 $. Il faut que les avocats s'assurent que ceux qui ont recours à un mode substitutif de règlement des différends (MSRD) connaissent ces faits.

Toutes ces démarches pourraient coûter moins cher. Par exemple, dans l'un comme dans l'autre processus, obtenir les données de base coûte très cher. À cause des règles de la preuve, le système rend les gens à nouveau victimes. On pourrait se servir de bases de données ou d'archives, de questions déjà dévoilées; voilà qui mettrait tout le monde sur un pied d'égalité et contribuerait à réduire les coûts.

Les procédures judiciaires mettent beaucoup de temps. Personnellement, je ne suis pas intéressé à y recourir mais cela pourrait faire partie du processus de guérison. Avant de remplir une demande de réclamation, j'aimerais en savoir davantage au sujet du MSRD. Ce processus semble inclusif, non violent et non agressif.

Un mode substitutif semble approprié dans les cas apparaissant comme évidents, mais quand il s'agit de déterminer des pertes culturelles et spirituelles, il serait peut-être mieux de recourir au processus judiciaire. Dans ce cas, on pourrait faire appel aux deux démarches pour présenter les meilleures causes de façon à ce que les gens n'aient pas à attendre et à faire face à l'incertitude. Il n'est pas sûr que le tribunal soit le meilleur endroit pour aborder des questions comme la perte d'une collectivité; le

tribunal pourrait bien rendre la mauvaise réponse et les réponses des tribunaux ont tendance à être limitées.

On pourrait recourir à un mode substitutif des règlements pour certaines questions (p. ex. la guérison), mais aux tribunaux pour d'autres; on pourrait aussi combiner les deux.

Il devrait y avoir des recours collectifs par nation.

L'église veut départager les questions de responsabilité avec le gouvernement de la façon la moins pénible possible. Le gouvernement, pour sa part, veut savoir ce qui s'est passé et payer sa juste part.

Points de vue sur les résultats attendus

Il faut chercher à établir un climat favorable au règlement, tourner notre esprit vers la réconciliation, traiter toute la personne et aider les gens à se remettre sur pied. Le gouvernement et les églises ont la responsabilité morale d'aider les gens à se guérir des abus dont ils ont été victimes. On se doit de restaurer la confiance dans le gouvernement et les églises. Il faut également considérer les répercussions sur le plan intergénérationnel et de la culture. La priorité va aux enfants de trois ou quatre générations d'anciennes victimes.

Des excuses seraient de mise, y compris des excuses personnelles et familiales, si tel est le voeu de la victime. Des excuses aussi pour avoir inculqué la honte de sa propre culture. Des excuses télévisées, si possible, de la part du premier ministre et du ministre du MAINC. Il faut mettre toutes les excuses faites jusqu'à maintenant sur papier et sur cassette dans les langues appropriées.

Certaines victimes préféreraient avoir la chance d'être entendues. Néanmoins, celles qui ont reçu des excuses particulières en ont retiré une grande satisfaction. Les excuses doivent s'accompagner de mesures concrètes, c'est-à-dire une indemnisation et des possibilités de formation.

On remarque que des excuses qui ne débouchent pas sur des mesures concrètes aboutissent à d'autres abus. Parfois il faut que les excuses soient jumelées à quelque chose de concret, pas forcément à de l'argent, mais à des actions productives. Les églises devraient se renseigner auprès des victimes, puisque des excuses ne veulent rien dire si les gens ne savent pas pourquoi ils les font.

On devrait former les prêtres et leur demander de venir instruire les gens des réserves; il faut sensibiliser les gens au sujet des excuses qui ont été faites.

Il faut réparer les torts afin de faciliter la guérison. La guérison, c'est ce qui compte. Nous ne voulons pas briser l'église. Les églises devraient fournir des locaux pour les centres de guérison.

La guérison doit reposer sur les pratiques traditionnelles. Or, comme les formes traditionnelles de guérison sont encore là — la langue, la culture et la spiritualité — il faut s'en servir comme éléments indispensables. Le processus de guérison doit également tenir compte des revendications territoriales, en raison des pertes de territoires qui se sont produites. La guérison doit être communautaire; les gens ne devraient pas avoir à se déplacer pour obtenir aide et soutien. Les services de guérison doivent se définir dans une perspective à long terme; par conséquent, les organismes ont besoin de garanties financières. Guérison et modes substitutifs de règlements vont de pair; la guérison peut préparer la victime à accepter le règlement.

Il faut écouter les Autochtones quand ils parlent de se guérir par des méthodes adaptées sur le plan culturel. Les églises et le MAINC ne devraient pas participer au processus de guérison. Il faut plutôt les pénaliser et donner aux victimes l'argent dont elles ont besoin. Certaines se sont guéries elles-mêmes et cherchent maintenant à guérir d'autres victimes. Dans certains cas, les soins donnent de bons résultats et les gens tournent la page. Il faut, entre autres, encourager les gens à retourner à la terre, pour que la nature s'occupe de la guérison. De même, il faut que le système judiciaire tienne compte de toutes les conséquences de l'expérience des pensionnats quand il traite des cas de violence dans les collectivités autochtones.

À l'heure actuelle, la situation des gens risque d'empirer car le gouvernement cherche à régler, peut-être trop rapidement, en n'offrant que des compensations financières; voilà qui peut poser un problème lorsqu'il n'y aucun soutien communautaire. Il faut être guéri avant de porter sa cause devant les tribunaux, car l'argent ne peut apporter aucun soulagement si on n'est pas déjà guéri.

Les travailleurs de la santé ne peuvent régler tous les maux de la collectivité; les églises, le gouvernement, la collectivité ainsi que les individus doivent se donner la main. Il faut déterminer qui dans la collectivité aidera les victimes une fois qu'elles auront choisi de s'ouvrir. Le fardeau ne doit pas reposer sur les collectivités autochtones seulement.

Bien qu'il se passe présentement des choses étonnantes dans les collectivités pour aider les gens, les fournisseurs de services autochtones ne sont pas prêts à ouvrir leurs portes. Il faut qu'il y ait un processus en place pour ceux qui, demain, divulgueront leur histoire. La Fondation pour la guérison pourrait être utile, bien qu'il y ait des problèmes avec cette fondation; les gens se perdent pour obtenir de l'argent. Les victimes et ceux qui réactivent des dossiers ne sont pas informés de ce qui se passe du

côté de la Fondation pour la guérison des Autochtones; il faudrait que les gens connaissent un peu mieux le mandat de cette fondation, que cette dernière obtienne davantage d'argent.

Le gouvernement et les églises doivent régler rapidement la question du partage des responsabilités, pas seulement en ce qui a trait aux cas individuels mais pour être en mesure de mieux travailler ensemble.

Étant donné que les abus nous ont amenés à quitter l'école, nous pourrions obtenir de la formation, de l'éducation, nous instruire quoi!

Il ne semble pas que l'argent rende heureux les gens de la société dominante et il ne semble pas qu'il contribue à améliorer l'environnement. Il existe des problèmes pour lesquels l'argent ne peut rien faire. Il faut d'abord l'obtention d'un engagement personnel; c'est alors seulement que l'argent peut être utile. Le dédommagement devrait être en fonction de ce que décide la personne, la collectivité ou les guérisseurs. Le gouvernement connaît les répercussions, et sait que les 350 millions de dollars administrés par la Fondation pour la guérison des Autochtones sont insuffisants pour les collectivités. Pour ce qui est des indemnisations, on a mis l'accent sur les abus physiques et sexuels parce qu'on a cru que c'était là l'élément le plus important aux yeux des collectivités; les gens souffrent beaucoup.

Il faut harmoniser les processus axés sur les réclamations individuelles et la guérison avec ceux de la Fondation pour la guérison, bien que celle-ci soit distincte.

Il faudrait des protocoles pour exempter les dédommagements financiers des impôts et éviter les interruptions des versements d'aide sociale. Les églises devraient offrir des services de conseils financiers pour les victimes. Il faudrait, à tout le moins, que les services médicaux et autres soient prévenus quand les gens obtiennent de l'argent.

Il faut étudier ce qui est arrivé aux gens sous un angle plus scientifique; il faut considérer le syndrome de stress post-traumatique. Il faudrait voir s'il existe un syndrome du pensionnat à l'échelle mondiale, de sorte qu'on puisse le traiter de façon efficace.

Il faut bâtir la confiance par des réalisations au niveau de l'école ou de la collectivité, par l'entremise d'un modèle de soutien aux victimes, ou par un soutien gouvernemental puisé ailleurs.

III DE BONNES FAÇONS DE S'EN SORTIR : LES ATTRIBUTS

Dans l'exposé sur le pavillon Grollier, on a déterminé les attributs qui devraient être présents dans les « résultats » et dans le processus visant à les atteindre, tout en

reconnaissant qu'il existe de nombreux besoins et attentes différents dans chaque cas et que les gens mettront l'accent sur différents attributs.

Guérison

Il faut contrôler le processus de guérison et tout ce qui l'entoure. Nous avons géré ce dernier à notre manière et les erreurs commises sont les nôtres. La guérison est un travail ardu en soi.

C'est d'abord et avant tout une question de respect. Il nous faut reprendre contact avec soi et revendiquer notre identité.

Les gens ont dirigé le counselling et ont pris des dispositions pour que d'autres personnes de la collectivité soient formées pour pouvoir agir comme conseillers et ont montré aux personnes chargées du soutien (y compris des parents) comment aider les gens.

Cette façon de faire facilite la guérison de la personne et, comme elle repose sur la collectivité, elle est accessible.

Il faut que des mesures de protection soient toujours là, avant, pendant et après, qu'il s'agisse d'un procès, d'un mode alternatif ou d'une démarche se déroulant en un autre endroit; il faut que la personne retrouve un « équilibre émotif ».

Reconnaissance

Il faut reconnaître le mal qui a été fait. Les excuses sont au coeur même de la réconciliation et doivent aller au-delà des mots et se traduire par des actions concrètes.

La démarche doit souligner le courage de ceux qui sortent de l'ombre.

La démarche doit être personnelle et familiale à la fois.

Elle doit faire l'objet d'une large diffusion, tant dans la collectivité que dans l'institution.

La démarche doit clairement établir que les victimes ne sont pas à blâmer.

Dédommagement

Le dédommagement doit être juste, équitable et appuyé de conseils financiers ainsi que de mesures d'orientation professionnelle.

Commémoration

Le besoin profond de raconter ce qui s'est produit et de l'immortaliser publiquement doit être respecté et il faut notamment trouver un moyen de commémorer ceux qui sont morts. Dans les résultats, il faut reconnaître les liens réciproques entre les établissements de même que le besoin de concilier les tensions pouvant exister entre eux dans des circonstances particulières.

Les règlements doivent être clairs. Les clauses de non-divulgation ne sont qu'une autre façon d'imposer un silence déjà maintenu trop longtemps.

Les expériences scolaires doivent être consignées, racontées et commémorées. Si nous ne parlons pas du passé, nous sommes condamnés à répéter ses erreurs.

Les choix

Il ne faut pas se contenter de rechercher de tels résultats à l'extérieur du contexte judiciaire; si une personne choisit la voie des tribunaux, il faut chercher des moyens de rendre ce processus plus sûr, moins pénible et plus simple.

IV FAVORISER LA SENSIBILISATION ET L'ENGAGEMENT

Lors des discussions, il est ressorti que nous avions tous intérêt à concevoir des messages et à trouver ensemble des moyens de les diffuser pour favoriser la sensibilisation et l'engagement par-delà les dialogues au sein des gouvernements, des congrégations, des collectivités autochtones, chez leurs dirigeants et dans le grand public. Voici quelques-unes des idées et approches qui ont été avancées au fil des discussions.

Il existe un besoin profond de raconter ce qui nous est arrivé, de le commémorer et de garder en mémoire ceux qui sont morts.

Il faut que les gens sachent ce qui s'est passé, il faut que le public soit mis au courant des abus dont les enfants ont été victimes.

Il faut que les parents et les aînés sachent que cela a véritablement eu lieu. Certains parents ont renvoyé leurs enfants aux pensionnats. Il faut rompre le silence et sensibiliser les gens tout en étant prudent quant à l'usage qui est fait des histoires, car celles-ci peuvent parfois engendrer encore plus de douleur. Il faut apprendre du passé.

Le gouvernement et les églises savent qu'ils doivent reconnaître les abus et présenter des excuses. Ces institutions savent que les victimes ont besoin qu'on leur confirme l'expérience vécue. Il faut développer une collectivité nationale d'intérêts et sensibiliser davantage la population.

Toutes les excuses pourraient être transcrite. Aussi, on pourrait en faire une bande vidéo. Il faudra reconnaître et respecter de nombreuses langues, et préparer des trousses d'information.

Les avocats demandent souvent que les conditions de règlement ne soient pas dévoilées. C'est inadéquat dans un tel contexte, car cela équivaut à imposer encore une fois le silence aux Autochtones. Il faut donc que les conditions de règlements soient rendues publiques, autrement nous agissons comme l'agresseur qui demande à sa victime « de se taire ».

L'église reconnaît avoir été là et confirme par le fait même sa responsabilité. Les membres de l'église se débattent sur cette question d'un océan à l'autre. Le défi est d'amener les gens des congrégations à porter attention à cette dernière. Nous nous sommes excusés du rôle que nous avons joué. Les abus étaient intolérables et inexcusables, représentaient une trahison de confiance. Néanmoins, il ne semble pas que les congrégations soient toutes au courant. Il faut que le message se rende en haut lieu car certains membres de l'église en sont encore au stade de la dénégation et tentent maintenant de se faire à l'idée des excuses. Les premières excuses portaient sur la domination spirituelle et culturelle des Autochtones. Depuis lors, on a mis sur pied des groupes chargés d'écouter ceux qui voulaient se confier et nous avons établi un fonds pour la guérison. Peut-être que l'église pourrait réserver une journée par année pour souligner ce qui est arrivé aux victimes. On pourrait peut-être, pendant une période de quatre à cinq ans, tenir une cérémonie annuelle pour rendre le message visible et, du même coup, reconnaître ces expériences.

Il faut organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention des responsables des politiques du gouvernement, des travailleurs de première ligne et du clergé pour sensibiliser ces derniers aux séquelles que les pensionnats ont laissées chez les enfants. Nous le faisons pour les enseignants afin qu'ils comprennent mieux où en sont les enfants. Il est parfois difficile de trouver de l'information. Est-il nécessaire d'attendre une réclamation pour chercher à savoir ce qui s'est réellement passé? Comment pouvons-nous aider si nous ne connaissons rien? Il faut s'intéresser à la perception que le public a et sensibiliser la population à la nécessité d'une indemnisation.

Note de fin de chapitre

1. La rédaction de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Betty Bastien, Lawrence Norbert, Gerry Kelly, Doug Ewart, Maggie Hodgson, Mark Wedge et Glenn Sigurdson.

DIALOGUES DE REGINA — SASKATCHEWAN
Les 19 et 20 novembre 1998

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 29

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 29

III QUESTIONS À EXAMINER EN VUE DE FAIRE DE NOUVEAUX CHOIX
..... 41

IV ÉLÉMENTS D'UN PROCESSUS DE RÈGLEMENT 42

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

La séance a commencé par une cérémonie et une prière traditionnelles, puis les participants se sont présentés à tour de rôle à l'ensemble du groupe. Afin que tout un chacun se sente bien à l'aise, nous avons convenu que le dialogue servirait à explorer des avenues et non à négocier, et que le tout se déroulait sous toute réserve. On a fait allusion à la lettre d'invitation et aux attentes des participants du dialogue de Kamloops (dont les notes avaient été distribuées). Il a été également convenu que les participants formeraient de petits groupes pour élaborer des notes résumées, reflétant les discussions.

Puis, on a formé un cercle où tous les participants ont alors pu exprimer les motifs de leur présence, leurs expériences et leurs espoirs pour l'avenir. On a, par la suite, enchaîné avec des exposés, présentés par d'anciens élèves du pavillon Grollier (qui avaient été invités à titre de représentants du dialogue de Nakoda pour aider à faire le lien et à assurer la continuité entre les dialogues), exposés pendant lesquels ils ont pu relater leurs expériences de soutien et celles d'autres victimes au cours d'une poursuite judiciaire dans les Territoires du Nord-Ouest. On a ainsi décrit un modèle substitutif de règlement de différends (MSRD) en voie d'élaboration à la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan (FNIS), et, finalement, un autre exposé a porté sur la Fondation pour la guérison des Autochtones. La séance s'est terminée par une discussion portant sur divers éléments qui pourraient être réunis pour former une stratégie de règlement.

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue exprimés sur les pensionnats et leurs conséquences

La portée de l'expérience des pensionnats est telle qu'aucun Autochtone n'échappe à la douleur causée aux familles, aux individus et aux collectivités. Couteaux, fusils, viol et violence font partie intégrante de l'héritage des pensionnats. Les dégâts sont incroyables; être Indien au Canada a été l'une des expériences les plus pénibles qu'il m'ait été donné de vivre. Je ne comprends pas comment des gens ont pu faire ce qu'ils ont fait, pourquoi des gens ont pu penser que c'était là la chose à faire? Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour s'en rendre compte? Il s'agit d'un système corrompu administré de façon corrompue. Voilà qui représente de grandes pertes pour le Canada, car les problèmes se répercutent pendant des générations.

Les pensionnats nous ont enlevé notre confiance, notre sexualité et notre identité. Les enfants devenaient des numéros dans ces écoles et n'y recevaient aucun amour. Voilà pourquoi, devenus parents, ils ont voulu élever leurs enfants de la même façon. Nous ne savons pas comment exprimer notre amour, car nous avons subi des agressions sexuelles dans les pensionnats. Et des enfants arrachés à leurs parents ne peuvent connaître et donner de l'amour parental. On nous a aussi enseigné à ne

pas exprimer nos sentiments. Nous ne savons pas ce que c'est que de vivre heureux au sein d'une famille autochtone.

Pensons aux conséquences en ce qui concerne un petit enfant qu'on arrache à ses parents, délaissé, sans amour et sans affection. Nous n'étions rien que de petits enfants sans défense contre les abus physiques, sexuels, verbaux et spirituels. Nous étions également à la merci des plus vieux. Les enfants ne pouvaient s'en sortir; qui les aurait crû d'ailleurs? Parfois, même les parents renvoyaient leurs enfants à l'école après qu'on ait retiré ces derniers pour leur sécurité. Quand des intervenants de soins pour les Autochtones voulaient révéler les abus qui avaient cours, on ne les croyait tout simplement pas et parfois on leur disait même de ne pas perturber la situation. Quand des agresseurs étaient pris sur le fait, les administrateurs s'arrangeaient pour les muter.

J'ai commencé à souffrir au moment ou j'ai quitté ma collectivité. C'était cruel d'être arraché à sa famille. Comment voulez-vous que des enfants comprennent pourquoi ceux qui auraient dû être là pour les aimer et s'en occuper n'y étaient pas? Les gens agissent maintenant comme s'ils n'avaient plus de famille. Les parents souffraient aussi de voir partir leurs enfants, ils en ressentent les effets encore aujourd'hui. Les liens familiaux ont en fait été brisés.

On commence maintenant à recevoir des appels de vieilles femmes de la collectivité qui ont été victimes d'abus dans les pensionnats. On commence à comprendre la signification que cette situation pouvait avoir pour les femmes, dont bon nombre ont été battues. On conçoit maintenant cela comme une conséquence du système des pensionnats.

Dans les pensionnats, on disait aux jeunes que leur culture ne valait rien, puis, lorsque ces derniers revenaient à la maison, leurs parents essayaient de leur réinculquer leur culture. Mais une fois qu'ils retournaient à l'école, on les tabassait avec les mêmes croyances. Pour cela, les enfants perdaient confiance en leurs parents.

Comme notre culture repose sur la langue, elle a été détruite quand nous avons perdu cette dernière. Le gouvernement et les églises toutes-puissantes ont cherché à tuer notre culture et à nous détruire. Perte de culture, taux d'incarcération élevé, abus physiques et sexuels, violence, abus de drogues, telles sont les fruits de ce système. Les écoles résidentielles nous ont révoltés et nous transmettons cette révolte aux autres. Bien des agresseurs ont d'abord été des victimes. Les gens ont vécu des expériences traumatisantes. Il faudra des années pour guérir, pour faire en sorte que la guérison et le bien-être deviennent réalité.

Les problèmes sont enracinés de façon telle dans la collectivité, qu'il est difficile de savoir par où commencer. Il y a encore beaucoup de dénégation, même dans les collectivités qui ont entrepris une démarche de

guérison. Les aînés nous reprochent même parfois de ressasser cette affaire, mais il faut que ces histoires soient racontées. Certains aînés ne veulent pas que les victimes révèlent les abus dont elles ont souffert, sous prétexte qu'on ne fait que de tourner en rond. Certains leaders politiques autochtones refusent de voir l'ampleur du problème, et cela est aussi insupportable que de ne pas être cru par les anciens. Il nous faut sortir de la négation et écouter. Certains éprouvent toujours de la honte, n'en parlent même pas à leurs meilleurs amis. Voilà qui peut encourager la prise de drogues et inciter au suicide. Cette situation peut être difficile à aborder dans une famille; certaines victimes ne se confient pas parce qu'elles sont devenues des agresseurs. Parfois, il vaudrait mieux amorcer une enquête portant sur quelqu'un que l'on soupçonne d'abus sexuels en lui demandant de confirmer qui a été son agresseur.

On semble toujours vouloir étouffer les choses. Les gens ne savent pas ce qui s'est vraiment passé ou pourquoi les victimes se manifestent maintenant. On ignore toujours l'histoire des nations autochtones; le racisme et le colonialisme existent toujours. sont encore vivants. On a abusé des peules autochtones pendant des siècles. L'existence même des pensionnats et l'impérialisme qu'elles représentent sont le pire des abus.

Néanmoins, il faut dire que certains ont reçu une bonne éducation d'enseignant qui n'étaient pas des agresseurs.

C'est le gouvernement qu'il faut blâmer. Les églises de même. Le gouvernement voulait que nous vivions à l'image des Blancs, mais en même temps il nous refusait l'accès au monde des Blancs.

Les églises aussi acceptent leur part de responsabilité — le gouvernement n'est pas le seul à blâmer. Elles ont joué un rôle dans l'histoire de la colonisation. Cela fait partie de notre histoire et on ne doit pas le nier. Même si cela est difficile, il est important de comprendre comment tout cela a pu arriver. Il y a beaucoup à faire avec les membres des églises pour qu'ils comprennent la responsabilité des églises. Nous avons rassemblé un livre d'histoires pour les aider à comprendre ce que les écoles ont fait. Il faut composer avec l'emprise que l'église a sur les aînés. Il faut que de hauts représentants des églises viennent dire dans la collectivité que ce qui s'est passé dans les pensionnats n'était pas correct et qu'on peut en parler.

La GRC [la Gendarmerie royale du Canada] admet que des membres ont été partie au processus — ils n'ont pas prêté l'oreille à ce qu'on leur racontait; eux aussi sont des victimes en ce sens qu'ils doivent affronter les suicides et d'autres conséquences.

Les pensionnats ont été créés parce que le gouvernement avait un « problème indien » et que les églises voulaient convertir les Indiens. Nous voulons en savoir plus sur les ententes conclues entre les gouvernements et

les églises; voulait-on éradiquer la culture de façon à ce que le gouvernement n'ait pas à continuer à payer à jamais pour les Autochtones? Qu'avait-on à l'esprit quand on limitait les ressources des églises pour diriger les écoles? Il faut connaître le côté non autochtone des choses; il nous faut connaître l'histoire de façon à ne pas la répéter, s'assurer que cela fait vraiment partie de l'histoire.

L'APN [l'Assemblée des Premières nations] s'est intéressée à ce dossier il y a neuf ans. Elle a commencé à en parler au gouvernement, mais le gouvernement devait décider quand il serait prêt à en parler.

J'ai grandi comme un non-Autochtone et j'ai été témoin de la discrimination. J'ai vu la douleur et le mal que cela apportait dans les collectivités. J'ai vu le contrôle que les gens peuvent exercer quand ils disposent de l'argent et du pouvoir. Je veux faire quelque chose pour corriger cela. Le gouvernement est au courant des torts causés dans les collectivités des Premières nations non seulement par les politiques touchant les pensionnats mais par d'autres politiques également. Le dossier des pensionnats symbolise la façon dont les non-Autochtones ont traité les Autochtones. Nous nous arrêtons à cet aspect aujourd'hui dans l'espoir de trouver les voies qui conviennent pour les gens. Nous n'avons pas toutes les réponses parce que les problèmes vont bien au-delà des pensionnats.

La situation est critique; nous n'avons pas beaucoup de temps, des vies sont en jeu. Les victimes des pensionnats disparaissent une à une. Il y a là beaucoup de souffrance. Nous ne voulons pas que les pensionnats prennent d'autres vies.

Il a fallu longtemps avant que l'on aborde la question de la violence entre époux et les abus sexuels imposés aux enfants. Nous en sommes au tout début, dans la question des abus commis dans les pensionnats. Si je ne fais pas ce travail pour ceux qui sont morts, qui le fera? Il faut les honorer et non les oublier.

Points de vue sur le processus des dialogues exploratoires

L'idée des dialogues est venue d'une réflexion qui avait cours à l'APN, au ministère de la Justice et au MAINC [ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien] au sujet des répercussions profondes qu'avaient les pensionnats sur les victimes, les familles et les collectivités. On a pensé que tous ceux qui avaient été touchés devaient participer à l'exploration de toute la gamme des solutions possibles et que les dialogues pourraient mettre les différentes parties en présence pour en parler mais, ce qui est plus important encore, pour écouter. L'idée était de présenter des choix sans modèle préconçu.

Nous croyons que c'est la bonne façon d'en arriver à la guérison; les idées doivent venir des victimes.

C'est faire preuve d'humilité que de participer. Nous sommes en présence ici de beaucoup de courage et de sagesse. Nous avons entendu des choses que nous ne voulions pas entendre, mais nous reconnaissons que nous sommes en présence de gens qui disent la vérité. Le fait d'entendre ces histoires aide les défenseurs à moins se tenir sur leur garde. Cela contribue à rendre l'expérience plus concrète pour ceux qui n'étaient pas là comparativement à la lecture d'histoires, même de centaines d'entre elles. C'est un privilège de participer à ce partage. Il est important pour notre pays que nous soyons là. Mais c'est encore difficile pour les représentants du gouvernement de concrétiser l'expérience des dialogues face à ceux qui ne sont pas là.

Les dialogues contribuent à donner un certain sentiment de dignité à ceux qui appartiennent aux groupes des agresseurs et à leur permettre de s'approprier davantage les excuses que leurs organisations ont présentées. Ils contribuent à nous faire progresser sur la voie d'une approche réparatrice.

Le choix du moment aussi est une source de préoccupations; s'agit-il d'un acte de bonne foi? Ça fait déjà un bon moment que l'on est au courant de ces abus, du moins de façon générale. Pourquoi le gouvernement s'y intéresse-t-il maintenant? Probablement en raison du grand nombre de poursuites. Que faisaient l'APN et la FNIS à propos de ce dossier il y a cinq ans? Pourquoi s'y intéresser maintenant? Les clients se demandent pourquoi ces organisations ne s'intéressaient pas à cette question à ce moment-là. Est-ce qu'il y aurait des gains politiques à le faire maintenant?

On s'inquiète de ce que l'information partagée ici pourrait ne pas être utilisée au mieux des intérêts des Autochtones. Il faudrait qu'il y ait ici des représentants de la province. On craint que les représentants fédéraux retournent à Ottawa et ne fassent rien. La Couronne a durci sa position dans certaines causes; voilà ce qui pousse certains à douter des motifs actuels.

On réalise des progrès même si on n'est pas encore sûr du résultat. Les premiers dialogues ont amené le gouvernement et les églises à se parler et pourraient avoir contribué au règlement d'un cas important. Il faut continuer dans cette voie.

Parlons de solutions et de processus; c'est là un bon départ — il faut continuer. Il faut tenter de trouver un terrain d'entente et prendre ensemble des mesures pour y arriver. Ce processus nous réunit pour en parler — les expériences des différentes écoles et collectivités se ressemblent beaucoup.

On se sent mieux après avoir entendu la narration des expériences d'autres groupes de victimes; on a l'impression que c'est quelque part par là qu'il faudrait commencer. Il est difficile de trouver le chemin de la guérison quand on est seul. Il faut partager l'expérience des autres; il n'est pas nécessaire de partir de zéro.

Il ne faut pas oublier de parler au nom de ceux qui ne sont pas ici.

Nous voyons la lumière au bout du tunnel, et ce n'est pas un train. Peu importe combien les choses peuvent nous paraître sombres, il y a toujours de l'espoir, et ce processus en fait partie. Nous avons pu partager des blessures profondes, mais aussi des points de vue de l'intérieur.

Points de vue sur des façons de régler les réclamations

Nous approchons du point où nous pourrions rater l'occasion d'adopter une approche différente. Une vague de causes pourrait nous submerger et nous ramener en arrière.

Il faut créer un sens plus large de la collectivité et du soutien, et délaisser la dénégation et les délais pour adopter une volonté de règlement. Les caractéristiques désirées sont les suivantes : révélations en toute sécurité, validation marquée de sensibilité, réparation accompagnée de commémoration et de respect. On peut voir le processus comme une suite : guérison → divulgation → validation → réparation → commémoration → guérison. Le tout à l'intérieur d'une démarche sécuritaire faisant place à la reconnaissance des interrelations entre les individus, les agresseurs et les collectivités à chaque étape. Dans un modèle de justice réparatrice, le dévoilement et la validation ne feraient qu'un parce que l'agresseur est là pour admettre le mal qui a été fait et le valider du même coup.

En l'absence de solutions de rechange, le processus judiciaire vient détruire les relations. Les collectivités n'ont pas voix au chapitre. En outre, certaines victimes font appel aux tribunaux, obtiennent un règlement et puis se demandent ce qui s'est passé. Certains ont l'impression qu'ils sont laissés en suspens, qu'ils ne sont pas partie aux négociations avec le gouvernement.

Il faut du temps pour réparer les torts de l'histoire. Les chemins de la guérison sont nombreux, certains passent par la judiciarisation et ceux qui le choisissent doivent pouvoir le faire en toute sécurité.

Dans un procès, les avocats des défenseurs n'ont pas la partie facile, car ils doivent, pour établir l'ampleur des dommages attribuables à l'expérience des pensionnats, déterminer avec les victimes si d'autres causes ne pourraient pas être à l'origine de leur situation actuelle. Le gouvernement a cherché à se montrer compatissant envers les victimes dans sa réponse aux litiges, en se montrant sensible aux expériences racontées, mais même les règlements sont douloureux pour toutes les personnes en cause. Les avocats n'ont pas la formation voulue pour réagir aux histoires d'horreur. Les représentants du gouvernement pensent que leur travail consiste à les mettre en opposition aux membres de leur propre collectivité. Il est difficile de représenter « le Canada » dans ces procédures, mais il est bon d'avoir la chance de réparer des torts.

Cependant, s'il est douloureux de lire l'exposé des allégations, que dire de la douleur de ceux qui les présentent après s'être demandé non sans beaucoup d'angoisse s'ils devaient dévoiler leur passé, abattre le mur qu'ils avaient érigé pour se protéger des souvenirs. Les gens se rendent dans un bureau pour faire une déclaration à quelqu'un qui peut ne pas s'en soucier, puis reviennent dans leur famille et leur collectivité. Ils doivent alors passer par l'étape du dévoilement et du procès, un fardeau bien lourd qui en fait reculer plus d'un, peut-être à l'avantage du gouvernement. Si le gouvernement est vraiment sérieux dans ce processus, ses représentants ne chercheront pas à tirer profit des obstacles qui découragent les gens.

Il faut dire aux victimes qui décident de se manifester que s'elles passent par le système judiciaire, elles doivent être prêtes à revivre l'expérience et la douleur. Il faut qu'elles trouvent quelqu'un pour les accompagner. Auparavant, nous laissions les gens se présenter seuls devant le tribunal, maintenant nous savons qu'il faut quelqu'un pour les accompagner.

En plus de 20 ans d'expérience des tribunaux, je n'ai jamais vu une victime en ressortir heureuse ou guérie, même quand il y a eu condamnation.

Les dirigeants autochtones s'inquiètent de l'ampleur des frais pour imprévus; on a entendu parler de frais atteignant jusqu'à 47 p. 100 des règlements — voilà qui est très perturbant. Il faut mettre cette question à l'ordre du jour et en parler. De même, le chef national a écrit à tous les cabinets d'avocats pour leur demander d'être plus attentifs à l'intégrité de la vie des personnes mêlées à un procès. Les avocats sollicitent la clientèle — on en a vu venir dans les collectivités et aligner les gens comme s'ils étaient encore dans les pensionnats. Certaines personnes, y compris des Autochtones, sont en train de faire de ces réclamations une industrie.

Le gouvernement admet qu'il y a là une question de responsabilité et qu'il faut y consacrer des sommes d'argent. Les réclamations concentrent l'attention sur ces questions d'une façon qu'il était impossible d'imaginer antérieurement. Mais ce n'est pas ce qui est préoccupant; ce qui est

préoccupant, c'est que beaucoup d'argent sera dépensé sans que cela apporte beaucoup de changements. Nous ne voulons pas que des milliers de gens empruntent la voie judiciaire sans qu'il y ait amélioration de la situation.

L'un des problèmes avec l'approche actuelle, ce sont les paiements forfaitaires (versements uniques) destinés à des gens qui ont des besoins à long terme; il n'est pas question d'excuses même si nous savons que certaines victimes ont besoin de la reconnaissance publique (à l'heure actuelle, on leur dit de ne pas dévoiler les règlements — ce qui perpétue le secret de la honte); les collectivités ne sont pas associées au processus; le système de justice traite avec des individus, et non avec des collectivités ou encore des personnes qui s'identifient comme membres d'une collectivité; il n'y a pas de lien avec la Fondation pour la guérison; on assiste à des coupures dans les versements d'aide sociale; le gouvernement veut traiter les cas semblables de la même façon alors que les diverses nations ont des besoins différents.

Il ne faut pas présumer que les victimes ne veulent pas prendre le temps qu'il faut pour aller devant les tribunaux ou que cela est mauvais pour elles. Certaines y trouvent une source de fierté et un sentiment de puissance. Nous sommes habitués à être du côté opposé du système de justice — maintenant c'est nous qui poursuivons la Couronne. Les tribunaux peuvent faire la différence; quand le gouvernement et les églises commencent à être trouvés responsables, ils trouvent qu'il y va de leur intérêt de régler à l'amiable et peut-être de chercher des solutions de rechange aux tribunaux. Certaines victimes veulent mener la bataille jusqu'au bout devant les tribunaux, se faire pleinement entendre. C'est grisant d'avoir un certain contrôle et d'être capable de déterminer l'orientation que les procédures vont prendre. Le gouvernement et les églises ne devraient pas décourager les victimes d'aller devant les tribunaux; ce sont eux les agresseurs.

Le gouvernement n'a aucun plan et ne désire aucunement enlever des choix de recours. Il se peut que les tribunaux soient la meilleure solution pour certains. Pour ceux là, nous voulons rendre le processus moins pénible. Mais nous voulons également vérifier si les gens touchés ne pourraient pas nous mettre sur la voie de bonnes solutions de rechange.

Une fois que le silence est rompu, il faut s'occuper des séquelles immédiates — voilà un aspect primordial qui transcende l'ensemble du processus. Où se trouve les mesures de protection sur le plan émotionnel? C'est à cela qu'il faut penser avant de discuter du produit final. Nous nous méfions d'un système où les révélations se font par écrit — cela peut revenir contre vous.

Il faut prendre le contrôle et remettre en question le principe voulant que le gouvernement doit s'occuper des Autochtones. Il faut témoigner et il faut

guérir. Une partie du colonialisme est attribuable au fait que le gouvernement fait les choses pour vous. Si trop de règles entourent un processus, la collectivité n'y adhère pas. Il faut déterminer ce qui est bon pour chacune des collectivités — ne pas leur dire ce qu'il faut faire mais les appuyer. Il faut un processus réaliste qui s'inscrive dans notre propre contexte.

Les séquelles se sont répercutées des individus aux familles puis aux collectivités — les trois ont besoin d'être appuyés à mesure que l'on aborde les questions. Une enquête peut faire beaucoup de dommages. Il faut que la démarche de dévoilement soit bien guidée et soit empreinte de sensibilité. Si les avocats perçoivent des honoraires élevés, ils doivent à tout le moins assumer financièrement la sécurité émotionnelle de leurs clients pendant le processus.

On possède de bons exemples d'autres façons de procéder. Certains avocats se sont bien acquittés de leurs tâches en ce qui a trait aux besoins de leurs clients. Il faut envisager sérieusement toutes les approches. Il y a de bons modèles de soutien des victimes pendant les procès. Parmi les composantes de tels modèles, mentionnons les groupes de soutien, une formation intensive pour les prestataires de soins dans la collectivité et les travailleurs de la santé au sujet des répercussions des pensionnats, de façon à ce qu'il y ait une base de ressources communautaires en place et à ce que les prestataires de soins, la famille et les personnes en appui viennent au procès et accompagnent la victime pendant et après son témoignage.

Temps, douleur et confiance participent de la guérison. C'est un processus long et difficile. Il faut trouver une démarche qui encourage les gens à pardonner, sinon ils ne pourront guérir. Pardonner, cela ne signifie pas que vous ne poursuivez pas en justice — cela ne s'adresse pas à celui qui a fait le mal mais à la personne qui en a été victime.

Des problèmes se posent quand des gens qui travaillent pour les organismes d'aide communautaire se voient désignés comme des agresseurs ou ont un lien de parenté avec ceux qui le sont. Le système est mis à rude épreuve lorsque des membres de la collectivité sont eux-mêmes des agresseurs. Cela peut compromettre la sécurité dans la collectivité. Que devraient faire les victimes quand d'autres Autochtones ont abusé d'elles — les poursuivre?

Il y a lieu de s'inquiéter beaucoup pour les collectivités où on compte des centaines de réclamations. Qui apportera le soutien? À moins que la collectivité ne soit derrière les gens, il ne peut se développer de sentiment d'appartenance et de suivi — les révélations sont faites dans un contexte non sécuritaire.

Quand il y a un certain nombre de victimes des pensionnats dans une collectivité, on ne sait pas très bien par où commencer pour obtenir un recours — on ne sait pas où obtenir des fonds pour les services. Il faudrait peut-être des ressources gouvernementales additionnelles en attendant que la Fondation pour la guérison soit en service. Pour ce qui est d'aider les victimes à passer à travers le processus, le gouvernement ne devrait pas lésiner sur les coûts. Il est trop tôt pour prévoir les coûts — il faudrait enclencher le processus pour mieux voir et comprendre quels seront les paramètres coûts.

Il faut enclencher le tout et nous assurer que la collectivité prend ses propres décisions. Il faut s'inspirer des expériences menées ailleurs; courir certains risques; essayer certains modèles et en tirer des leçons.

Il faut écouter ce que les victimes ont à dire.

Points de vue sur les résultats attendus

Une fois que vous détenez un certain pouvoir sur le gouvernement et les églises, vous devez décider comment l'utiliser : pour bâtir une nouvelle relation ou leur faire subir le même traitement que nous avons subi.

Les pensionnats ont existé parce que le gouvernement prenait les décisions à la place des Autochtones; le gouvernement a pris le contrôle des pensionnats — nous ne voulons pas que cela se reproduise au moment où nous nous dirigeons vers des règlements et des décisions concernant la guérison. Nous ne voulons pas qu'on nous dise comment guérir et quelle thérapie utiliser pour le faire. Nous devons déterminer avec qui et comment nous allons guérir — nous ne voulons pas de directives du gouvernement. Il faut guérir pour nous-mêmes, nos familles et notre collectivité. Il faut une guérison conçue par ceux qui savent ce dont ils ont besoin. Les services médicaux existants n'ont pas les compétences ou ne comprennent pas ce que les gens des Premières nations doivent faire pour emprunter le chemin de la guérison. Ces services ne fonctionnent tout simplement pas. Les sages ne sont pas reconnus comme guérisseurs — seuls ceux qui ont des diplômes le sont. Il faut que le gouvernement reconnaisse que la guérison est un processus, que ce n'est pas un produit livrable dans un certain délai.

Il n'y a pas deux collectivités et réserves pareilles. On ne devrait pas avoir à vivre sous un régime contrôlé par d'autres. Le gouvernement devrait se sentir coupable du mal qu'il a fait et ne pas chercher à nous guérir — c'est à nous de faire ça. On ne devrait pas exiger la guérison dans le cadre d'un règlement — ce n'est pas aux tribunaux de décider. Il faut nous guérir nous-mêmes comme dirigeants avant de pouvoir guérir nos peuples. La thérapie et l'indemnisation ne peuvent effacer le mal et les séquelles. Il faut de l'argent pour lancer la guérison au niveau de la bande dès

maintenant et du soutien à long terme pour permettre aux Premières nations de faire ce qu'elles ont à faire.

Il faut faire preuve de bon sens — le remède fonctionnera-t-il dans une collectivité de 120 personnes?

C'est à tort que l'on a soustrait les questions de langue et de culture à la compétence de la Fondation pour la guérison des Autochtones; de cette façon, elle ne peut faire son travail. Il y a de la confusion autour du rôle de la Fondation pour la guérison. On s'inquiète de ce que Santé Canada suggère aux Autochtones de s'adresser à la Fondation pour la guérison afin d'obtenir des services psychiatriques — cela constitue un dégagement de responsabilité.

La Fondation pour la guérison ne doit servir ni pour des cas individuels ni pour remplacer le financement gouvernemental de programmes existants, mais il est possible de coordonner des activités pour épauler des collectivités ayant à traiter un grand nombre de victimes.

Si nous voulons guérir, il faut commencer à travailler ensemble. Les églises devraient aider à financer des cercles de guérison. Les gouvernements provinciaux ont également une part de responsabilité compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la vie quotidienne des Autochtones.

Nous voulons réapprendre à être des Indiens — réapprendre notre langue. Pour ce faire, nous avons besoin d'une école — nous ne pouvons enseigner ce qui ne nous a jamais été enseigné. Il faut animer la culture et rendre la dignité, et soulager le plus possible la douleur. La connaissance de soi, le respect de soi, l'art d'être parents, la culture et la langue : voilà autant d'aspects qu'il faut connaître, car il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Pour guérir, il faut la commémoration communautaire. Il faut prendre acte de la démarche dans laquelle nous sommes engagés afin d'aider les gens à mettre fin à la dénégation au sujet de ce qui s'est passé et à entreprendre leur guérison. Il faut connaître le passé pour ne pas répéter les mêmes erreurs. Le racisme aujourd'hui serait peut-être moindre si les gens savaient par quel chemin les Autochtones ont dû passé. Il faut accélérer l'éducation publique — parler à ceux qui ne participent pas au dialogue. Il faut sensibiliser le public. Il faut éduquer la population afin qu'elle ne s'oppose pas aux politiciens qui veulent faire quelque chose pour régler le problème. Les ordonnances imposant le secret suscitent encore beaucoup de préoccupations. De nos jours, le système peut encore causer ces préoccupations. Il faut sensibiliser les gens qui appartiennent à ces systèmes, de façon à ce que cela ne se reproduise plus. Ce sont les non-Autochtones qui doivent s'en occuper d'abord.

Les excuses sont importantes, il faut beaucoup de courage, notamment de la part de l'institution, pour admettre les atrocités. Cela fournit une certaine aide.

Certains ne veulent pas guérir; ils veulent s'en tenir à leur mécanisme de défense, que ce soit l'alcool, les drogues ou l'isolement. Mais pour se sentir mieux, il faut sortir de l'expérience des pensionnats. Il faut pardonner pour guérir, pardonner les abus parce qu'on ne peut vivre avec la haine. Si vous renoncez à blâmer, beaucoup de bonnes choses peuvent arriver.

Il faut commencer dès maintenant à réparer le mal du passé. L'admission fait partie de la validation; les excuses, de la réparation. Il faut de la vindication, de la validation et une réponse. Nous voulons trouver des façons de nous engager ensemble à édifier de nouvelles collectivités où nous pourrons vivre réunis.

Les victimes doivent être accueillies chez elles et être écoutées.

Les églises se sont excusées. Elles en sentaient le besoin pour elles-mêmes, pour leur guérison. Elles avaient besoin de se guérir elles-mêmes et elles veulent trouver une façon de vivre avec les excuses. Elles veulent vraiment s'excuser mais elles ne pensent pas qu'il s'agisse de la voie vers une relation appropriée avec les Autochtones — il faut commencer à écouter et à honorer ceux qui disent la vérité et se porter à la défense des autres qui apprennent ces vérités. Il faut réfléchir profondément à ce que nous voulons dire par repentir. Il faut comprendre qu'il s'agit de choisir de nouvelles orientations.

Les églises s'estiment privilégiées qu'on leur tende la main de la réconciliation. Elles sont surprises que les Autochtones continuent d'adhérer — leur persévérance nous donne la chance de devenir de nouvelles personnes et de développer de nouvelles relations.

Ce n'est pas vrai que les règlements monétaires entraînent l'abus de drogues et d'alcool — cela arrive, mais c'est rare. Il y a des cas où l'argent fait du bien, encore que ce ne soit jamais assez. Les gens ont besoin d'une indemnisation mais les sommes versées dans le cadre des règlements sont insuffisantes. Les dédommagements obtenus dans le dossier de Mt Cashell étaient plus généreux. Ce serait ennuyeux si les Autochtones obtenaient moins. Bien que l'argent ne soit pas l'élément le plus important des règlements, il devrait y avoir égalité quand c'est le cas. L'indemnisation a tendance à varier en fonction de la fréquence des abus, mais la douleur peut être la même.

L'argent lui-même ne constitue pas la réponse — on n'a qu'à penser qui en profite quand il est dépensé — mais il fait forcément partie des règlements. Ce ne doit pas être forcément un dédommagement individuel mais quelque chose pour la collectivité. Il faut recevoir une réparation matérielle, mais il faut également une guérison spirituelle et une guérison des coeurs. L'indemnisation et la guérison sont deux choses différentes, mais il faut des ressources dans les deux cas.

III QUESTIONS À EXAMINER EN VUE DE FAIRE DE NOUVEAUX CHOIX

Au fil des dialogues, divers points de vue ont été exprimés quant aux aspects à envisager au moment de concevoir des méthodes de rechange. Bon nombre se retrouvent ci-dessus dans le résumé de ce qui a été dit pendant les dialogues, mais voici certains des commentaires plus précis :

- droits collectifs ou droits individuels;
- guérison et (ou) dédommagement (la guérison doit-elle se faire en premier?)
- confidentialité ou divulgation;
- indemnisation versée en entier aux victimes ou instauration d'un processus d'autosuffisance;
- médiation ou arbitrage;
- avec ou sans avocats;
- pardon ou confrontation et colère;
- consignation par écrit ou décisions orales seulement;
- arbitres des Premières nations seulement ou groupe élargi;
- procédure non intimidante mais valable sur le plan légal;
- faire participer la famille et la collectivité ou tenir les procédures à l'extérieur de la réserve;
- processus de validation quand l'agresseur est décédé.

Voici quelques-uns des éléments à envisager.

- Avoir la possibilité de traiter des réclamations faisant déjà l'objet d'un litige, si les parties y consentent.

- Assouplir les règles de la preuve et de la procédure, en excluant peut-être le contre-interrogatoire direct de la victime.

- Contrôle du processus par un groupe d'experts ou panel — communication préalable, échanges de documents, échéances, interprétation des règles, etc. Déterminer ce qui est bon pour chaque victime.

- Qui choisit les membres du panel?

- Les parties s'engageraient-elles par écrit à suivre le nouveau processus?

- Les gens pourraient se passer d'avocats mais les avocats seraient les bienvenus. Il en faudra certainement si le gouvernement et les églises sont représentés.

- Si les procédures sont enregistrées, il faudra déterminer de quelle façon les notes seront prises et combien de temps elles seront conservées.

- C'est la victime qui devrait avoir la maîtrise du processus.

- Il est très important d'avoir du soutien pour passer à travers le processus puis du suivi par après. Il faudrait voir ce qui se trouve déjà en place et déterminer ce qu'il faudrait ajouter.

- La nature de la validation peut varier en fonction du remède recherché.

IV ÉLÉMENTS D'UN PROCESSUS DE RÈGLEMENT

La discussion a atteint un point où on a semblé s'entendre de façon globale sur certains aspects, en particulier quatre éléments interreliés qui doivent être en place dans le cadre de n'importe quel processus de règlement :

- la divulgation, en toute sécurité;
- la validation, *empreinte de sensibilité;*
- la réparation, *marquée de souplesse;*
- la commémoration, *dans le respect.*

Toute structure faisant appel à ces éléments doit tenir compte :

- du cadre communautaire et des rapports entre les individus, les agresseurs et les collectivités;
- de la guérison en tant que démarche personnelle.

La sécurité, un facteur qui doit toujours être présent, signifie différentes choses dans différentes circonstances. Les méthodes faisant appel à la justice réparatrice peuvent avoir un rôle important à jouer lorsque :

- l'agresseur est vivant et est consentant à admettre son comportement dès le départ;
- l'agresseur est un membre de la collectivité;
- la personne ayant été victime d'abus est elle-même devenue un « agresseur » dans la collectivité.

Quant au point de départ il y a admission des faits, la victime n'a plus besoin d'autres « validations ». Quand les questions d'abus déchirent la collectivité, cette approche peut aider à briser le cercle des abus.

La validation, quand l'agresseur nie les faits ou est décédé, pose de nombreuses questions qu'il faut envisager, par exemple, des circonstances différentes appellent-

elles une application différente de la validation, c'est-à-dire la nature de l'abus, la réparation recherchée, la nature du plaignant (une personne ou un groupe), à quand remonte l'activité en question, etc. Ou encore pourrait-il y avoir une norme générale de validation assortie de critères d'admissibilité différents selon la réparation recherchée ou d'autres circonstances pouvant exister.

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Joanne Lucarz-Simpson, Don Worme, Bill Wall, Maggie Hodgson, Doug Ewart, C. Willy Hodgson et S. Glenn Sigurdson.

DIALOGUES DE WINNIPEG — MANITOBA
Du 12 au 14 janvier 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 45

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 45

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

La séance a commencé par une prière d'ouverture, puis chaque participant a été présenté au groupe par la personne assise à côté d'elle ou de lui. Le tout s'est poursuivi par une discussion sur les attentes des participants par rapport au déroulement des dialogues. Comme le groupe était nombreux, on a suggéré de le séparer en petits groupes, mais l'ensemble des participants n'a pas voulu briser le cercle, du moins au début. Il a été convenu qu'il fallait en priorité écouter ce que les victimes avaient à dire; par conséquent, on a commencé par donner la parole à une victime puis, pendant que la plume d'aigle circulait d'une personne à l'autre autour du cercle, chaque personne, mais plus particulièrement les victimes, a pu faire part au groupe de son expérience ou encore de son point de vue sur ce qu'elle attendait de la rencontre.

Le deuxième jour, on a repris au point où on avait laissé les choses la première journée et on a continué de faire le tour du cercle jusqu'au point de départ. Comme il restait du temps, le groupe a exprimé le désir d'entendre les représentants du gouvernement fédéral et de chacune des quatre églises, et les avocats qui représentent les victimes. Ces représentants ont alors fait part des motifs de leur participation à la rencontre et de leurs attentes face au mode substitutif de règlement des différends (MSRD).

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue exprimés sur les pensionnats et leurs conséquences

À l'époque nous n'avions pas le contrôle sur rien; nous avons maintenant l'impression de prendre nos vies en main, de reprendre le contrôle.

Il y a trop de négativisme — il est impossible de dire merci.

Ce n'est pas pour la gloire et la fortune, mais pour la paix et la réconciliation. La Fondation pour la guérison des Autochtones a pour but la guérison; elle ne recherche pas de compensation.

La Fondation pour la guérison des Autochtones n'est pas à notre écoute; elle nous dicte comment nous devons guérir. Il n'y en a que pour les abus sexuels ou physiques, et non là où la blessure se trouve.

La collectivité est dans le chaos; la langue s'est perdue, les lois ont complètement été abolies. Les prêtres n'avaient pas le droit de dire que notre spiritualité était païenne. La nation est maintenant impuissante; on se retourne les uns contre les autres. Ce n'est que suicides, violence familiale et agressions contre les enfants.

C'est le bon sens qui déterminera le mode substitutif de règlement des différends. Il y a là une responsabilité morale. Nous en avons assez

d'entendre les églises (les avocats) nous dire de pardonner et d'oublier. La pédophilie ne devrait pas exister; il n'y a pas de guérison pour les pédophiles.

Ce qui s'est passé est un crime. Les sages ne sont pas reconnus comme guérisseurs.

La GRC [Gendarmerie royale du Canada] a volontairement fermé les yeux. On a fait preuve d'une force excessive envers les Autochtones, les contrevenants sont des victimes; on peut bien les envoyer en prison mais rien n'est fait pour les guérir. L'importance du pardon : il n'y a pas de guérison sans pardon.

Le gouvernement veut vraiment travailler en partenariat. Réparer ce qui a été brisé Il faut un processus, pas un ensemble de réponses.

L'expérience des pensionnats a mené à la perte de l'estime de soi. Les victimes « recherchent de l'amour aux mauvais endroits ». Les collectivités sont dans le chaos, et si nous ne réglons pas la question des pensionnats, elles ne pourront se rétablir. Suicides, violence familiale, agressions sexuelles sur les enfants, voilà les symptômes. Les nations sont impuissantes. Des prêtres sont venus dans notre collectivité nous dire que nos façons de faire et notre spiritualité ne valaient rien et étaient païennes. Ce n'était pas correct. Les excuses ne veulent rien dire puisque les gens ne sont pas au courant. Si les églises ont présenté des excuses, la collectivité n'en a pas entendu parler; les gens ne lisent pas les journaux. Des excuses qui seraient faites dans la collectivité même seraient beaucoup plus significatives.

Il est important de reconnaître le courage des victimes qui ont osé parler. Ce qui s'est passé est un crime. L'argent va aux professionnels, ne reste pas dans les collectivités autochtones. La GRC n'est pas innocente. Le pardon — si vous laissez votre coeur s'endurcir au point où il ne ressent plus de compassion, alors vous êtes vraiment conquis. Il n'y a pas de guérison sans pardon; pardonner, même les dents serrées, ouvre une porte, et le Créateur en fera quelque chose. Les délinquants sont des victimes; on peut les envoyer en prison, mais on ne fait rien pour les guérir. Nous voulons être compris, et non de la pitié.

Les gens demandent pourquoi nous ne pouvons pas simplement passer l'éponge; pour guérir, il faut remonter en arrière. Les excuses étaient un début. Il faut reconnaître le mérite du gouvernement pour la Déclaration de réconciliation — il fallait du courage pour faire cela. Le fait qu'il n'y ait pas eu de consultation au sujet de la Fondation pour la guérison des Autochtones est une insulte.

Points de vue sur le processus des dialogues exploratoires

Partager avec le groupe ce que l'on a vécu fait partie du processus de guérison. Les victimes ont besoin d'être écoutées.

Ces rencontres remplissent certains des buts d'une enquête publique — elles donnent aux gens l'occasion d'être écoutés (ou du moins d'être entendus, car c'est à ceux qui écoutent qu'il appartient vraiment de comprendre). Le défi pour le gouvernement et les églises sera justement d'être à l'écoute.

Qui décide de la participation aux projets pilotes?

On pense que les gens sont sincères, mais on se demande toujours qu'est-ce qui se cache derrière cela.

Points de vue sur les processus de règlement des réclamations

C'est aux victimes qu'il appartient de diriger le processus. Le gouvernement et les églises doivent nous permettre de le faire nous-mêmes. Il est important que les victimes aient le contrôle du processus, peu importe sa nature. Pour que cela se concrétise, il faut que le gouvernement et les églises cèdent de leur contrôle.

Quel autre choix existe-t-il? À quoi ressemblera le MSRD [mode substitutif de règlement des différends]? Rien ne sert d'obtenir de dédommagement sans guérison. Le MSRD est moins difficile pour les gens. Qu'en est-il des parents qui sont morts, pouvons-nous remplir une demande pour eux?

Traditionnellement, l'idée est de se battre pour obtenir un règlement lorsqu'il y a responsabilité juridique. Le problème, c'est que les procès sont longs et pénibles.

Il s'agit de questions difficiles; les choix sont importants.

Les avocats et les juges doivent apprendre, s'informer.

Il ne peut y avoir dédommagement sans guérison.

Le MSRD peut être moins difficile pour les gens. Le processus judiciaire est très antagoniste et il ne prévoit rien pour la guérison. L'enquête préalable est éprouvante; les gens se sentent à nouveau des victimes. Il faut trouver d'autres façons d'amener les victimes à se confier. Il faut qu'elles se sentent à l'aise — que le conjoint, les parents, le conseiller soient présents.

On se demande quel genre de règlement est prévu, et dans quel délai? Les règlements ressembleront-ils à ce que les Japonais ont obtenu du fait qu'ils ont été internés.

Qu'est-ce qui fera que les gens se sentiront à l'aise de venir parler à la table?

Par MSRD, on entend la recherche de solutions sans le recours aux tribunaux.

Il y a des coûts reliés aux souffrances.

Les membres disent qu'ils ne veulent pas retourner devant les tribunaux.

Les membres disent qu'ils ne veulent pas répéter leur histoire.

Voyons ce qui se fait à la Commission de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud.

Qu'en est-il des parents qui sont morts; pouvons-nous présenter une réclamation pour eux?

C'est le bon sens qui déterminera le MSRD.

On doit choisir les conseillers parmi les victimes parce qu'on peut se fier à elles.

Pourquoi devons-nous encore raconter notre histoire?

Le processus doit être souple, ce qui fonctionne pour une collectivité peut ne pas fonctionner pour une autre.

Sensibilité : on ne peut guérir les pédophiles.

L'estime de soi est importante.

La sécurité, la confiance : on s'inquiète pour la sécurité des personnes en cause. Voilà pourquoi le gouvernement n'impose pas sa volonté mais travaille en partenariat.

Les projets pilotes sont une décision du gouvernement mais nous voulons bien nous rencontrer à mi-chemin.

Les processus actuels ne se sont pas révélés réparateurs. Les processus de rechange doivent permettre aux personnes de retrouver la paix et de se réconcilier avec l'église, l'État, les familles et les collectivités.

Points de vue sur les résultats attendus

La réconciliation : Qu'est-ce que cela signifie? Autrefois, nous étions amis, maintenant nous devons nous affronter. Le gouvernement n'a rien fait d'amical. Il faut des dédommagements et des excuses, il n'y a pas d'autres façons de faire.

La préoccupation première est d'assurer la sécurité des personnes en cause, voilà pourquoi le gouvernement n'impose pas ses volontés mais travaille en partenariat. Il s'agit d'un traumatisme intergénérationnel. Des collectivités ont obtenu un règlement — il faut faire en sorte qu'on se souvienne. Les gens âgés meurent; ils ne pourront partir en paix tant que tout ne sera pas réglé. C'est à nous de décider, ce n'est pas une question d'argent, ça n'a rien à voir avec l'intervention d'une politique. Il faut appuyer la création de réseaux; visiter d'autres collectivités. Il faut une enquête publique, comme demandé dans le rapport de la CRPA [Commission royale sur les peuples autochtones]. Fournir un lieu où les gens peuvent être entendus ou écoutés — c'est ceux qui écoutent qui déterminent si on est bien compris. Comment pouvons-nous apprendre à être en paix les uns avec les autres?

Le pardon est l'un des aspects importants de la guérison. Mais avant de pardonner, il faut une reconnaissance. On ne peut distinguer une douleur d'une autre. C'est l'amour d'une mère que l'on a enlevé. Certaines victimes n'ont plus beaucoup de temps : bon nombre sont âgées, certaines sont mortes. Nous voulons un règlement, un dédommagement le plus tôt possible.

Excuses, guérison, dossiers historiques, s'occupe-t-on de ces choses? Il faut faire quelque chose qui réponde aux besoins de chacun des groupes.

Des excuses, ça ne suffit pas; il faut absolument des compensations financières. Peut-être que celles-ci rendraient les choses plus faciles.

Les excuses qui ont été faites jusqu'à maintenant ne sont pas suffisantes. Si les églises ont fait des excuses, nous n'en avons pas entendu parler. Les églises devraient s'excuser auprès des congrégations. Nous voulons que les églises s'excusent pour avoir dit que la spiritualité autochtone était fausse et païenne. Il faut que l'on reconnaisse que c'était mal de faire ça.

La reconnaissance.

Le pardon.

Les dossiers publics.

Une pension dont le montant est fondé sur le nombre d'années passées dans les écoles.

L'éducation — les victimes des pensionnats n'ont pas reçu une bonne éducation.

L'espoir pour les enfants.

Les conférences, les célébrations.

La commémoration.

Les soins de santé; le fait d'avoir été mal nourri dans les écoles rend vulnérable à de nombreuses maladies. Il faut que les Canadiens soient mis au courant de cela.

La paix.

Le programme scolaire.

Il est bon d'entendre ce que les autres groupes de victimes ont à dire :

- *Nous avons appris beaucoup des autres groupes.*
- *Une partie de la guérison consiste à retrouver une voix pour se faire entendre.*
- *Il fallait prendre le contrôle.*
- *La Fondation pour la guérison des Autochtones n'a rien à voir avec ce projet.*
- *La gestion des crises en santé mentale est une mesure de protection.*
- *Avons-nous besoin d'avis juridiques? Oui*
- *Des excuses.*
- *Du counselling : personnel, familial, de groupe.*
- *Peut être soumis au MSRD.*
- *La reconnaissance.*
- *Les conseils en gestion financière; besoin découlant de ce qui s'est passé dans d'autres cas de règlement.*
- *Il s'agit d'une démarche volontaire : n'importe qui peut abandonner n'importe quand.*
- *Les questions de culture et de langue peuvent être réglées dans le cadre d'un mode alternatif et non devant les tribunaux.*

- *On cherche de l'amour aux mauvais endroits.*
- *Les problèmes d'estime de soi.*
- *Il faut guérir, mais pas seulement sur le plan physique.*
- *Entrer au contact avec le Créateur.*

Notes de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Mary Ormerod, Doug Ewart, Maggie Hodgson, George Thomson, Susan Stewart et Lynn Pettit.

DIALOGUES DE TORONTO — ONTARIO
Du 2 au 4 février 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 53

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 54

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

La séance s'est ouverte par une cérémonie et une prière traditionnelles suivies d'un exposé du chef héréditaire Robert Joseph de la tribu Gwawaejur, directeur du B.C. Residential Schools Project (projet des pensionnats de la Colombie-Britannique) réalisé sous la gouverne du Sommet des Premières nations de la Colombie-Britannique qui représente 120 Premières nations. On trouve ci-après, sous forme résumée, l'exposé du chef Joseph qui fait le point sur le projet.

Une discussion des observations du chef Joseph s'ensuivit, après quoi la séance a été levée jusqu'au lendemain matin où, après des présentations générales, les délégués se sont répartis en deux groupes pour discuter pendant deux jours. Un des groupes comprenait principalement des gens associés aux écoles exploitées au Québec et en Nouvelle-Écosse tandis que l'autre s'est penché sur des questions découlant des écoles de l'Ontario. Phil Fontaine, le chef national, et George Erasmus, président de la Fondation pour la guérison des Autochtones, ont participé aux délibérations de ce dernier groupe et ont partagé leurs points de vue avec les autres délégués au cours de la séance.

À la fin du deuxième jour, les groupes se sont rassemblés dans un cercle de fermeture.

Le projet des pensionnats de la Colombie-Britannique (exposé du chef Robert Joseph)

Pour déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter dans le dossier des pensionnats, qu'il s'agisse des répercussions qu'ils ont eues ou de la façon d'aborder ces répercussions, il faut faire appel aux ressources des uns et des autres. Il ne s'agit pas ici de recourir aux experts. Le but est de trouver des « voies de guérison » qui permettront aux victimes, en empruntant les moyens qui leur convient, de régler leur traumatisme particulier. L'argent ne suffit pas : il faut faire appel à nos coeurs et à nos esprits pour régler ce traumatisme.

Le projet des pensionnats de la Colombie-Britannique a commencé il y a cinq ans. À l'origine, on a créé un comité du protocole qui s'occupait essentiellement de fournir du soutien aux victimes pendant les procédures judiciaires. Plus de 200 personnes ont porté plainte auprès de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) mais, en définitive, avec faute de preuve, la plupart n'ont pu poursuivre leurs démarches. Un numéro sans frais (1-800) a été mis en place, et plus de 150 appels de gens considérés comme étant « à risque » ont été reçus. Devant l'importance d'établir des liens étroits avec la collectivité et d'obtenir son soutien, des groupes et des comités d'appui ont été formés (p. ex. la Tear Drop Society). Un guide a également été préparé.

Voici les principaux éléments du programme :

- une approche coordonnée à la guérison, tant à court qu'à long terme;

- des mesures de protection pour les personnes qui décident de se dévoiler;

- des programmes d'éducation (de formation) à l'intention des organisations de soutien aux victimes et des organisations autochtones ainsi que du travail;

- une sensibilisation et un accès aux diverses ressources de soutien offertes (p. ex. les guérisseurs traditionnels, les psychologues, les travailleurs sociaux, les para-professionnels, les avocats, etc.).

Ce qui s'est précisé, c'est l'importance de trouver des façons de transcender les différences et de partager des idées d'application générale — de trouver en fait une voix nationale pour aborder ces questions. Bien des gens voudront aller devant les tribunaux; de nombreux autres ne voudront pas. Notre but doit être de donner à chacun accès à différents choix; de trouver des façons de sortir de l'information, de la regrouper et de travailler les uns avec les autres.

Il ne faut pas penser que guérison et dédommagement s'excluent mutuellement; nous devons rechercher les deux. Nous devons également rechercher la réconciliation. Certains estiment que pour se sentir bien, il faut pardonner et poursuivre son chemin.

En établissant un ensemble de choix — une multiplicité de voies — chacun sera en mesure de contribuer aux solutions.

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue sur les écoles

Les Autochtones sont des « gens de la terre » et non des « gens du béton ». Nous devons retourner à nos racines. Il y a une raison pour laquelle nous avons survécu à de grands traumatismes : la souffrance des enfants et des petits-enfants, de ceux de nous qui avons été en institution et qui pour bon nombre ont été victimes d'abus dans les pensionnats. Nous avons perdu notre langue : le silence, l'endoctrination sont autant de sujets de honte nationale. Nous avons perdu la confiance et le lien qui nous unissaient à nos parents. Grandes ont été nos privations spirituelles.

La colonisation et le système des pensionnats nous ont soutiré notre propre éducation et nos ressources. L'incapacité de faire face à la vie qui en a résulté s'est répercutée sur les enfants et a changé tout notre mode de vie. Les enfants et les petits-enfants ont fini par en souffrir; eux aussi sont des perdants.

Les églises ont fait en sorte que les collectivités se sont trouvées divisées suivant diverses confessions.

Le système des réserves indiennes = institution. Aspects communs : oppression et perte d'identité. La politique, tout comme le rôle

du gouvernement, étaient erronée. Les écoles s'inscrivaient dans une démarche plus large d'assimilation.

On ne nous a pas seulement fait perdre notre culture, on nous a imposé la culture chrétienne — la culture de la société dominante. Nous cherchons maintenant à retourner à notre mode de vie, à reprendre ce qui a été perdu. Il y a eu dévaluation de la langue, de la culture, de la spiritualité et de l'existence.

Dans les écoles, bien des enfants ont été forcés d'exécuter des tâches ménagères pendant les heures d'enseignement et n'ont pas eu la chance d'apprendre la couture ou la menuiserie, et n'ont pu bénéficier d'activités parascolaires comme le théâtre, le sport et la musique.

Qu'arrive-t-il avec les gens qui ont souffert des séquelles des pensionnats et qui se trouvent aujourd'hui dans des pénitenciers n'offrant pas de programme de réhabilitation. Prison = logement autochtone.

Solitude, révolte, silence, endoctrination, familles disfonctionnelles, perte des racines et manque de liens intergénérationnels entre les grands-parents et les petits-enfants sont autant de conséquences de ce système. Nous ne vous faisons plus confiance. Pourquoi le ferions-nous? Nous sommes pour ainsi dire des morts vivants maintenant. Quand ils quittaient l'école, les élèves n'étaient pas en mesure de fonctionner dans la vie; une telle douleur est difficile à vivre; certains se trouvent émotionnellement et psychologiquement emprisonnés; ils sont fâchés parce que rien n'est arrivé — des vies ont été en suspens pendant des années — il n'y a pas de réhabilitation.

Il n'appartient pas à la communauté non autochtone de décider qui a fait du mal.

Bien des gens qui ont fréquenté les pensionnats sont incapables d'établir des relations intimes et bon nombre d'entre eux se sont mariés deux fois. Des jeunes filles ont vécu dans la promiscuité après avoir quitté l'école parce qu'elles ne savaient rien des relations amoureuses. Bien des gens ont été affectés par diverses toxicomanies et ont développé des comportements répréhensibles à cet égard au cours de leur vie.

Les gens qui travaillent avec les victimes sont stressés eux aussi; tous ceux qui sont en cause ont besoin de soutien.

Les gens qui dirigent des groupes de victimes subissent souvent un nouveau traumatisme durant les procédures judiciaires, voire peut-être quand ils passent par un MSRD [mode substitutif de règlement des différends]. Leur mariage peut en souffrir durant ce processus. Souvent les groupes les perçoivent comme étant « forts » et n'ayant pas besoin de soutien.

Il nous faut maintenant sauver ce qui reste de notre peuple et redresser les torts qui ont été faits. Rassembler nos forces est un pas dans la bonne direction. Notre but commun est de bâtir un meilleur avenir pour les Autochtones. Il nous faut établir une meilleure relation à l'avenir entre l'État, les églises et les Premières nations.

La GRC, en tant qu'agent d'exécution du gouvernement, était également complice; ces agents appréhendaient et retournaient les enfants à l'école sans se soucier aucunement de leur bien-être.

Si nous voulons obtenir de bons résultats, il nous faut travailler dans l'honneur, la vérité, la bonté, le respect, bref, faire preuve d'un bon esprit collectif. Nous devons utiliser nos dons, notre pouvoir de raisonnement et reconnaître que nous faisons tous partie de la création. Les écoles ont été un mal collectif auquel le gouvernement et les églises doivent apporter une réponse collective et consentir un effort axé sur la collaboration.

Points de vue sur les dialogues

Nous sommes ici pour apporter des idées, et non pour prendre des décisions; nous sommes ici pour rassembler de l'information qui nous aidera dans nos discussions ultérieures. Notre but doit être de renforcer la communication et les cultures, y compris les façons originales de guérir et ainsi contribuer à nous habiliter nous-mêmes.

Nous sommes ici pour partager des idées et non pour dresser des plans ou évaluer les méthodes autochtones de guérison. Nous cherchons à recueillir de l'information de nature à aider au cours des discussions à venir. Nous sommes ici pour construire un meilleur avenir pour les Autochtones et instaurer de meilleures relations entre l'État, les églises et les Premières nations.

Ce n'est qu'un départ. Après cette séance, il faudra commencer à nous contacter les uns les autres, à bâtir sur la foi et la confiance, à mettre sur pied des groupes de réflexion, à continuer de travailler ensemble dans un effort collectif et de coopération; il nous faut rester en contact, nous avons tant à partager; il nous faut avoir des ressources à notre disposition pour finir le travail amorcé.

Points de vue sur les choix offerts par le processus

Les pierres angulaires qui doivent jalonner la voie choisie sont : la divulgation en toute sécurité, la validation empreinte de respect, la réparation assortie de souplesse et la commémoration dans le respect.

Bon nombre estiment que le système de justice du Canada ne reflète pas le système de valeurs des Premières nations qui est fondé sur le respect, la bonté, la confiance, l'amour, l'esprit intergénérationnel et le travail

constant avec les anciens qui connaissent vos origines. C'est cet état d'esprit que nous devons mettre dans tout ce que nous accomplissons. Il faut sortir les litiges des tribunaux. Le modèle judiciaire ne fonctionne pas, car le système n'a pas été mis sur pied par les victimes. Il est fondé sur une approche antagoniste, un processus rigide qui est contraire aux valeurs personnelles associées à la vie privée; c'est un système confondant, intimidant, et qui porte le risque de voir les gens se sentir à nouveau des victimes.

D'autres estiment que le MSRD de la société dominante est une forme déguisée de processus judiciaire. Pour être efficace, ce mode doit comporter des ressources pour la guérison, une structure de soutien. Toutes les parties devraient s'entendre sur l'attribution de ressources humaines, matérielles et financières.

D'autres ont fait remarquer que sur tous les fronts les litiges se poursuivront tant que des méthodes de rechange n'auront pas été établies. Le tribunal est un système qui sert à confronter l'abus, l'agresseur, à obtenir vengeance, un dédommagement, à être traité avec équité (c'est populaire ici).

Il y a une certaine urgence à régler ces réclamations. Le gouvernement devrait mieux faire savoir ce qui s'offre aux victimes. C'est le système qui devrait aller vers les gens et non l'inverse, car bien des victimes sont incapables d'une telle démarche ou n'y sont pas enclines. Par exemple, informer les gens qui sont désireux de négocier une façon de traiter les réclamations sur une base propre à la collectivité. Créer une publication recensant toutes les poursuites de façon à ce que les gens puissent contacter leurs camarades de classe qui sont à l'origine d'une poursuite; fournir de l'information sur les règlements obtenus. Tout en respectant les aspects confidentiels, on pourrait fournir les éléments de l'entente. Voilà qui aiderait les gens à choisir l'option qu'ils désirent. On pourrait également envisager de demander à une agence de recueillir les réclamations.

Il nous faut trouver une façon de déterminer l'indemnisation sans que les intéressés se sentent à nouveau victimes et sans faire preuve de discrimination. Une indemnisation qui n'accorde pas une faible valeur à la vie et à la culture autochtones, qui ne reflète pas une longue histoire de discrimination, qui n'exige pas de faire des comparaisons pénibles entre divers genres de maux et qui n'exige pas qu'une personne passe par l'entremise d'un douloureux contre-interrogatoire.

Les enfants qui ont fréquenté les externats ont également souffert; on ne doit pas les exclure du processus.

Le défi consiste à trouver une gamme plus étendue de choix axés sur la guérison — il faut associer guérison et MSRD.

Il faudrait que chaque personne ait une multitude de façons d'en arriver à la pacification. Pour créer une multitude de voies, il faut en arriver à mieux comprendre les deux aspects : une bonne façon, à savoir comment faire pour créer des conditions pouvant permettre aux gens d'arriver à la pacification et, un bon endroit, à savoir obtenir des résultats qui pourraient aider les gens à se pacifier de différentes façons et en différents lieux.

Il est clair que pour en arriver à offrir cette multiplicité de voies, il faudra un effort de collaboration de la part de toutes les parties intéressées; il faut un engagement qui va au-delà des présents dialogues; il faut reconnaître que les solutions viendront avec le temps et qu'elles doivent tendre vers le respect.

Peu importe la voie qui sera empruntée, il faut qu'elle soit juste et respectueuse et perçue comme telle; il faut que les principes directeurs et les règles qui seront élaborés soient clairs et compréhensibles pour tous (et non pas, comme c'est le cas devant les tribunaux, des règles déroutantes et intimidantes); il faudra aussi que ces principes soient adoptés sur le plan culturel, que les anciens participent, que l'on reconnaisse qu'il y aura des différences entre les différents endroits et les différentes personnes et que la guérison doit toujours demeurer au coeur de la démarche. Le MSRD doit être un processus différent qui mène à un ensemble de résultats différents, qui apporte la guérison et règle les réclamations en même temps pour les victimes.

Le Canada n'a pas l'expérience du règlement de tels litiges. Il nous faut construire certains modèles et faire des expériences; mettre sur pied plusieurs MSRD pour chaque région. Il faut aborder les enjeux urbains, s'occuper des gens qui ont été déplacés, des effets intergénérationnels et travailler avec les organismes locaux qui se débattent pour trouver des façons d'amener les détenus autochtones à participer ou à leur fournir de l'information. Il faut s'entendre avec les collectivités pour déposer des recours collectifs.

Il faut que le processus de rechange (MSRD) soit élaboré et contrôlé par les victimes, qu'il soit sensible aux différences culturelles et que les décisions soient exécutoires.

Il faut que les Autochtones participent à la conception et à la mise en application du processus. Il faudrait former des groupes de travail dans les provinces pour mettre sur pied la structure appropriée, peut-être une solution communautaire à des problèmes individuels lorsque les collectivités gèrent le processus; il faut laisser de côté le gouvernement ou les avocats; laissez-nous agir, utiliser des méthodes naturelles, à la façon des Indiens. Il faut oeuvrer sur une base culturelle et non régionale, ce ne sont pas les Premières nations qui ont fixé les frontières. On devrait lancer un mode substitutif de règlement des différends dans lequel on retrouverait

un représentant de chaque partie (les églises, le gouvernement fédéral, les provinces, l'association) disposant du pouvoir de décision pour passer à l'action. Une première réunion permettrait de s'entendre sur une deuxième et toutes les parties auraient le pouvoir d'aller de l'avant.

Il y a des précédents qui pourraient être étudiés en ce qui a trait aux réclamations institutionnelles, p. ex. les écoles de réforme. Il existe plusieurs modèles, d'autres organisations, dont on pourrait s'inspirer : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Affaires des anciens combattants, le processus des réclamations spéciales de l'AFPC [Alliance de la fonction publique du Canada]. Pourquoi réinventer la roue?

La FNIS [Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan] a mis sur pied par l'entremise des chefs un processus pour concevoir un MSRD. Il faudrait voir si la Saskatchewan met à contribution le gouvernement et les églises pour élaborer des processus conjoints.

Suggestion : Retenir les services d'un animateur ou d'un médiateur pour nous aider à en arriver à une entente; il faut s'occuper de la culture, de la langue, etc.; il appartiendrait aux victimes de présenter une liste de problèmes au médiateur, d'établir un calendrier, de fixer le budget et de fournir une structure de soutien. Le tout serait ouvert à la culture — les sages seraient mis à contribution, les victimes feraient partie du processus, on se guiderait sur des principes négociés conjointement et sur des procédures décidées conjointement. Pour garantir la cohérence de l'approche, on inviterait d'autres organisations à participer. On établirait des genres de réclamations avant de lancer le MSRD (les violences physiques et sexuelles et non seulement les cas d'abus); on trouverait une façon de régler les questions à l'égard desquelles la Couronne et les églises ne se reconnaissent pas de responsabilité afin que les réclamations ne soient pas mises au rancart. Il faut reconnaître une vérité universelle, à savoir que les Premières nations sont des nations fondatrices; voilà un élément qu'il faut intégrer dans le processus.

Le gouvernement et les églises n'ont pas pris de décision quant à la voie à emprunter pour régler les indemnisations : les tribunaux ou le MSRD. On veut offrir des choix dans un système à la fois souple et respectable, empreint de bonté et qui permet de partager le contrôle et d'offrir un processus équitable. Le gouvernement et les églises hésitent à imposer des solutions aux gens; ils sont d'avis que les victimes doivent participer dès le départ, qu'elles auront des idées de solution; on veut habiliter le groupe, assurer un dialogue, une participation active dans toutes les discussions. Toutefois, certains estiment que les représentants gouvernementaux devraient se présenter avec quelque chose à offrir que les autres parties pourraient soumettre une fois revenues chez elles. Pour sa part, le gouvernement préférerait former des groupes pilotes pour décider de quelle façon procéder et discuter de la façon de prouver que du mal a effectivement été fait — les sages, des enquêtes particulières, etc.

Certains ont insisté sur la nécessité de processus conçus par les familles et les collectivités; il faut éviter les démarches politiques.

Peu importe le système qui sera adopté, il faudra du nouveau financement. Les besoins des groupes de victimes comprennent des ressources (humaines, financières) et l'engagement envers le processus. Il faudrait également voir à ce que le tout coûte le moins cher possible afin de laisser davantage d'argent aux victimes.

Il nous faudrait établir des critères de mesure (les caractéristiques essentielles) en fonction desquels tout processus que nous pourrions élaborer serait évalué. Il faudrait envisager des options en fonction de chaque niveau (la personne, la famille, le clan, la collectivité, la nation).

Que faire dans le cas des victimes qui échappent aux paramètres du processus? Il faut renseigner les gens sur ce qu'est le MSRD et son but.

La divulgation en toute sécurité

Voici certains principes relatifs à la divulgation qui ont été exprimés :

. . . la sécurité avant tout; ne pas blâmer ceux qui s'expriment et ceux qui écoutent; il doit s'agir d'un processus volontaire; il ne faut pas qu'il y ait de rejet, d'incrédulité afin d'éviter les nouveaux traumatismes; il faut du soutien au cours du processus, faciliter l'expression des sentiments, respecter le caractère privé et sacré du processus de divulgation; il faut aller à la racine du problème, reconnaître qu'il s'agit là d'une partie du processus de validation. Il faut que le consentement à participer soit éclairé (connaître les risques, les avantages, les options, etc., le laps de temps). Il faut que le processus de croissance et de guérison soit progressif et que la capacité de divulgation soit assortie à la capacité d'en être témoin, de l'expérimenter. Il faut respecter le caractère privé et secret de la divulgation.

Afin d'éviter un autre traumatisme, il faut assurer la sécurité et la protection des victimes en mettant à leur disposition des guérisseurs traditionnels ou un processus de guérison traditionnel de la collectivité en mesure de leur prodiguer soins et réconfort.

Pour que la divulgation puisse se faire en toute sécurité il faut éduquer les travailleurs de première ligne, les victimes, les guérisseurs guéris et qui s'occupent du travail de guérison, les collectivités, les parents, les politiciens, les professionnels, les organismes de service et ceux qui dispensent les soins, les spécialistes de la profession médicale, les enseignants, les conseillers, les policiers, les agents de la justice, les procureurs, les travailleurs en santé mentale, les collectivités canadiennes et l'ensemble des professionnels. Il faut que ceux qui s'occupent de la démarche de divulgation comprennent la totalité des affects et des effets; il

faut accepter les processus en cours, adopter des stratégies de prévention de l'épuisement professionnel, partager la charge de travail et permettre aux guérisseurs de se ressourcer, d'un point de vue culturel et spirituel.

La divulgation en toute sécurité exige également l'intégration du programme d'études autochtones à l'échelle de la nation et d'études particulières aux situations associées aux pensionnats dans une perspective contemporaine. Il faut une information précise sur le plan culturel et spirituel.

Comment communiquer l'information aux personnes qui agiront? Comment amener les gens à dépasser la phase de dénégation pour en arriver au point où ils peuvent partager leur démarche avec la famille et les amis pour ainsi éviter de diviser davantage les familles? La divulgation constitue une menace pour ceux qui sont chrétiens; c'est une menace à leur système de croyances mais si on ne la croit pas, la victime se sent meurtrie et l'animosité s'installe entre les familles et les groupes qui adhèrent à des confessions différentes.

Il faudrait immédiatement mettre en place une ligne d'urgence (1-800) accessible 24 heures sur 24 à l'échelle nationale et qui permettrait de joindre des Autochtones compétents, sensibles et compréhensifs.

La validation

Il faut déterminer ce qu'est la validation sur le plan humain (la famille, les amis, le soutien) par opposition à ce qu'elle est à des fins juridiques. Ce qui est nécessaire pour assurer la validation en tant qu'être humain (partage, entraide) peut être court-circuiter par les nécessités du système de justice (p. ex. si un groupe partage ses expériences, on peut l'accuser de concocter ses preuves). Le processus de validation utilisé actuellement dans les procédures légales (ce qu'on appelle la communication préalable dans les causes civiles) qui se déroule dans une pièce, en présence d'avocats, est douloureux et va à l'encontre de la culture des Autochtones et ne correspond pas à leur façon de faire ou à leur expérience.

Le processus de validation comporte divers éléments : la divulgation, l'enquête, l'aveu par l'auteur de l'offense, les excuses et le dédommagement.

Le rôle des avocats devra changer; les avocats des sociétés d'assurance des églises doivent être souples; il faut que les clients disent aux avocats comment se comporter, non l'inverse.

Bien des points de vue ont été exprimés sur ce que signifie la validation. Cela signifie notamment que le gouvernement et les églises admettent le tort causé et leur dénégation (il faut que le gouvernement et les églises avouent qu'ils ont eu tort).

Qu'est-ce qu'il nous faut faire pour convaincre les églises et le gouvernement qu'il y a eu abus? Dites-le nous; nous allons déterminer comment établir ce qui est arrivé de façon appropriée (à la façon des

Premières nations). Cela veut dire qu'il faut confirmer des événements, des récits et que toutes les parties admettent ce qui s'est passé. Qu'il s'agisse d'une admission respectueuse qui reconnaît également l'importance du tort causé; il faut que tous comprennent ce qui s'est passé; il faut considérer ce qui se passe aujourd'hui et non pas seulement vérifier dans les registres scolaires. L'éducation, la connaissance et l'acceptation sont nécessaires.

Cela comprend à la fois le mal qui a été fait et les séquelles qui en résultent pour l'individu, la famille, la collectivité, la nation; et il faut reconnaître que les représailles se poursuivent parce qu'on a détruit chez les gens les capacités parentales. Parmi les symptômes, il y a l'abus des drogues, la perte de la langue et de la culture, le manque d'attentions et de soins, de discipline et d'amour.

La validation peut être différente selon les parties. Il y a eu beaucoup d'incidents; il est difficile de valider chacun d'eux.

Les victimes peuvent s'appuyer entre elles; le groupe qui se réunit atteste ce qui s'est passé.

La validation comprend les gens qui ont essayé de faire quelque chose au sujet des abus.

Il faut que les Autochtones contrôlent la validation. La collectivité devrait être capable de concevoir une démarche de validation des réclamations en fonction de ses besoins et de ses valeurs. Il faut une validation selon la tradition en faisant appel à tous les anciens sans exception. Si elle se fait au bon endroit, les participants seront incapables de mentir aux esprits, sans compter qu'il y aura l'aspect de confidentialité, par exemple ce qui se dit dans les sueries doit demeurer là. Que faire avec les réclamations frauduleuses? Quand les collectivités sont ensemble et se connaissent, cela ne pose pas de problèmes étant donné que les gens peuvent s'entraider les uns les autres. Mais il se peut qu'il y ait des gens qui n'aient plus de contact avec une collectivité. Cela fait partie des torts causés. Et qu'est-ce qu'une réclamation « valide »? Il ne faut pas être trop restrictif, car des gens de la deuxième génération peuvent avoir souffert même s'ils n'ont pas connu les mêmes abus que les anciennes victimes.

Il faut mettre le fardeau de la preuve sur le dos des auteurs des abus et non sur celui des victimes; obliger plutôt le gouvernement et les églises à prouver le contraire; amener les institutions et les individus à admettre leurs torts.

Le financement du processus par le gouvernement équivaudrait à une forme de validation.

Certains se demandent si le gouvernement ne pourrait pas être réticent à régler les réclamations en l'absence de preuves. Le gouvernement a indiqué qu'il serait prêt à régler en l'absence de condamnation dans les cas de violence sexuelle ou d'abus physiques graves.

Voilà qui est bien parce que l'autre approche manquait de transparence.

Points de vue sur les résultats attendus

Généralités

Voici des questions difficiles qu'il faut aborder si nous voulons en arriver à quelque chose de valable : Qui devrait participer? À quoi réagissons-nous? À un droit (au sens juridique ou au sens d'une réclamation), à un « mal », à un besoin ou encore à tous ces éléments de différentes façons? Y aurait-il de meilleures façons de donner suite aux violences sexuelles et physiques quand on présente par ailleurs d'autres réclamations à l'égard desquelles il n'y a pas reconnaissance de responsabilité? Des remèdes apportés dans le cas de règlements particuliers pourraient-ils comprendre des éléments pouvant satisfaire d'autres réclamations? Ce n'est pas à la communauté non autochtone de décider ce qui constitue un tort valide. La privation spirituelle peut être aussi grave que la pénétration sexuelle.

L'élargissement de l'éventail des choix — ce que l'on a appelé une multiplicité de cheminements — doit se faire en cherchant à comprendre l'ensemble de la situation. Partout dans le monde, les processus et politiques d'assimilation ont existé et existent encore (et les pensionnats constituaient l'une des pièces d'un puzzle beaucoup plus grand). Dans le cas des familles et des collectivités, c'est sur le mode de vie qu'il y a eu de profondes répercussions. Dans le cas des individus, c'est la perte du respect de soi, du sens de l'identité. Dans l'élaboration de ces cheminements, nous ne devons jamais perdre de vue que nous sommes confrontés à de vraies personnes qui ont des besoins immédiats et, en particulier, les jeunes et les aînés qui sont à haut risque parce que fragiles et vulnérables. Pour répondre à ces besoins, les réseaux et ressources de soutien sont d'une importance critique. Il faut des solutions globales à long terme.

Le but doit être de rebâtir un mode de vie et de réapprendre à faire face à la vie (et de transmettre ces connaissances aux enfants) à tous les égards, sur les plans spirituel, économique, politique et culturel. Pour ce faire, nous devons rassembler nos forces, nous ressourcer. Nous devons prendre le contrôle et éduquer nos jeunes enfants. Nous devons situer le MSRD dans une perspective d'ensemble. Nous devons passer d'un cycle d'abus à un cycle de guérison en passant par un processus holistique et pour ce faire il faudra offrir des « solutions de pacification » faisant appel aux cercles de l'identité, de la langue, de la culture, de la spiritualité, chacun appuyant l'autre à l'intérieur d'une vision de la guérison. Les programmes

et les démarches doivent reconnaître la nécessité d'envisager tous ces éléments. Ce qui est arrivé est arrivé. Il nous faut maintenant retrouver l'équilibre.

On ne peut réparer des dommages holistiques avec un sparadrap; il faut des solutions globales, des solutions à long terme, chercher à redresser les torts, sauver ce qui reste de nos peuples, chercher à raffermir les collectivités et la culture, habiliter les individus, retrouver nos racines, essayer de donner un sens de justice à ce qui est arrivé.

Afin de « réparer » la nation, voici les points à prendre en considération :
- *Quels genres de pertes devraient être dédommagées?*
- *À qui devrait être versé ce dédommagement?*
- *Combien?*
- *De quelle façon?*
- *Comment en arriver là sans que les gens se sentent à nouveau victimes?*
- *Comment tenir compte d'autres décisions et facteurs, p. ex. le travail des femmes, les facteurs systémiques cachés qui rendent pauvre, quel étalon de mesure utiliser (les juges commencent à employer un barème non discriminatoire)?*
- *Qui perçoit? Comment est-ce administré?*
- *Qui a le droit de présenter une réclamation : la génération, les gens en prison, les institutions?*
- *Il faudrait immédiatement des avances temporaires.*

Comment déterminer le dédommagement? Des droits ont été violés : tous ceux qui ont fréquenté l'école devraient obtenir quelque chose. Les besoins : vérifier ce dont les victimes ont besoin. Les torts : calculer le dédommagement en fonction de ce qui a été fait : abus sexuels, abus physiques, travail forcé et tenir compte des torts plus grands comme la perte de la langue, la perte de la culture, la perte de la spiritualité, la perte de la collectivité, les toxicomanies, la perte des capacités parentales, la perte de soi et tout ce qui entoure l'assimilation.

Au moment d'évaluer l'indemnisation des torts, un problème particulier se posera : comment faire la part des choses entre les problèmes attribuables aux pensionnats et ceux attribuables à d'autres causes.

Il faudra également tenir compte du fait que d'anciens élèves qui sont légalement en position de réclamer un dédommagement ont également fait du tort à d'autres, lesquels pourraient à leur tour présenter des réclamations contre ces anciens élèves.

Les besoins

Voici une nomenclature partielle des besoins : possibilité de faire une divulgation, cérémonie de guérison, dédommagement en espèces, excuses, consignation par écrit de ce qui est arrivé, fonds de développement économique, élaboration d'une stratégie de guérison, soutien pendant le processus de règlement, stratégie nationale de

sensibilisation, indemnisation élargie octroyée pour les ressources communautaires servant à un processus de guérison adapté (la personne a besoin d'une méthode de guérison propre faisant appel à la famille, à la culture), formation et établissement d'une nouvelle relation avec les églises. Liste de besoins immédiats établie en 1992 : excuses et aveux, institut des anciens, pavillon de ressourcement, élaboration d'un programme d'études et d'apprentissage de la langue, école de remplacement, dédommagement des gardiens de la paix.

La spiritualité est à la base de l'existence. Vivre en harmonie avec la nature devrait faire partie de toutes les options. Il faut rendre les gens forts; un retour aux croyances traditionnelles. Il faut voir à la culture, à la langue, au programme d'études.

Il faut revenir au début de la relation et la redéfinir sur la base de l'égalité des partenaires. Abolir la Loi sur les Indiens*; sortir les gens des prisons; une autonomie gouvernementale et une nouvelle relation dans la perspective des Premières nations puisqu'il n'y a pas deux nations fondatrices.*

Le gouvernement et les églises du Canada devraient se pencher sur les recommandations du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones et les accepter (sinon la conjoncture ne sera pas longtemps favorable pour répondre au rapport de la CRPA). Il faut fournir du soutien et les ressources nécessaires à la guérison dans chaque secteur. Il faudrait dans toute la mesure du possible que ce soit des Autochtones qui s'en occupent puisqu'il faut des assises solides pour assurer la guérison, pour assurer les traditions et les ressources). Nous devons également trouver et éduquer les auteurs d'abus, leur apprendre l'honnêteté et leur faire admettre qu'ils sont la cause du problème. De plus, il nous faut renseigner les professionnels sur les enjeux, les préoccupations, les perceptions des Premières nations.

Les membres de l'église devraient reconnaître les croyances traditionnelles des Premières nations; amener les gens à penser comme ils le faisaient auparavant; leur faire oublier les enseignements reçus de l'église et du gouvernement. La déprogrammation fait partie intégrante de la guérison à tous les niveaux. On a dévalorisé la langue, la culture et la spiritualité; il faut extirper la honte; démythifier les mensonges.

Il faut équilibrer les choses et non les régler; on ne peut défaire certaines choses mais on peut assurer l'équilibre. Pourquoi la guérison et l'indemnisation devraient-elles s'exclure? Nous voulons la guérison — l'aspect holistique — et nous voulons les ressources pour réaliser cette guérison!

Il faut aider sur-le-champ les victimes à satisfaire leurs besoins fondamentaux, c'est-à-dire, la plomberie, le chauffage, etc. (faire preuve de bonne foi et d'engagement peut contribuer à rétablir la confiance).

Il faut être capable de parler sur un pied d'égalité avec le gouvernement pour obtenir la justice, prendre le contrôle et être à l'aise. C'est un processus de décolonisation qu'il faut instaurer.

Le psychiatre qui travaille au service des urgences estime que sont travail requiert une intervention d'urgence; les gens meurent un à un. Il faut que tous fournissent un effort pour régler les problèmes; d'autres sont prêts à tout donner.

La Fondation pour la guérison n'a pas réponse à tout; ce n'est pas en élaborant sur des questions d'ensemble que l'on peut effacer les séquelles que les pensionnats ont laissées; il faut corriger la confusion qui existe entre la Fondation pour la guérison et le MSRD.

Est-ce que la participation à un processus de guérison devrait être une condition à un règlement? Quelle attitude adopter par rapport aux gens qui s'entêtent à ne vouloir présenter qu'une demande de dédommagement? Comment pouvons-nous les aider? L'indemnisation devrait-elle inclure un processus de guérison? On pourrait avoir du mal à « vendre » cela aux gens. Dans le cadre des projets pilotes, certains intervenants travaillent avec les anciens pour aider les gens qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, etc., avant de régler la réclamation. Une partie de tout cela tient au fait qu'il faut renseigner les avocats pour qu'ils puissent envisager les répercussions à long terme.

Qui

Les gens de la rue et les pauvres ont besoin d'aide! Il faut également penser aux gens qui sont en prison pour mettre un frein au cycle de la violence et des abus.

Il faut, bien sûr, dédommager les enfants d'aujourd'hui, tout comme les familles des enfants qui sont morts d'avoir été battus ou d'avoir été exposés aux éléments quand ils se sauvaient, de même que les enfants qui sont toujours portés disparus.

Il faut s'occuper d'abord des catégories qui présentent de grands risques : les aînés, les alcooliques, les suicidaires. Il faut prendre des mesures d'urgence. Reconnaître les besoins d'aide et le soutien aux aînés de la collectivité et leur en fournir par des réseaux ou d'autres moyens. Il faut concevoir des régimes de retraite pour les victimes, des foyers pour personnes âgées. Il s'agit là d'un besoin pressant pour les aînés, et pour les gens en crise. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre trop longtemps. De même, étant donné que les aînés constituent les racines de la collectivité, envisageons une stratégie faisant appel à eux.

Qui a le droit de participer à la mise en place de solutions ou à les élaborer? Tous et chacun ont une solution à apporter. Les séquelles ne concernent pas seulement les élèves, puisque la deuxième génération est

également touchée; il s'agit de traumatismes intergénérationnels. Il faut, pour cela, briser le cycle des abus.

La collectivité devrait également déterminer le genre de règlement à fournir. Sera-t-il conçu en fonction des besoins de la collectivité, afin d'assurer l'équilibre? Il faut toutefois empêcher que les victimes soient écrasées par les non-survivants.

L'indemnisation en espèces

Il faut un dédommagement, une indemnisation en espèces pour se sortir de la pauvreté; il n'y a pas d'autres moyens. Comment voulez-vous que les gens se prévalent de différents processus ou programmes, s'ils crèvent de faim? Il faut de la nourriture, un toit, « une pension »? Il faudrait au besoin fournir aux descendants de ceux qui ont fréquenté les pensionnats de quoi satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Il faut fournir un dédommagement forfaitaire à chacun, le tout assorti d'une pension pour la vie.

Pour fixer un montant, il faut attribuer des valeurs. Combien vaut la perte de la culture, de la langue et de l'histoire? Combien valent l'humiliation et la dégradation? Quel montant joindre aux corvées de la cuisine et de l'étable?

Il faut établir des repères pour les dédommagements : la violence sexuelle dans les pensionnats est la même que la violence dans d'autres institutions et milieux; il faut savoir ce qui est considéré comme étant un règlement équitable dans d'autres cas.

L'espérance de vie étant plus courte chez les Autochtones, il ne faut pas tarder à leur verser les dédommagements.

Les victimes ne peuvent évaluer un abus; elles se sentent laides, sales, usurpées. Un dédommagement en espèces risque de renforcer ce sentiment.

Il faut dédommager toutes les victimes et non seulement celles qui ont été victimes d'abus physiques ou sexuels; toutes ont souffert d'être séparées de leurs familles et d'être privées de leur patrimoine.

Quels effets auraient les dédommagements en espèces? On se demande ce que les gens en feraient; on craint que le fait de disposer de sommes d'argent pourrait engendrer des problèmes pour certains; l'argent ne guérit pas et ne règle pas les problèmes; cela peut même empirer la situation; dans un an ou deux, on l'aura dépensé; toute la collectivité sera touchée de l'enrichissement de quelques-uns; les victimes secondaires en voudront une part, ce qui divisera la collectivité. Les intérêts s'opposent ici : si vous essayez de contrôler la façon dont les victimes vont dépenser les sommes reçues, vous risquez d'être accusés de paternalisme. Par

contre, si vous les laissez faire, l'argent sera dépensé rapidement et il n'en résultera aucune amélioration. Il faudrait peut-être étaler les versements sur une certaine période, structurer les règlements, verser une rente.

Quel genre de dédommagement? À qui serait-il versé? À l'ensemble? Comment? Combien? Et qui se chargera de l'administrer? Qui déterminera la valeur du travail des femmes? Comment en arriver à un barème non discriminatoire?

Il faudrait que ce soit des sommes supplémentaires et non de l'argent prise sur des programmes existants; il faudrait également que les victimes ne perdent pas leurs versements d'aide sociale si elles obtiennent un règlement. Voilà qui n'est pas facile à résoudre, car il faut l'accord de la province.

Il a fallu beaucoup de temps pour que les Canadiens japonais reçoivent chacun 21 000 $ pour avoir été internés. Étant donné que les circonstances ne sont pas les mêmes, cela ne devrait pas servir de précédent pour autant.

La guérison

La guérison suppose que les cercles de renforcement et de soutien à l'égard de l'individu, de la famille, du clan, de la nation, s'appuient les uns les autres. C'est en fonction de chacun de ces cercles que nous devons être sensibilisés au mal qui a été fait et envisager toute « démarche » de nature à le supprimer.

Les victimes doivent pouvoir compter sur la famille, la culture et la collectivité pour concevoir leurs propres modes de guérison. Elles doivent décider du chemin de guérison à prendre et doivent manifester leur désir d'aller de l'avant pour obtenir de l'aide. Elles doivent être mises à contribution dès le départ et participer activement à toutes les discussions.

Il faut commencer par la guérison. Il faudrait tenir des cérémonies traditionnelles de guérison partout. Les cercles de guérison ne sont que le début. La réconciliation est un but et certains pensent que pour se sentir bien, il faut d'abord pardonner avant d'aller de l'avant.

Dans le meilleur des cas, que peuvent faire les églises et le gouvernement pour la guérison? La commémoration, l'éducation communautaire : les églises pourraient se rendre dans les collectivités afin d'amorcer la guérison; accorder des terres à la génération actuelle et un dédommagement pour les générations antérieures; il en va de même pour le gouvernement, à l'exception qu'il l'opérerait sur une base plus personnelle et communautaire. C'est au gouvernement, aux églises et aux victimes de jouer. Le gouvernement doit comprendre que c'est là un bon investissement. Il faut se mettre ensemble pour faire le travail, élaborer des programmes conjoints de guérison, commencer par ce que le requérant recherche et négocier un règlement.

Quelles sont les qualités ou caractéristiques directrices? Une certaine souplesse, un choix de services, etc.; le soutien aux victimes; l'éducation; les services disponibles dans l'ensemble du pays; la soumission de ses besoins aux programmes de guérison. L'idée est de ne pas effectuer de représailles ou de traumatiser à nouveau les victimes.

Le système de santé mentale a de nos jours ses limites; la Direction générale des services médicaux accorde au maximum de 50 à 60 heures par personne; le financement est à sec; les gens ne sont pas préparés adéquatement (on manque de formation, on manque de ressources; 50 heures de formation, ce n'est pas assez); les psychiatres du système de Protection-santé de l'Ontario ne sont pas formés pour traiter les questions découlant des pensionnats.

Le mal du passé est difficile à guérir; on ne sait pas ce que cette guérison comporte, combien de temps elle prendra. On ne veut pas que nos histoires soient diminuées; ce sont des histoires vraies.

Des changements peuvent survenir. Les expériences de chacun sont à la fois semblables et différentes; il incombe à chacun de sortir du cycle des abus pour entrer dans celui de la guérison. Il faut trouver des choses qui nous rapprochent, non qui nous éloignent; on a une meilleure vision de ce qu'est une collectivité saine; toute étape positive est une petite victoire; les pleurs de la guérison sont une forme de lien.

Il peut être utile de blâmer les églises qui ont participé à la mise en application de ces politiques erronées.

Lorsqu'il y a une forte dénégation, il y a dysfonction et cela suppose qu'il y a un besoin de passer par le processus afin de réconcilier la famille. Comment réglerons-nous cela dans le cadre du processus? On pourrait peut-être recourir à des pavillons de ressourcement familial, à des programmes de sensibilisation, à l'expérience des aînés. Il faut fournir du financement pour les programmes à long terme et le faire rapidement.

Les églises sont aussi à la recherche de guérison et de réconciliation; il faut qu'elles guérissent afin de s'adresser aux victimes.

Les excuses

Les excuses ne signifient rien si on ne peut approfondir les questions.

Ceux qui s'excusent devraient le faire pour toutes les pertes subies . Ceux-ci devraient bâtir la confiance, la sincérité et l'engagement.

Il faut recevoir des excuses personnelles et non des excuses officielles.

La commémoration

Pourquoi? C'est une partie de l'histoire qu'il ne faut pas perdre, sinon elle se répétera. Vraiment.

La commémoration pourrait ressembler au mémorial de l'Holocauste.

De quelle façon? Par l'entremise de la documentation audiovisuelle, d'histoires personnelles, d'enregistrements faits par chaque collectivité de ses expériences, d'un grand film, d'une émission de télévision comme outil d'enseignement et de guérison. Il faut enseigner aux Canadiens dans le cadre de leur programme d'études; mettre l'histoire à jour pour y ajouter celle des Autochtones, y compris l'épisode des pensionnats. Un site Web, un numéro 1-800. Les victimes pourraient également venir raconter leurs expériences dans les écoles, les centres culturels, les musées. Un dépôt ou un répertoire central des actions qui ont été intentées, ainsi que des numéros de personnes ressources.

Quoi? Il faut mettre le tout dans un contexte plus large. Il faut renforcer ou établir une assise pour une relation respectueuse, fondée sur la confiance, le respect, la compréhension et les relations honorables.

Il faudrait une démarche nationale, centralisée et globale; il faudrait désigner une journée pour commémorer le syndrome et les séquelles des pensionnats, un processus national intégrant la validation et la guérison et, enfin, une reconnaissance nationale des pertes qui reconnaît à la fois la diversité des cultures.

Il faudrait que ce soit une expression appropriée et honorable de la vérité, qui est à l'opposé de la dénégation. Il faut déterminer ce qui est arrivé, en reconnaître l'importance et s'occuper également de la dénégation dans la collectivité. Il faut s'adresser aux gens pour les inviter à participer.

Les organisations professionnelles canadiennes devraient offrir à leurs membres des programmes pour les aider à comprendre la totalité des affects et des effets des pensionnats : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, enseignants (dans les réserves, en dehors des réserves et dans les milieux urbains), conseillers, thérapeutes, etc.

Il faut ériger des monuments dans les pensionnats en mémoire de tous les Autochtones qui y ont souffert et s'y sont perdus. À Ottawa, il faudrait ériger un grand monument portant les noms de tous les élèves inscrits dans les pensionnats. Le Canada devrait reconnaître et admettre ce qui s'est passé et nommer les élèves qui ont fréquenté ces écoles.

Créer des archives nationales et une base de données renfermant les renseignements historiques se rapportant aux écoles résidentielles (en espérant qu'elle aboutira à une base de données élargie sur les questions autochtones).

Fournir de la formation aux travailleurs de première ligne aux victimes, aux guérisseurs guéris qui font du travail de guérison, aux collectivités, aux parents, aux politiciens. Il faudrait intégrer des études autochtones dans le programme scolaire à l'échelle de la nation, qui comporterait un chapitre sur la situation du syndrome des pensionnats dans une perspective contemporaine.

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable efforts des personnes suivantes : Doug Ewart, Ed Metatawabin, Rita Dagenais, Maggie Hodgson, Laurel Curley, Mark Wedge, Dennis Three Feathers, Gerry Kelly, Glenn Sigurdson et Lynn Pettit.

DIALOGUES DE RANKIN INLET— TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Du 10 au 12 mars 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 73

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 74

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

Pour ouvrir la séance, un sage inuit a allumé le *qulliq* de cérémonie dans le centre communautaire de Rankin Inlet. Comme dans les autres séances de dialogues, chaque participant a ensuite été présenté au groupe par la personne se trouvant à sa gauche. Après les présentations, M. Richard Immaroituk a souhaité la bienvenue aux visiteurs à Rankin Inlet et a parlé du besoin d'envisager des solutions pour ceux qui, dans les collectivités, avaient souffert des abus commis dans les pensionnats, en particulier ceux qui se trouvaient seuls et malheureux. M. Georges Thomson, conseiller spécial auprès du ministre de la Justice, a fait état de la raison d'être des dialogues et a parlé de la nécessité de trouver des solutions de rechange au processus judiciaire pour régler les réclamations découlant des abus subis dans les pensionnats. L'évêque Rouleau a souligné que l'église voulait faire partie du processus de guérison des collectivités. M. Thomson et l'évêque se sont dits en faveur du besoin de créer des relations saines entre les églises et le gouvernement. M^me^ Violet Ford, adjointe exécutive du président de l'Inuit Taparisat du Canada (ITC), a exposé brièvement au groupe les avantages et les inconvénients du mode substitutif de règlement des différends (MSRD). Elle a également soulevé les principales préoccupations en cause, y compris les pouvoirs relatifs de négociation, les ressources disponibles, le besoin de médiateurs « experts », le temps nécessaire et la façon dont le MSRD répond aux besoins de la collectivité au sens large. Le reste de la séance a été passé à aborder ces questions.

Deux différences importantes ont caractérisé les dialogues de Rankin Inlet. Premièrement, les discussions se déroulaient surtout en inuktitut et bien que les services de traduction aient été excellents, il se peut que quelques nuances aient été perdues et que certains des aspects fondamentaux du message concernant le MSRD n'aient pas été complètement clairs, ce qui a semblé causer un certain degré d'appréhension par moments. Les victimes inuites se sont senties appuyées et reconnues par la présence de leurs sages. Deuxièmement, c'est la seule séance de dialogues où la presse (CBC) a été admise. Quand on a demandé au groupe de victimes si la présence de la presse les gênait, il a été décidé qu'il était important que les autres collectivités soient mises au courant de ce qui se passait. Cela devait en outre contribuer à reconnaître l'expérience des abus dont avaient souffert les enfants inuits dans les pensionnats. La CBC avait été admise à condition de ne dévoiler aucun nom. Le reste de la séance a permis aux anciennes victimes de partager leurs expériences, attentes et craintes. La révélation pour la première fois de certaines histoires s'est révélée très douloureuse et chargée d'émotions.

À la fin du deuxième jour, le groupe a constaté que pour réaliser un projet pilote il faudrait fort probablement une stratégie unifiée mettant à contribution cinq régions différentes. Les anciennes victimes qui ont résidé au pavillon Turquetil pendant qu'elles fréquentaient l'école Sir Joseph Bernier Federal Day à Chesterfield Inlet sont prêtes à représenter le Nunavut et à s'organiser en conséquence. Les autres régions sont Inuvialuit (l'ouest des T.N.-O.), le Nunavik (le Nord québécois) et le Labrador. L'ITC s'est engagée à organiser des rencontres régionales au cours des prochains mois.

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue sur les pensionnats et leurs conséquences

Les procédures judiciaires visant des cas d'abus ont commencé dans bien des cas et le nombre de dossiers augmente sans cesse.

La police de Chesterfield Inlet et la Couronne étaient au courant des abus mais n'ont jamais porté d'accusation.

Il s'agit aujourd'hui de discussions exploratoires qui pourraient déboucher sur la négociation de solutions aux cas d'abus dans les pensionnats.

Recourir à un mode substitutif de règlement des différends (MSRD) est plus facile et permet de résoudre les problèmes plus vite. Nous avons eu ces mauvaises expériences et nous n'avons pu en parler pendant des années. C'est difficile de continuer ainsi; il faut les résoudre maintenant. Chesterfield Inlet est un bel endroit où on trouve une nature sauvage, mais il y a toujours un nuage noir au-dessus de la collectivité en raison de ce qui s'est passé. Nous pouvons recourir à des méthodes de rechange; nous devrions le faire pour accélérer le processus. Nous ne rajeunissons pas et il n'y a pas beaucoup d'Inuits qui vivent au-delà de 75 ans. Le plus important, c'est d'aider les gens.

Les deux disent que le gouvernement et les églises devraient apprendre.

Qu'est-ce que l'évêque a l'intention de faire? J'ai parlé aux avocats, elles sont sans le sou, on ne les conserve que pour en faire des musées, et encore des abus se poursuivent dans ces églises.

Quand j'ai quitté le pensionnat pour revenir à la maison, j'éprouvais du ressentiment pour mes parents, ma culture, mes traditions; j'avais de la peine pour mes parents.

Le nombre de projets pilotes est limité, on veut amener les anciennes victimes des pensionnats à penser qu'il n'y a rien d'autre; les restrictions et les lignes directrices sont l'affaire du gouvernement, ce n'est pas la politique des Autochtones; l'assimilation — nous avons perdu la bataille, il nous fallait parler cette langue.

Le gouvernement et l'église ont toujours contrôlé nos vies, maintenant nous avons la force du nombre pour contre-attaquer, nous sommes frustrés; nous voulons en retirer quelque chose.

L'homme blanc ne tuait le caribou que pour en prélever la langue; j'ai une soeur alcoolique; les Inuits étaient les esclaves des Blancs; on ne les a jamais consultés sur l'intensité des blessures subies. Nous avons perdu

notre culture inuite à cause des politiques gouvernementales; nous ne voulons pas perdre nos gens.

Nous avons les mains attachées; le gouvernement fédéral et l'église auraient pu faire un bon travail; aucune planification; les prêtres et les soeurs adoptaient des comportements inhumains — c'était la règle de l'homme blanc britannique; l'Indien était écrasé; il se voyait attribuer les terres les plus rébarbatives — il ne se voyait donner aucune possibilité économique ou des possibilités d'apprendre; certains se sont pliés, se sont instruits et maintenant ils paient des taxes et occupent des professions.

C'est dur d'être éloigné du foyer; le gouvernement essayait-il d'éliminer la culture inuite? Il s'agit là de questions touchant aux droits de la personne, de crimes commis contre nous.

Il avait 8 ans, sa mère a été amenée en hélicoptère, elle est morte d'un empoisonnement alimentaire; ils jetaient les corps les uns par-dessus les autres; il n'a pu aller à l'enterrement — ils ont verrouillé la porte pour ne pas qu'il aille; la haine s'est installée chez lui à l'âge de 8 ans. Nous voulons davantage de contrôle sur les institutions qui s'occupent des gens; nous étions poussés à l'assimilation, forcés de frotter les planchers avec des brosses à dents, enchaînés à des poteaux, attrapés et mis en isolement sans nourriture.

Son père est mort alors qu'il avait 12 ans et qu'il se trouvait au pensionnat de Northwest River; on lui a dit trois mois plus tard pour ne pas le perturber et éviter que ses notes baissent.

Nous nous sommes perdus quelque part; nous avons perdu l'essentiel de notre langue, de notre culture et de notre identité; notre esprit est presque brisé; nous ne sommes pas capables de dire quelque chose d'affectueux, c'est difficile d'être parents, nous ne pouvions parler la langue parce que nos propres gens nous jugeaient. Grâce au partage des expériences et des histoires, certaines personnes commencent à comprendre.

Les autorités — l'organisation régionale de la santé; il y a beaucoup de changements — il n'y a pas d'endroit où aller pour partager les blessures profondes; il y a de la confusion, on ne sait plus ce que nous étions et qui nous étions; la douleur est là, il y a eu la perte de l'identité; le racisme et les préjugés nous ont meurtris. Un client à Mount Cashel a gagné sa cause mais ça n'a pas contribué à guérir sa douleur intérieure; nous aimerions que le ministère de la Justice ou la FGA [la Fondation pour la guérison des Autochtones] mette sur pied un système de soutien régional de nature non partisane et qu'on offre des séances de counselling et de guérison.

Les deux plus vieux des enfants se sont fâchés contre moi, ils ont presque abusé de moi physiquement; pourquoi étaient-ils fâchés? Je les aimais également. Ils avaient un motif mais ne pouvaient pas en discuter avec

moi. Je veux voir quelque chose de positif, car c'est très dur d'entendre ce que des enfants ont pu subir dans les pensionnats; mais on n'est pas certain de ce qui s'est passé à ces endroits. On ne devrait pas abandonner les gens.

J'ai été au pavillon Turquotil à Chesterfield Inlet, j'avais 6 ans, je prenais l'avion pour la première fois, c'était très bruyant, cela a été une expérience traumatisante; je m'inquiétais de ma mère et de mon père, pourquoi n'étaient-ils pas là, ils me manquaient, pourquoi les appelait-on des soeurs? Ce n'était pas mes soeurs. Il y avait des évaluations psychologiques, des examens médicaux, les docteurs étaient au courant des abus.

Le MAINC [ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien] a fait une déclaration de réconciliation le printemps dernier dans laquelle il a reconnu les problèmes, les maux découlant de la politique des pensionnats, la responsabilité du gouvernement face au mal qui a été fait. Il a annoncé la création de la Fondation pour la guérison des Autochtones qui existe maintenant et est dotée d'un budget de 350 millions de dollars.

L'école de Chesterfield Inlet, c'était une école viciée, un produit corrompu. J'ignorais que la sexualité était hétérosexuelle; j'ai été incapable d'avouer les abus à ma femme; les parents n'étaient pas au courant des abus.

Je veux faire la paix avec moi-même et le gouvernement fédéral et croître en grâce et en paix. Enfant, je n'ai pas demandé à être agressé de quelque façon; j'étais né dans une famille heureuse; j'aimais la compagnie de mes frères et de mes soeurs jusqu'à ce qu'on m'envoie à l'école. Il y eu un moment où ma vie ne valait rien; j'ai été agressé, ça me fâchait d'avoir à apprendre l'anglais; je me sentais sale, utilisé, la vie me paraissait sans issue. La seule solution était de me suicider et l'unique raison pour laquelle je ne l'ai pas fait c'est parce que quelqu'un m'a dit « je t'aime ». Nous en avons lourd à porter, la douleur est insupportable; trois simples mots contribueraient à alléger le fardeau : « je suis désolé ».

La GRC [gendarmerie royale du Canada] amenait les enfants en pleurs à l'avion; il faut un dédommagement dans les cas d'abus par des non-Autochtones; on a recours à des platitudes; on veut donner le moins possible, c'est votre façon à vous de toujours reporter.

À l'âge de 7 ans, je suis parti pour Chesterfield Inlet et j'y suis demeuré pendant 7 ans; nous avons dû payer pour tant de choses, nous avons dû céder tant de choses pour nous faire instruire; je suis content que nous discutions de ces questions. À l'occasion d'une réunion en 1993 à Chesterfield Inlet, bien des questions ont surgi et à partir de là la GRC a procédé à une enquête et effectivement découvert des cas d'abus de nature émotionnelle, physique, sexuelle et mentale. En 1994, Katherine Peterson a

présenté un rapport. En 1996, l'évêque est venu à Igloolik présenter des excuses au nom de l'église; des excuses nous ont été faites et les gens ont commencé à réaliser que les histoires étaient vraies. Mais nous ne sommes pas ici pour raconter des histoires. À Igloolik, il y a une quarantaine d'élèves qui s'attendaient à ce que quelque chose ressorte de cette rencontre de façon à pouvoir en bénéficier. Il faudrait que l'église et le gouvernement fédéral se demandent s'ils peuvent réparer le mal, travailler ensemble au profit des anciennes victimes.

C'est la première fois que je raconte mon histoire. Je suis né en 1953. À l'âge de 2 ans, ma mère est morte en couches. Mes frères et soeurs vivent à Rankin Inlet. À l'âge de 7 ans, on m'a envoyé à l'école; la douleur était insupportable pour mon père; le plus douloureux, c'était la séparation. Je faisais des gestes pour indiquer que je voulais aller aux toilettes, c'est-à-dire que je pointais en direction de mon entrejambe. Alors, la soeur me giflait. Quand j'ai été séparé de mon père, quelque chose est mort en moi; je blâme l'église pour la mort hâtive de mon père; je voulais venger la mort de mon père; j'ai peur de la violence et de la confrontation; je n'ai pas de contact avec des parents. Pendant l'été, l'eau de la plage était la même que celle qui touchait Repulse Bay. Les sévices physiques ont commencé dès le premier jour; on m'a frappé parce que je parlais ma langue; on me grondait parce que je pleurais, j'étais retenu par la soeur dans de l'eau bouillante. J'ai été frappé tellement de fois, on me giflait et on m'administrait la courroie lorsque je mouillais mon lit, j'urinais dans mes pantalons, on me disait des noms. On m'a tapé, frappé à main ouverte et à l'aide d'une règle. L'enseignant se servait des brosses du tableau, il frappait avec la paume de la main ou son poing. Je lisais trop lentement, je ne comprenais pas. Les sévices psychologiques : on nous disait que notre langue était la langue du démon, que les Inuits n'étaient bons à rien; nos frères et soeurs ne pouvaient nous visiter à l'école et les cousins ne comptaient pas; je me sentais inutile. À l'adolescence, j'avais peur de me brosser les dents; pourquoi un homme hideux voudrait-il bien paraître? Crainte de la douleur physique; punition sans raison; j'ai lentement appris à pleurer; en raison des abus sexuels, je me sentais sale à l'intérieur et à l'extérieur, je pensais que l'église représentait la sécurité. Je ne pouvais regarder les filles. Tous les samedis matins, à 6 heures, à la chapelle, le frère abusait sexuellement de moi, je ne l'ai jamais dit tellement j'avais honte. J'avais peur que ma femme me quitte, je craignais d'être rejeté par la société, j'en souffre encore aujourd'hui. L'abandon, je ne m'en souciais pas tant qu'on s'occupait de ma famille. J'ai perdu de bons emplois à cause de l'abus de drogues et d'alcool; à l'âge de 16 ans, je me sentais déprimé, seul et apeuré, je suis parti; j'ai perdu 2 amis, j'ai négligé ma famille; fiable, responsable. Au pensionnat, on ne m'a jamais enseigné les valeurs familiales; c'est regrettable, 7 enfants dans une maison à 3 chambres; il faut du temps pour guérir; aucune somme d'argent ne me ramènera mon père; je ne peux guérir seul; le gouvernement fédéral et l'église ont des obligations; la blessure est profonde; ma femme et mes enfants me donnent l'amour que j'aurais dû recevoir de mon père.

J'éprouve de la colère; le gouvernement fédéral et l'Église catholique romaine ont changé ma vie; je me rappelle mes grands-parents, on n'avait aucun respect pour la culture de ma grand-mère; l'église et le gouvernement fédéral ont de l'argent, il s'agit d'une forme servile de dédommagement. J'ai vu mon cousin ce matin, les frères nous ont maltraités, les prêtres ont fait de même, ils l'ont envoyé discrètement de l'autre côté de l'océan. Quand j'étais enfant, j'avais peur; je n'ai pas appris de mes parents — on a abusé de moi — ma vie a été lourdement endommagée — maintenant je suis capable de me tenir debout. Quand nous étions enfants, nous vivions dans des iglous; c'est toute une transition. Qu'en est-il du facteur assimilation de notre éducation; autre question, si je ne passe pas par le MSRD comment déterminera-t-on les limites? Mes remerciements pour avoir partagé des souvenirs d'enfance; les enfants d'autrefois, certains d'entre nous ont perdu leurs deux parents. J'étais tellement fâché que je pensais que mes parents étaient fâchés eux aussi.

Qu'est-ce que les parents pensent de cela? Il n'en reste pas beaucoup — il nous faut travailler avec eux, y compris dans la peine, à l'occasion de ces ateliers. Ma belle-mère ne comprend pas; c'est si douloureux et embarrassant de parler de cela. Je ne peux toujours pas en parler avec elle, je ne veux pas la blesser. Voilà quelque chose que j'ai caché jusqu'à ce que je sois adulte.

Il faut une autre réunion du genre de celle qui a eu lieu à Chesterfield Inlet en 1993; nous avons encore d'autres choses à pleurer afin d'abaisser la tension. On manque d'argent pour nous fournir d'autres formes de guérison; il y a différentes formes de guérison : les sages. À Igloolik, on compte 22 survivants de Chesterfield Inlet; ils souffrent, le plus vieux a 95 ans, il n'en a plus pour très longtemps. La guérison s'impose. Ma conjointe est partie pour Chesterfield Inlet; notre fille était morte pendant l'hiver; on ne nous en a pas informé. Les parents auraient dû être bien informés; les parents semblaient dormir pendant le jour. On attend que les parents commencent; les élèves à Igloolik, les enfants des élèves qui ont fréquenté Chesterfield Inlet.

Appuyons-nous les uns les autres; les coeurs sont ouverts, le dialogue fait partie du processus d'expression des émotions.

N'hésitez pas à aller voir votre sage; il est important que les enfants grandissent sainement; les gens gardent les choses à l'intérieur, il faut libérer les pensées négatives et ne pas négliger les enfants.

Points de vue sur les dialogues

Nous devons amorcer des discussions mais non à Ottawa. Il faudrait que la majorité des participants soit d'anciennes victimes.

Il s'agit ici de la sixième séance de dialogues. Après avoir beaucoup écouté et beaucoup appris, nous ne faisons que commencer à saisir toute la douleur. Les églises se sont beaucoup ouvertes, et nous sommes disposés à travailler et à en parler afin de guérir les plaies des victimes en discutant des remèdes qu'il est approprié d'apporter.

Il faut le soutien des familles à l'occasion de ces rencontres tout comme celui des sages; on croyait qu'il y avait du financement qui était fourni pour les victimes; deux jours c'est insuffisant — on a à peine le temps d'explorer les expériences de vie individuelles.

J'ai participé à la séance de Toronto, c'était cynique — on n'a rien fait — c'est moins cynique maintenant.

Il faudrait fixer un moment pour se rencontrer de nouveau après que les rencontres auront eu lieu avec toutes les victimes afin de poursuivre le dialogue; certains groupes sont prêts à commencer; des gens sont employés pour travailler sur un réseau de communications.

Points de vue sur les différentes façons de faire

Nous sommes ici pour discuter d'autres façons de régler les différends, d'un mode substitutif de règlement des différends (MSRD). Nous pouvons en discuter pour ensuite exprimer notre accord ou notre désaccord quant aux choix proposés. C'est une façon de chercher à régler les problèmes. Cette démarche a été lancée par le gouvernement afin de mieux savoir ce qui attend les victimes, le ministère de la Justice, les églises.

Il s'agit d'une démarche qui vise à apporter des réponses à des questions. Le MSRD est une alternative à la judiciarisation. Cette démarche épargne temps et argent aux deux parties. Tous sont mis à contribution, et l'on aborde les autres questions comme la guérison et l'indemnisation

Le MSRD peut être positif ou négatif.

À l'heure actuelle, il est prévu que les projets pilotes s'adresseront à une cinquantaine de personnes à la fois.

Deux projets pilotes regroupant des victimes et d'anciens élèves sont en cours. On a fourni de l'argent aux victimes pour qu'elles puissent se préparer; de l'argent est également prévu pour permettre aux gens de s'absenter du travail pour participer au processus. On en est à chercher à déterminer comment valider les cas sans forcer les gens à passer par les tribunaux. Les gens, le gouvernement, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les églises et les victimes ont été invités à des rencontres.

Personne n'est obligé ou forcé de participer; on peut se retirer n'importe quand. À la fin, si les résultats sont satisfaisants, on pourrait remplacer le processus judiciaire.

Il est important que les gens comprennent bien les trois éléments suivants :

• Au cours des négociations, les parties s'entendent sur des solutions mutuellement convenues et peuvent se représenter elles-mêmes ou demander à un mandataire de le faire.

• La médiation n'engage personne d'un point de vue légal. Les parties en cause établissent des règles de base en fonction de leurs intérêts et buts respectifs. Si la médiation ne fonctionne pas à la satisfaction de l'une des parties, la partie touchée peut chercher un recours devant les tribunaux.

• Il faut des ressources pour participer au processus, comme par exemple des médiateurs experts. Il faut également engager des coûts afin de mettre le processus en oeuvre pour permettre que justice soit faite aux victimes et qu'elles reçoivent une compensation semblable à celle que reçoivent ceux qui sont passés par des souffrances semblables. Les échéanciers et le nombre de parties en cause sont également des facettes importantes. Pendant que les parties décident de ce qu'elles veulent faire, les médiateurs les guident dans leur démarche. Le gouvernement fédéral et les églises assumeront les coûts.

Bien que les victimes et les collectivités puissent décider par elles-mêmes, elles pourraient avoir besoin des avis d'un avocat au cours du processus de mise en application du MSRD.

En cas de difficulté, les parties peuvent toujours se tourner vers la médiation et désigner, après entente, un médiateur.

Comme il a été établi au cours des dialogues, deux choix sont possibles : certains peuvent opter pour le recours devant les tribunaux afin d'obtenir une juste indemnisation pour les victimes et d'autres peuvent recourir à d'autres modes de règlement des différends.

Le gouvernement a des responsabilités dans un certain nombre de cas, il a des obligations, il a la responsabilité de répondre.

Dans certaines régions, les victimes poursuivent le gouvernement et l'église; il s'agit de longs procès; il se pourrait qu'il faille beaucoup de temps pour régler un certain nombre de problèmes; le gouvernement et les églises se disputent au sujet de la responsabilité, des coûts.

Le gouvernement a également réglé des cas. Les règlements ont été très rapides et n'ont porté que sur l'indemnisation; cela a été fait en toute confidence et rien n'a été prévu pour la guérison. Les honoraires d'avocats sont élevés; les gens reviennent dans les collectivités avec de

l'argent; la situation empire. On n'a pas tenu compte des répercussions sur la collectivité. Il y a d'autres façons de faire pour régler les cas.

Pour les écoles de formation de l'Ontario, il a fallu des années, après que des groupes de victimes se soient réunis, pour vérifier des cas dans le cadre du MSRD.

Il ne faut pas perdre de vue que chaque cas est différent; le gouvernement apprend les règles au fur et à mesure; il y a des valeurs clés qui sont impératives : la guérison, la divulgation en toute confiance et les soins de suivi et de réconfort, tout particulièrement au cours de la validation des dossiers; s'assurer qu'il y a des systèmes de soutien en place.

Il faut respecter les cheminements, chacun en est à différentes étapes de sa guérison; nous ne voulons pas que ces choses n'arrivent jamais à nos enfants; il y a tant de choses à changer pour rendre les témoignages en cours plus faciles pour les enfants; nous faisons tout ce que nous pouvons pour nous assurer que nos enfants sont en sécurité, dans les foyers — les écoles. Nous faisons affaires à différentes instances et il n'y a pas de foyers d'accueil.

Les victimes et les groupes de victimes peuvent s'adresser à la FGA afin d'obtenir des fonds pour mener des projets de guérison.

L'église a également indiqué qu'elle disposait de 60 000 $ pour aider à la réalisation de projets de guérison.

Dans le cadre du MSRD, ce sont les victimes qui peuvent prendre l'initiative, qui ont davantage voix au chapitre que les avocats.

Les tribunaux ne connaissent pas les besoins des gens, les juges peuvent ne pas comprendre en quoi consistent les besoins des victimes — un MSRD est davantage susceptible d'offrir les éléments que veulent les gens.

Le MSRD est moins pénible; y subir un contre-interrogatoire par des avocats peut se révéler une bien meilleure solution que de se présenter devant les tribunaux.

S'il est bien mené, le processus faisant appel à un MSRD devrait être plus facile.

Que l'on parle de MSRD ou de tribunaux, la douleur est la même; Iqualuit est en faveur du MSRD : c'est plus rapide, il n'y a pas d'avocats, et le règlement ne prend pas autant d'années. Tout le monde n'a pas encore 11 ans devant lui, nombreux sont ceux qui prennent de l'âge. Si l'on passe par le MSRD, il faut que les deux parties étudient le montant du dédommagement.

Le processus judiciaire peut miner les relations. Dans la foulée de la déclaration de réconciliation, le MSRD a été présenté par le gouvernement fédéral. En tant que victimes, si nous décidions de participer, qu'est-ce que le gouvernement fédéral ferait pour aider les victimes et l'église? Nous avons le choix de laisser notre passé — le processus judiciaire est très fastidieux, très long. Nous devrions envisager d'autres options et laisser chacun libre de décider.

Dans le système judiciaire, il faut payer les honoraires d'avocats — souvent les causes sont reportées, ce qui prend plus de temps.

C'est une bonne façon pour les victimes d'obtenir de l'aide; il faut décider quel processus mérite d'être envisagé, dire au gouvernement ce que vous voulez. Certains décident de recourir à ce processus; voilà votre chance.

Nous voulons la paix, nous voulons laisser quelque chose à nos enfants.

Le MSRD pourrait présenter un inconvénient : augmenter les coûts, le temps et la complexité.

Encore aujourd'hui il y a davantage de gens qui ont recours aux poursuites que de gens qui utilisent le MSRD; les gens sont libres de poursuivre, la décision leur appartient, car les choix sont pour tous. De façon générale, il y a des frais pour les imprévus. Voilà qui contribue à accélérer le processus et à le rendre plus efficace quand les gens décident d'y recourir.

Points de vue sur les remèdes

Bien des travailleurs qui dispensent des soins ont besoin de raconter leur histoire; il faut un système de soutien pour réintégrer sa culture, sa langue et son identité propre. Les comités régionaux devraient envisager des dommages associés à la perte de la culture, de la langue; et établir des critères. Nous sommes en présence de professionnels, et le contexte est juridique. Nous voulons guérir — les choses ont été tenues secrètes. La plupart ne veulent pas de grosses sommes d'argent. Tous sont d'accord pour que les abus de nature physique, sexuelle, spirituelle, émotionnelle et mentale soient indemnisés; les gens qui ont le plus souffert devraient être ceux qui reçoivent le plus. Les excuses que le MAINC [ministère des Affaire indiennes et du Nord canadien] a présentées ont été appréciées; nous n'avons jamais entendu le gouvernement de Terre-Neuve en présenter.

Les gens d'Igoolik n'ont jamais voulu établir une échelle de priorités pour le dédommagement. La priorité, c'est la guérison et l'estime de soi; nous voulons évacuer toute la douleur; il devrait toujours y avoir une forme de dédommagement; il faut savoir comment envisager la guérison pour

différentes personnes, y compris les sages; dans le Nord, il y a des centres de guérison avec des Inuits pour nous aider.

L'aspect le plus important du MSRD est peut-être la guérison. Il faut ouvrir le plus possible la guérison à l'ensemble de la collectivité et non seulement aux élèves et aux familles. Cela pourrait déboucher sur du développement communautaire et du développement personnel.

Pour la guérison on peut opter pour une approche commune ou procéder par entente avec chaque individu.

Il y a une certaine confusion entourant la FGA, laquelle est dirigée par un conseil distinct. Les fonds dont est dotée la fondation sont destinés à des projets de guérison communautaires qui cherchent à répondre aux besoins des Autochtones ayant subi des sévices physiques et/ou sexuels dans les pensionnats. Le terme « intergénérationnel » s'entend des répercussions qu'ont subies les parents des victimes et les enfants des victimes des pensionnats qui ont été touchés, directement ou indirectement. Quant au terme « holistique », il englobe l'aspect émotionnel et spirituel de telle sorte que de l'argent pourrait être fourni aux groupes, de préférence des groupes de victimes, pour les aider à se guérir. Le comité d'examen est ouvert à tous. Les enfants ressentent un sentiment d'abus émotionnel et spirituel quand ils sont agressés physiquement et sexuellement. Quand un enfant subit un tel abus, la douleur va droit à son coeur et à son esprit.

La FGA est un processus distinct, mais il existe; c'est un moyen d'établir des liens avec d'autres programmes gouvernementaux, comme la prévention du crime, les programmes de justice autochtone.

Oui, à l'indemnisation des abus. Comment répartir le versement de l'indemnisation dans le temps de façon à ce que les gens ne soient pas privés de l'aide sociale. Les fonds servent à la formation, à l'acquisition de compétences, à l'éducation. Les excuses au niveau de la collectivité sont importantes. Il faut des ressources pour guérir les individus. Il s'agit de questions intergénérationnelles puisque les familles sont touchées.

Les collectivités ont besoin d'avoir des dossiers de ce qui s'est passé et de savoir pourquoi, de façon à être informées.

On devrait avoir des centres de guérison, des ateliers de guérison; il faut un soutien moral, familial et communautaire; il en va de même pour la langue et la culture. Il est irréaliste de s'attendre à ce que l'on guérisse dans des endroits où on ne se sent pas à l'aise. Traumatisme, isolement, drogues, alcool; il faut du soutien pour guérir. On a eu le courage de détruire un bâtiment auquel de la souffrance était associée (pavillon Grollier). Il appartenait au gouvernement de protéger les enfants, il devrait y avoir des comités d'aide aux victimes; le processus devrait servir à aider tous et chacun.

Certains estiment encore que ces éléments n'apporteront pas la paix; les blessures sont si profondes qu'aucune forme d'indemnisation ne pourra les soulager.

Chacun a sa préoccupation propre. Les enfants perdus veulent une partie du règlement. Un programme d'études dans les écoles devrait faire partie du règlement.

Qu'en est-il des agresseurs? Il faut les punir, les tenir responsables. Qu'arrivera-t-il des agresseurs si nous optons pour le MSRD? Y a-t-il des modalités permettant aux gens d'intenter des poursuites? La douleur est lourde à porter; on ne peut se fier à personne; les enfants portent le fardeau. En certains endroits, les indemnisations suscitent l'envie. Le dédommagement, on veut la guérison; des gens sont morts en emportant toute leur douleur; on ne peut revenir en arrière pour confronter les agresseurs et les faire ressentir la douleur.

Vous êtes précieux pour vos familles : prenez bien soin de vous, pour bien vivre.

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Janet Binks, Doug Ewart, Susan Stewart, Simeonie Kunnuk and Lynn Pettit.

DIALOGUES DE WHITEHORSE — YUKON
Du 30 mars au 1er avril 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 86

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 86

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

La séance a commencé par une prière puis chaque participant a été présenté par la personne prenant place à sa gauche. Mark Wedge, le coanimateur, a ensuite expliqué le but de la rencontre soulignant que le mode substitutif de règlement des différends (MSRD) était un processus qui appartenait aux participants et que leur apport était essentiel à l'élaboration de la démarche. Les organisateurs ont présenté la raison d'être des dialogues et fait ressortir la nécessité de trouver des solutions de rechange aux tribunaux pour régler les réclamations découlant des abus commis dans les pensionnats. Les participants ont convenu d'adresser la parole au groupe en tenant une plume de façon à ce que tous aient la chance de présenter leur point de vue de manière respectueuse. Les discussions ont duré toute la journée et se sont poursuivies dans la matinée du deuxième jour. Le deuxième jour, le groupe s'est réparti en petits groupes pour examiner les diverses composantes d'un cadre de MSRD à savoir : la commémoration, la validation, la réparation et la divulgation en toute sécurité. Après quoi, les participants se sont regroupés pour discuter des constatations faites par les divers groupes.

M. Wedge a signalé que des conseillers se tenaient à la disposition des participants afin que le processus puisse se dérouler en toute sécurité.

Points supplémentaires

Au début de la deuxième journée, Jackie Maclaren a fait un exposé pour relater l'histoire de l'organisation appelée CAIRS, le Committee on Abuse in Indian Residential Schools (Comité d'étude des abus dans les pensionnats pour les Indiens). Il a également été noté que Jim Sheldon était en nomination pour recevoir le prix du commissaire pour son oeuvre. Jim Sheldon a présenté une affiche intitulée « The Spirit House » qui visait à commémorer tous les anciens élèves qui ne sont plus avec nous.

Dans l'après-midi du deuxième jour, on a également discuté de la Fondation pour la guérison des Autochtones.

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue sur les pensionnats et leurs conséquences

> *On les a sortis de leur collectivité, assimilés et conditionnés, placés en un endroit isolé dans une culture différente. C'est dans la vie une séparation marquée.*
>
> *Ce sont toutes nos vies qui ont été touchées par les expériences des pensionnats. Nous parlons principalement des abus physiques et sexuels mais il y a les autres types d'abus comme les abus psychologiques et spirituels qui ont eu des répercussions profondes sur les gens. Même le fait d'être témoin d'un abus, un abus par procuration en quelque sorte, a été*

terriblement traumatisant. On nous a battus parce que nous étions fiers, on nous a lavé le cerveau, il fallait constamment se prémunir contre les abus, vivre tous les jours dans la terreur. On peut se remettre d'un abus sexuel mais les plaies émotionnelles, psychologiques et spirituelles demeurent.

Il y a eu beaucoup de sévices psychologiques, de torture, de ridicule et de honte. Il en est résulté un état de stress post-traumatique, de l'agression, de la haine. Nous n'avons pu vivre et grandir dans nos familles. Les gens en souffrent encore comme en fait preuve l'abus des drogues.

Nous n'avons jamais eu l'occasion de prendre des décisions, nous avions toujours peur d'en prendre. Nous étions incapables de soutenir la confrontation; le pensionnat, c'était tout simplement comme appartenir à une secte, les gens étaient soumis au vouloir de quelqu'un d'autre. Les enfants n'ont pas eu la chance de grandir. Les élèves avaient honte d'être indiens. On ne nous a jamais donné l'occasion d'acquérir des compétences en gestion, d'apprendre à gérer nos vies, nos finances.

Je n'ai jamais discuté de l'expérience avec ma partenaire qui a également fréquenté un pensionnat. L'enfant en moi s'est fermé au pensionnat; il n'a pas pleuré de l'âge de 7 ans jusqu'à 40 ans. Il était insensible même à la douleur physique. La douleur est pourtant intense, il y a eu des suicides, des morts inutiles.

Nous avons appris la violence dans les foyers d'accueil des Blancs et les pensionnats.

L'automne était l'époque la plus triste; il fallait retourner à l'école. La collectivité en souffrait, les parents en souffraient; les parents n'avaient pas le choix.

Points de vue sur les dialogues

On espérait que les dialogues offriraient la possibilité d'élargir les choix à partir desquels nous pourrions aborder les questions délicates de sorte que les gens auraient différentes façons de les envisager. Nous pensions que nous pourrions faire cela en examinant les collectivités, les histoires et les valeurs ainsi que la façon dont les Autochtones règlent leurs différends. Nous nous penchons également sur des questions de justice réparatrice tout en respectant le droit des victimes de recourir aux tribunaux.

Il y a bien des questions qui appellent des réponses : comment rendre les tribunaux plus sensibles aux besoins des victimes; comment la Fondation pour la guérison des Autochtones s'arrime-t-elle avec le MSRD? voulons-nous recourir à une méthode de rechange pour régler les réclamations? à quoi ressemblerait cette méthode de rechange et quelles seraient les étapes à suivre?

Le MSRD n'a rien à voir avec l'indemnisation individuelle, il se veut plutôt un ensemble de choix. Après ces discussions, pourrons-nous rapporter quelque chose à la collectivité?

Il faut parler des racines du problème afin de voir toutes les répercussions de l'expérience des pensionnats. Nous avons la chance d'aller aux racines du problème en formant des partenariats.

Il n'y a pas beaucoup de monde de la base ici. Nous voulons parler ouvertement et en toute candeur mais nous nous demandons s'il n'y a pas d'intentions cachées.

Il n'y a pas d'intentions cachées. Il importe de voir les dialogues comme une première étape. Ils offrent la chance de réunir toutes les parties pour partager des idées.

Il n'y a pas de modèle précis de MSRD. Les gens ont été affectés de différentes façons et ils prendront différentes avenues pour guérir.

Le MSRD est une bonne idée mais quelle en est la motivation? Qui profite de l'éloignement des tribunaux?

Points de vue sur les différentes options

Les participants sont divisés en petits groupes pour discuter des aspects suivants : la commémoration, la validation, la réparation et la divulgation en toute sécurité.

Points de vue sur les remèdes

Nous insistons fortement sur le fait que nous jetons les fondations pour la jeune génération. Nous avons déjà perdu nos parents et nos aînés; maintenant il nous faut laisser quelque chose à la jeune génération afin qu'elle ait une certaine orientation. Nous voulons offrir des foyers sains et le bien-être à nos enfants; nous comptons trop sur l'aide gouvernementale. Les gens des Premières nations devraient détenir les postes gouvernementaux qui influent sur notre peuple.

Nous devons commencer à travailler sur un pied d'égalité et déterminer ce qui peut être fait pour raviver la culture. C'est là quelque chose de nouveau. Cela peut être différent et significatif et c'est quelque chose à explorer si nous voulons travailler sur un pied d'égalité et ne pas discuter avec un peuple opprimé. Le gouvernement doit prendre en considération nos croyances, écouter ce que nous avons à dire et bâtir la confiance. Le partenariat ce n'est pas de dire aux gens quoi faire ou ce qui va arriver. Le fait de travailler en partenariat contribuera beaucoup à la guérison.

Le gouvernement et les églises ont brûlé un tas de ponts. Le gouvernement et les églises sont-ils vraiment sérieux avec leurs excuses? Comment vont-ils changer? Et quand les Premières nations vont-elles leur pardonner?

Il faut savoir d'où nous venons pour savoir où nous allons.

Il faut constamment penser à l'avenir, édifier une assise pour le futur. Une partie du processus de guérison consiste à jeter des fondations pour l'avenir en donnant une chance à nos enfants. Il faut que les mots se traduisent en actes. Il faut que le gouvernement s'engage à changer. Ce n'est que lorsque les Premières nations seront convaincues qu'une telle volonté existe qu'elles pourront commencer à pardonner. Les éléments clés sont la validation et la divulgation des faits.

Il est temps de régler cela, la collectivité a souffert assez longtemps. Nous devons travailler ensemble si nous voulons jeter l'assise sur laquelle nous voulons bâtir. Les Premières nations travaillent ensemble dans l'unité; chacun choisit sa propre voie mais se rassemble dans une collectivité et une nation.

Nous voulons la sécurité pour nos petits-enfants. Bien des agresseurs sexuels ont eux-mêmes été des victimes. Nous voulons des collectivités sûres. Nous voulons que quelque chose de bien ressorte de ce processus, particulièrement pour ceux qui sont restés à la maison et qui souffrent toujours, ceux qui sont en prison et ceux qui sont dans les hôpitaux pour malades mentaux par suite des traumatismes qu'ils ont subi.

Il nous faut davantage d'argent pour engager des conseillers qui travailleront avec les gens. Il nous faut plus d'argent pour aider les gens de la base. Les gens qui aident les autres deviennent épuisés. Il faut de l'argent pour la formation afin d'avoir des personnes-ressources dans les collectivités qui dirigeront leurs propres vies et leurs propres centres de guérison.

La troisième génération lutte pour sauver la langue. La priorité numéro un est de ramener la culture et les valeurs traditionnelles, des choses que nos grands-parents faisaient comme le tannage des peaux et le perlage.

Il faut que toutes les générations participent aux ateliers de guérison. Le gouvernement devrait contribuer aux initiatives de guérison mises de l'avant par chaque collectivité. Il devrait y avoir des ateliers de sensibilisation interculturelle pour les gens qui sont intéressés et veulent contribuer. La jeune génération et le gouvernement veulent la pacification; ils peuvent le faire ensemble, en travaillant ensemble à bâtir la confiance.

L'église possédait un terrain à Carcross et l'a vendu au musée. Nous voulons que l'église vienne dans la collectivité pour se racheter en consacrant de l'argent à la guérison et en rendant le terrain.

Il faut amener les policiers à changer leur façon de penser afin qu'ils sachent d'où les Premières nations viennent.

Les non-Autochtones doivent se rendre compte du problème. Ils doivent s'interroger sur leurs propres croyances spirituelles et se demander si les racines d'une telle inhumanité se trouvent toujours en eux et si ce sont nos valeurs qui nous ont donné le droit de faire des choses aussi terribles. Notre mère la Terre ne faisait pas partie de nous, voilà pourquoi nous en avons abusé.

Il faut renforcer les capacités au niveau communautaire. Il faut former les gens pour qu'ils soient en mesure de bien travailler.

Les gouvernements devraient chercher à se guérir eux-mêmes. Le plus important, n'emportez pas votre douleur à la maison avec vous, réglez-la vous-même; tout le monde a ses propres problèmes.

La guérison peut prendre toute une vie. Il n'y a pas d'ingrédient, de pilule ou de remède magique. Les excuses auraient dû provenir des dirigeants, elles auraient alors eu plus de poids. Le gouvernement canadien va-t-il révéler aux Nations Unies les véritables conséquences des pensionnats? C'est un rêve qui devient réalité que de pouvoir s'asseoir avec le gouvernement, les églises et les victimes.

Une rivière, c'est à la fois ce qui divise une terre et lui donne sa force. Elle tire sur les rives pour les rapprocher au lieu de s'attarder aux différences qui séparent les deux rives. Dans le dossier des pensionnats, sur le plan de la capacité physique, l'un des côtés était beaucoup plus puissant que l'autre. Nous avons pensé qu'il suffisait d'éliminer la rivière plutôt que de bâtir des ponts. Le fait que les gens voient le monde différemment, c'est ce qui donne la force et la capacité d'aborder ces questions. Cela découle de problèmes angoissants et puissants; il faut du courage pour dire « oui ». Nous touchons ici à certaines des institutions les plus puissantes et des civilisations les plus vieilles. Le défi de loin le plus difficile à relever est de rapprocher les deux groupes pour trouver des solutions pratiques; pour trouver l'endroit où la rivière peut être traversée et des ponts construits.

Je suis très désolé et fâché qu'une église soit en cause. C'est très perturbant. L'église est au service des gens, comment pouvons-nous aider? Il faut que nous écoutions pour comprendre. J'espère que l'église peut faire partie de la réponse et que, tous ensemble, nous pourrons contribuer à l'avènement de bonnes choses pour l'avenir.

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Janet Binks, Doug Ewart, Lynn Pettit.

DIALOGUES DE MONTRÉAL — QUÉBEC
Du 31 mai au 1er juin 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES 92

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES 92

Annexe A : Cadre adopté par d'autres provinces 101

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DIALOGUES[1]

La séance a commencé par une prière d'ouverture, puis les participants se sont présentés eux-mêmes au groupe.

Le tout a été suivi d'explications sur l'origine des dialogues et d'une description de ce qui a été accompli jusqu'à maintenant. On a également indiqué quelles personnes participaient aux séances de dialogues et quels étaient leurs rôles. Il a été bien précisé que les discussions étaient sous toutes réserves (sans préjudice) et qu'elles ne serviraient pas dans des procédures légales futures.

Enfin, volontairement, les victimes ont fait part de leurs expériences dans les écoles du Québec et de quelle façon elles ont été affectées.

Puis des recommandations ont été faites quant aux besoins des individus et des collectivités de même que sur la nécessité de poursuivre le processus des dialogues.

II APERÇU DES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES

Points de vue sur les pensionnats et leurs conséquences

Être capable de raconter votre histoire fait partie du processus de guérison; voilà pourquoi c'est important. L'histoire présentée est en quelque sorte un cadeau vraiment spécial. Toutes les personnes qui reçoivent ce cadeau ont la responsabilité de l'honorer. Une fois que la personne a raconté son histoire, il est important que ceux qui l'ont écoutée aille trouver cette personne et la remercie.

Les pensionnats ont été implantés dans des régions où les gens pratiquaient des modes de vie autochtones traditionnels. Les gens qui ont fréquenté ces institutions étaient coupés de leur mode de vie traditionnel et de leur langue, parfois en subissant des châtiments physiques, et ne pouvaient connaître la vie familiale ni célébrer les occasions spéciales en famille ou être informés des maladies et des décès qui survenaient dans la famille; cela a eu des répercussions énormes sur les relations familiales entre les parents, leurs enfants et entre les frères et soeurs; les parents étaient blâmés parce que les enfants les tenaient responsables du fait qu'ils étaient placés dans ces écoles. Quand une soeur la battait dans l'escalier, elle blâmait sa mère de l'avoir envoyée là.

Les jeunes étaient sortis de leur famille et emmenés parfois à des centaines de milles de leur foyer; certains sont demeurés là pendant 13 ans. Même si des frères et soeurs fréquentaient la même école, on ne leur permettait pas de se rencontrer.

Le but avoué des pensionnats était de briser la culture. L'intégrité de ma personne a été violée.

Certains ont perdu leur identité. Pour ma part, j'ai perdu l'estime de moi-même et je m'inquiétais de mon intelligence mais j'avais tellement peur d'être frappé que je continuais d'apprendre; les pensionnats n'ont jamais encouragé la créativité. J'étais une artiste mais je ne pouvais développer mes talents. On n'encourageait pas les Autochtones à être créatifs. Je n'ai jamais été frappée mais j'en ai vu d'autres qui l'étaient tout le temps.

Bien des anciens élèves des pensionnats éprouvent des problèmes d'alcoolisme — tous les Autochtones qui sont passés par les pensionnats ont besoin d'être forts mentalement.

J'ai développé des mécanismes de compensation; autrement, je me serais retrouvée dans un hôpital psychiatrique — j'ai été témoin que certaines se faisaient tordre les oreilles parce qu'elles ne mangeaient pas la nourriture qui leur était présentée à l'école, alors je m'efforçais de manger même si je n'aimais pas ça. La peur d'être la suivante sur la liste me paralysait; j'avais peur la nuit, j'avais peur de ce qui m'arriverait. J'ai grandi à l'école sans affection.

Aucun montant d'argent ne peut remplacer ce que vous avez perdu.

J'ai beaucoup abusé des drogues et de l'alcool. Aucune compétence parentale. Les enfants des anciennes victimes ont tendance à se suicider, et les parents prennent le blâme.

Je me demande ce qui se cache derrière ces dialogues. J'ai grandi en apprenant à me méfier des gens au pensionnat et je n'ai toujours pas confiance. Un homme qui était pour moi figure de père a abusé de moi sexuellement pendant que j'étais au pensionnat... Alors je n'ai pas confiance.

Le pensionnat m'a détruit comme personne et comme Cri. Quand je suis rentré chez moi, j'étais trop instruit pour vivre avec mes parents mais pas assez pour vivre dans la société des Blancs. Où est ma place?

Bon nombre ont déclaré qu'ils ont dû travailler fort pour rattraper les connaissances linguistiques perdues au pensionnat et qu'ils en tirent une grande fierté aujourd'hui.

La colère a ouvert beaucoup de blessures. Jamais les violences physiques ne seront oubliées.

Bon nombre trouvent difficile d'être près de leurs enfants, étant donné qu'on ne leur jamais montré d'affection; un en particulier a décrit l'adulte qu'il était devenu : alcoolique et violent envers sa femme et ses enfants.

La collectivité a été affectée par le traumatisme des pensionnats. Je tiens à me présenter en empruntant mon numéro matricule de prisonnière. Bien

des petites filles sont mortes d'avoir subi de mauvais traitements et été exposées à la maladie; on les enterrait près des voies ferrées. Je me suis dissociée du monde; plus tard dans la vie, j'ai dû quitter mon emploi et suivre une thérapie; cela m'a donné le courage d'entreprendre ma guérison; j'ai dû en finir avec le fait qu'une soeur m'avait violentée sexuellement au pensionnat; la soeur s'occupait des enfants de 4, 5 et 6 ans, dont certains avaient été forcés d'avoir des relations sexuelles orales avec elle.

En raison des comportements appris au pensionnat, j'ai eu des problèmes dans mes rapports avec les autres. Les pensionnats sont responsables de ce qui est arrivé. Je suis responsable de ce que j'ai fait à mes enfants. J'étais porté à avoir des comportements abusifs et je m'en suis rendu compte. J'ai pris l'habitude de dire à ma fille de se rendre dans sa chambre quand elle arrivait tard à la maison afin que je ne sois pas tenté de lui faire du mal. Je lui donnais les mêmes leçons de vie que j'avais reçues et je devais arrêter. Le pensionnat n'est pas la seule institution à blâmer. Les églises ont également leur part de responsabilité.

Les pensionnats avaient pour mission d'éliminer la langue, le discours et la pensée de la culture indienne, alors qu'ils auraient dû veiller au développement des enfants, à l'éducation des jeunes.

Au pensionnat, on cherchait à broyer l'intégrité des personnes en très bas âge. Les séquelles sont demeurées comme une tache. C'était un génocide culturel, de l'abus sous toutes les formes possibles.

L'expérience des pertes subies dans les pensionnats a entraîné l'adoption de modes de vie qui ont débouché sur d'autres pertes.

Je travaille avec des enfants et de par mes propres expériences pénibles, je comprends la douleur des enfants. Un passage d'un livre intitulé A Stolen Life *par Yvonne Johnson a été lu.*

Un participant a illustré le rôle central que jouent les enfants dans la société autochtone. Les enfants sont le centre de la société. Les rôles et responsabilités des autres membres de la société se définissent par rapport aux enfants. Il appartient aux grands-parents d'enseigner aux enfants, aux mères de donner naissance et aux pères de protéger les enfants. Quand le cercle intérieur est brisé, comme cela s'est produit avec la création des pensionnats, les rôles et responsabilités de chacun disparaissent en même temps, et tous les cercles s'effondrent.

Points de vue sur le processus des dialogues exploratoires

Quel lien y a-t-il entre ce dialogue exploratoire et ce groupe? Le dialogue met en présence deux groupes : d'une part, les gens affectés par les écoles résidentielles et d'autre part, les institutions, y compris les églises. Leurs intérêts ne sont pas forcément divergents mais les perspectives sont différentes.

Nous sommes ici en partie grâce à la CRPA [Commission royale sur les peuples autochtones]. Le tout a commencé en décembre 1996 quand le gouvernement a commencé à envisager des approches possibles, à travailler plus étroitement avec ses partenaires autochtones, y compris l'Assemblée des Premières nations. Il s'agissait d'une stratégie à quatre volets : déclaration de réconciliation, Rassembler nos forces, guérison et réponse aux litiges, qui ne peuvent être toujours évités. Le MSRD (mode substitutif de règlement des différends) est plus important que les litiges. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il devait voyager partout au pays pour écouter ce que les victimes avaient à dire et souhaitaient qu'il se produise, pour ensuite utiliser les connaissances acquises à l'occasion des dialogues pour élaborer des modèles d'intervention. Le gouvernement a mis sur pied une équipe spéciale au MAINC [ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien] pour qu'elle assure le suivi de la CRPA et de la question des pensionnats pour les Indiens. Cette démarche va au-delà des abus individuels; elle vise à s'attaquer aux séquelles des abus.

Il s'agit ici du huitième des dialogues qui ont commencé en Colombie-Britannique. C'est le premier dialogue au Québec.

Le gouvernement n'est pas ici pour dicter une approche. Les dialogues n'ont rien à voir avec la politique; ils visent avant tout à écouter ce que les victimes ont à dire, à entendre ce qui vient de la base. Il s'agit donc d'écouter les gens et d'aborder avec eux des approches possibles en cherchant à exploiter la Fondation pour la guérison et d'autres programmes, en établissant des liens.

Le gouvernement n'est pas en train d'imposer une démarche de type MSRD; il veut que les victimes aient leur mot à dire. Les modèles élaborés par chaque collectivité peuvent être différents; on pourrait en arriver à élaborer une série d'options parmi lesquelles les individus et les collectivités pourraient choisir.

Au cours des dialogues en Colombie-Britannique, on a appris que certaines victimes étaient en procès depuis 26 semaines; elles étaient épuisées par le processus judiciaire. Elles ressentaient très fortement le besoin d'une approche plus humaine. Toujours dans le cas des dialogues de la Colombie-Britannique, la Couronne, l'église et les victimes se retrouvaient dans la même pièce pour la première fois. La tension était très grande, on était en désaccord sur la répartition. Mais il s'est produit une bonne chose : les gens ont commencé à communiquer.

Trois questions ont été posées :

- Qui parraine ce dialogue?
- Y a-t-il des projets pilotes en cours?

- L'Assemblée des Premières nations (APN) aide-t-elle à coordonner le processus?

Des représentants du ministère de la Justice, du MAINC et de l'APN ont participé aux dialogues locaux, ont travaillé avec des groupes de victimes et des organisations politiques provinciales afin de trouver d'autres façons de résoudre les cas.

À cette séance de dialogues, on s'est demandé si on devait demeurer en grand groupe ou se répartir en petits groupes : les gens se sont ralliés à l'idée de garder le grand groupe afin d'avoir un dialogue ouvert où tous pourront entendre.

On a également discuté des « notes résumées » préparées à partir des notes prises à chaque dialogue et si un tel compte rendu de l'événement convenait au présent groupe. Il a été entendu que les notes ne faisaient pas allusion à des commentaires précis de la part de personnes en particulier et qu'elles reflétaient pas les commentaires, ni ne les résumaient.

L'Église catholique croit en une justice réparatrice et veut être associée au MSRD.

En tant que victimes, on ne sait pas ce que les églises veulent faire, jusqu'où elles désirent aller.

L'Église catholique s'est engagée à participer au cercle de guérison et cherche à assurer la continuité de sa présence dans un cheminement de guérison et de réconciliation — ses représentants sont ici pour écouter.

Les dialogues sont-ils suffisants. Huit séances de dialogues sont-elles suffisantes? Il devrait y avoir des mesures concrètes de prises; les questions juridiques sont très exigeantes sur les plans psychologique et financier. De plus, il faut des preuves pour gagner un procès.

Il a été convenu que huit dialogues, ce n'est pas forcément suffisant mais que cela donnait à ceux qui ont été le plus affectés une certaine idée des limites et des possibilités.

Les dialogues ne sont pas sans susciter un certain scepticisme. On a expliqué que les dialogues sont une tentative honnête du gouvernement de trouver des solutions, que le fait de se rendre dans les collectivités touchées partout au pays et de se montrer ouvert aux personnes touchées est une autre façon de faire en sorte que les choses bougent. Le gouvernement doit voir de quelle façon les problèmes sont reliés; il faut regarder au-delà des abus physiques et sexuels; on doit se rendre compte que des parents se sont sentis coupables de laisser aller leurs enfants; que les collectivités ont souffert; que les gens continuent de souffrir à l'âge adulte. Le gouvernement cherche à découvrir les ramifications, à découvrir les répercussions plus vastes des pensionnats. Au début, on était centré sur la guérison, on réalise que 350 millions ne suffiront pas, mais c'est une première étape.

Il y a eu beaucoup d'abus et de souffrances qui se sont transmis d'une génération à l'autre, comme en témoignent les dialogues. Le temps consacré à un enfant ne peut être calculé. La perte de dignité entre hommes et femmes ne peut être calculée. Le dialogue est le début d'une solution de rechange et il y a un objectif derrière tout ça. Les dialogues offrent aux gens une tribune pour parler de leurs expériences et de leurs souffrances.

Le gouvernement s'est excusé auprès du groupe et a rendu hommage à ceux qui ont participé à la discussion et partagé leurs expériences.

Points de vue sur les options proposées

À la séance de dialogues de l'Alberta, les victimes des Territoires du Nord-Ouest qui étaient présentes avaient élaboré un cadre de MSRD, qui a été dévoilé à cette occasion. Il comprenait des éléments importants comme :

- pour guérir en toute sécurité, il faut que cela soit adapté à la culture;
- la commémoration est un autre élément clé (p. ex. des victimes ont assisté à la destruction d'un pensionnat — voilà une façon de commémorer et de faire la paix avec soi-même);
- la validation — quand les victimes racontent ce qui s'est passé (il s'agit de leur perspective) il faut vérifier s'il y a eu vraiment abus. Il faut être souple, inclusif et, si la victime le désire, la famille et des conseillers devraient être présents.

On a lancé des projets pilotes faisant appel au mode substitutif de règlement des différends (MSRD); on espère qu'il y aura 12 projets pilotes.

Les rumeurs veulent que les projets pilotes soient un complot du gouvernement pour plafonner les indemnisations.

Le MSRD n'empêche pas les gens de recourir aux tribunaux s'ils le veulent. D'un autre côté, si vous avez déjà entamé des procédures judiciaires, vous avez le choix de revenir à un processus de rechange.

Il faut faire preuve de souplesse — on ne devrait pas prétendre qu'il n'y a pas de paramètres — l'honnêteté est un paramètre. Il existe certaines normes de validation. Dans les cas de validation, il est possible de faire preuve de souplesse.

L'Église catholique a indiqué qu'elle serait réceptive à un règlement extrajudiciaire pour diverses raisons. Le recours judiciaire est synonyme d'isolement et s'ouvre rarement sur des solutions menant à la réadaptation.

Ensemble, l'APN, le ministère de la Justice et le MAINC s'efforcent de trouver des façons d'éviter les procès et les procédures judiciaires. La judiciarisation est stressante pour les victimes.

Il a été dit que le processus judiciaire est déplaisant et que même si vous êtes la victime, les tribunaux peuvent vous percevoir comme n'en étant pas une.

Le gouvernement cherche différents moyens de donner suite aux litiges et cherche à trouver une démarche différente pour éviter les procès (à l'heure actuelle, on dénombre 5 300 réclamations). Le gouvernement ne veut pas aller devant les tribunaux et reconnaît que le système judiciaire est, de façon générale, de nature antagoniste — le partage des expériences ne se fait pas alors forcément dans un environnement rassurant.

Il faut protéger le droit des enfants. Les victimes ont besoin de séances d'information.

On a dit que le fait que le gouvernement, les églises et les victimes se retrouvent dans la même pièce était important et montrait que des progrès avaient été accomplis; on a également fait remarquer qu'il est important que les victimes soient en charge du processus et que le gouvernement ait certaines opinions, mais que les paramètres utilisés dans un processus de rechange (MSRD) sont meilleurs que les paramètres du processus judiciaire.

On a mentionné que, dans le cadre du processus traditionnel de règlement des litiges, on demande aux victimes de raconter leur histoire par écrit pour la première fois. Dans certains cas, c'est 20 ans après les événements et il n'y a aucun système de sécurité en place... voilà une des raisons pour lesquelles le MSRD est une meilleure solution.

On s'est demandé comment on fera pour former des médiateurs aptes à travailler au sein des collectivités et d'où proviendront les ressources.

On a également discuté du besoin de tenir d'autres dialogues pour établir une relation de travail. On a mentionné que les représentants du gouvernement devaient se rendre dans les collectivités pour rencontrer et écouter une multitude de gens qui ont des histoires à raconter; bon nombre d'entre eux sont encore très en colère.

On a mentionné qu'il fallait calmer les émotions avant de passer au stade cognitif. Cela ne peut se faire que par la validation. Avec la validation, on passe du stade émotionnel au stade cognitif puis à la résolution.

On a absolument besoin de recourir aux expériences de la vie pour mettre en place un MSRD. Il faut se pencher sur la question de savoir quelles valeurs ont préséance dans la conception du processus. L'expérience vécue par les Autochtones est que ce sont les valeurs et les règles de la société dominante qui prévalent, ce qui ne fait pas honneur à notre société et à nos valeurs.

Points de vue sur les résultats attendus

Il ne faudrait pas que les médias présentent les règlements comme un fardeau pour les contribuables.

Voici des éléments constituant des résultats nécessaires :

- *Concevoir un programme d'études fondé sur la langue maternelle.*
- *Offrir des occasions d'affaires.*
- *Adopter les programmes provinciaux au niveau fédéral afin de les rendre plus accessibles.*
- *Concevoir des programmes en arts, en communications.*
- *Promouvoir la culture.*
- *Améliorer les programmes de santé et d'éducation.*
- *Produire une série de programmes sur l'estime de soi et le développement de la personne.*
- *Se servir de la technologie pour l'avancement des langues et de la culture autochtones.*
- *Promouvoir notre culture.*
- *Se servir d'Internet pour promouvoir les langues et la culture.*
- *Monter un site Web.*

Cerner les obstacles qui existent entre le gouvernement, les églises et les collectivités et trouver des façons de les éliminer.

Les excuses sur les questions d'éclatement des familles; cela n'est pas perçu comme étant illégal et ce n'est pas un crime au sens du système judiciaire mais quelqu'un devrait en prendre la responsabilité.

Une copie de la lettre d'excuses présentée par la communauté des oblats au début des années 1990 a circulé dans le cercle.

Nous ne voulons pas d'argent...nous voulons nous sentir bien à l'intérieur de nous-mêmes. Il faut guérir les blessures afin de pouvoir continuer en dépit des blessures, afin d'empêcher que nous transmettions ces blessures aux enfants.

L'Église catholique s'est excusée pour le viol de la famille à l'intérieur du système des pensionnats. Si elle a incarné le viol de l'intégrité de la famille, elle s'est engagée à travailler à la réconciliation et à la guérison. Elle veut continuer à

rechercher la guérison. L'église est à la recherche d'un cadre pour assurer la réconciliation.

L'idée de l'Église catholique, c'est d'être disponible pour appuyer la guérison.

Quand on a vu l'argent que l'on consacrait à la guérison des Autochtones, on a pensé « voilà qui est bien », mais on attend toujours l'argent. L'argent n'est rien à côté des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Retrouver la dignité n'a rien à voir avec l'argent. La guérison est une démarche nécessaire à laquelle on ne peut fixer de limite dans le temps.

Les méthodes de guérison traditionnelles sont sûres et elles sont rapides. Il devrait y avoir un centre de guérison dans chaque province. Donner aux gens le pouvoir de se guérir eux-mêmes.

En ce qui a trait aux indemnisations, certains aînés préfèrent cela à la guérison. Mais il ne faudrait pas penser que cela est assimilable à un prix que l'on fixe pour un acte sexuel dans le cadre d'une forme quelconque de prostitution.

Qu'est-ce que les Premières nations veulent que l'on fasse pour redresser les torts; les gens doivent assumer la responsabilité de ce qui est arrivé. On ne parle pas ici de responsabilité juridique mais de responsabilité tout court.

Quand vous parlez de réconciliation, ce doit être du point de vue de la victime.

Il faudrait d'autre part que dans les relations publiques et les médias on accorde plus d'attention aux histoires de réussite, c'est-à-dire aux gens qui ont su, par-delà ce qu'ils ont reçu dans la vie, surmonter les défis et les abus.

Questions concrètes : il faudrait que les gens reviennent à leur culture pour apprendre la langue; il faudrait préparer un guide pour apprendre aux victimes à vivre avec leur traumatisme, à traiter avec le système judiciaire et à se protéger elle-mêmes.

Les programmes de guérison doivent être fondés sur les besoins et non sur des quotas ou des limites. Il devrait y avoir un barème progressif.

Le système de justice autochtone pourrait mettre en place un autre cadre général. Les gens veulent une démarche communautaire et non des attributions individuelles (p. ex. des fiducies pour l'éducation ou la

guérison et peut-être un camp pour apprendre les modes de vie traditionnels).

Servons-nous de l'expérience des autres qui ont fait des progrès pour nous aider à comprendre ou nous guider afin d'avancer. Le site Internet nous aiderait à élargir notre compréhension à cet égard. On a dit que compte tenu des témoignages entendus jusqu'à maintenant, il faudra des années avant que certains puissent se faire entendre, servons-nous alors de ce que nous offre l'ère électronique.

Il devrait y avoir un guide pour aider les gens à transiger avec les avocats qui sont à l'affût de nos gens.

Annexe A

Cadres d'autres provinces

La guérison et la sécurité

Les fonds de dédommagement ou de compensation; nous nous en servons pour la guérison

La validation

La commémoration

La souplesse

L'inclusivité

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Robert Hay, Judith Nicolaiff, Joe Sebestyen et Lynn Pettit.

TROUVER UNE FAÇON DE TRAVAILLER ENSEMBLE

Toronto — Ontario
Du 21 au 23 juin 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES ... 103

II ORGANISATION DES DISCUSSIONS ... 104

Question n° 1 : Qu'est-il arrivé depuis la première séance de dialogues? ... 105
Question n° 2 : Quels sont les obstacles, les difficultés, les problèmes? ... 107
Question n° 3 : Quelles sont les solutions proposées - les façons de surmonter les obstacles? ... 112

III LA SUITE ... 118

« Mais il y a toujours un bon côté aux choses, nous nous sommes tous faits des amis — des amis et non des connaissances, car je crois que personne d'entre nous n'oubliera le chemin ardu parcouru jusqu'à aujourd'hui. »

Le sage Willy Hodgson à l'occasion du cercle de fermeture, le 23 juin 1999

I APERÇU DU DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DE DIALOGUES[1]

De septembre 1998 à mai 1999, une série de huit séances de dialogues exploratoires a eu lieu dans l'ensemble du Canada. Ces rencontres réunissaient des anciennes victimes des pensionnats fréquentés par les Autochtones, des guérisseurs et des dirigeants autochtones, des conseillers juridiques ainsi que des représentants supérieurs du gouvernement et des organisations religieuses. Au cours de chaque séance de dialogues d'une durée de deux jours, des discussions étendues ont porté sur l'expérience des pensionnats et leurs conséquences; on a également abordé de façon assez détaillée l'élaboration de modèles de règlement des différends.

Une cinquantaine de participants à ces dialogues se sont rencontrés à Toronto du 21 au 23 juin 1999 pour une séance de récapitulation.

Comme pour les séances précédentes, Glenn Sigurdson et Mark Wedge animaient les discussions qui, pour la plupart, se déroulaient en grand cercle, de petits groupes étant formés tout au long de la journée. Pour que tous les participants et les victimes en particulier se sentent rassurés et bien à l'aise, des conseillers étaient à leur disposition 24 heures sur 24. Tous les matins, on procédait à la cérémonie du foin d'odeur (pour nettoyer et équilibrer l'énergie de la salle) et à une prière d'ouverture que récitait l'ancien Willy Hodgson. Au cercle d'ouverture, chaque participant était présenté aux autres par la personne se trouvant à sa gauche (suivant en cela la course du soleil) et un moment de silence était observé pour les absents — à savoir les enfants morts dans les pensionnats et les anciens qui étaient décédés depuis. On a notamment souligné le décès récent de Grafton Ni-Door-Lew de Old Crow, une ancienne victime du pavillon du Yukon.

Glenn Sigurdson a ensuite esquissé les objectifs de la séance de récapitulation. Il a mentionné que si chaque séance de dialogues possédait sa propre qualité unique et spéciale, celle-ci devait, à titre distinct et supplémentaire, permettre d'intégrer les aperçus, les concepts et les démarches des dialogues antérieurs pour les fondre en un ensemble élargi de choix devant permettre de relever le défi de résoudre les réclamations liées aux pensionnats. Même si cette rencontre mettait un terme au processus des dialogues, il a exprimé l'espoir qu'ils auront contribué à créer des liens pour l'avenir. Dans les remarques d'ouverture, plusieurs représentants des Premières nations ont fortement plaidé en faveur d'une intervention rapide afin de régler les séquelles des pensionnats.

> *Nous perdons chaque jour des aînés en raison des pensionnats et il est temps que nous réglions cette question. Laissons nos aînés vivre en paix. Il faut régler cette question et la régler rapidement.*
>
> *Bien des représentants du gouvernement nous ont dit qu'ils travailleraient avec nous et qu'ils feraient avancer les choses, mais rien n'a encore été fait. J'ai bien peur que les Autochtones seront mis de côté une fois de plus.*
>
> *Les indemnisations individuelles doivent constituer un élément clé du MSRD étant donné que 95 p. 100 des Autochtones n'ont pas de régime de*

pension. Je ne veux pas d'un programme, je veux être dédommagé pour ce qui a été fait à ma collectivité et à moi.

Si le MSRD ne comporte pas d'indemnisation, je suis venu ici pour rien et nous avons perdu notre temps.

Si le gouvernement et les églises peuvent s'occuper des indemnisations, seuls les victimes peuvent se guérir elle-mêmes; cette composante n'est aucunement l'affaire du gouvernement. Il m'arrive parfois de penser qu'après nous avoir déréglés, ils veulent maintenant nous réparer. Nous pouvons nous occuper de ça nous-mêmes.

Les chefs religieux se présentent au dialogue pour parler de pardon et de compassion, puis ils déposent des requêtes demandant que les poursuites des victimes soient abandonnées parce qu'il y a prescription. Voilà qui suscite cynisme et méfiance et c'est tout un acte de foi pour nous d'être ici.

II ORGANISATION DES DISCUSSIONS

La séance de travail de trois jours s'est articulée autour de trois thèmes.

- Qu'est-il arrivé depuis le premier dialogue à Kamloops, en septembre 1998? Où en sont les projets pilotes? Où en sont le gouvernement, les églises et les victimes à l'heure actuelle?

- Quels sont les obstacles, les problèmes, les défis, les craintes ou les difficultés qui ont été cernés jusqu'ici - à la fois dans un cadre particulier et au cours des travaux avec d'autres groupes?

- Quelles solutions tant à court qu'à long terme ont été trouvées pour surmonter ces obstacles?

Les victimes et les représentants des églises et du gouvernement se sont rencontrés séparément pour identifier et articuler leur perception des obstacles et des problèmes. On a ensuite présenté un rapport au moment où le cercle a été reformé au sujet des conclusions qui avaient été tirées par les représentants des trois entités. Après une discussion générale par tous les participants, il a été décidé qu'une gamme de solutions possibles pour contrer les obstacles cernés devraient être élaborées sous les rubriques suivantes :

- établir la confiance entre toutes les parties;
- établir des principes directeurs fondamentaux;
- voir aux communications et à l'éducation du public;
- étendre la portée de la réponse au-delà des abus physiques et sexuels;
- que peut-on faire pour en arriver maintenant à des résultats concrets?

Cinq groupes de travail formés de représentants des trois entités représentées, se sont alors rencontrés pour élaborer une liste provisoire de solutions proposées. Après avoir fait un rapport préliminaire au cercle, les mêmes groupes se sont réunis une nouvelle fois pour peaufiner leurs recommandations et en arriver à une liste raccourcie de propositions plus immédiates ou à court terme. Puis, elles ont été communiquées et débattues avec l'ensemble des gens formant le cercle.

Au terme de la rencontre, un groupe de participants a commencé à rédiger un énoncé de mission afin, comme l'a dit un dirigeant, de dignement « quitter cet endroit avec quelque chose qui nous engage à travailler ensemble. » (Voir l'annexe de la présente publication.) L'une des victimes a décrit l'énoncé de mission en termes simples mais élégants, à savoir « trouver une façon de travailler ensemble ». On a discuté de la possibilité de tenir une conférence de presse une fois l'énoncé de mission terminé.

Il y eu plusieurs moments émouvants au cours des trois jours qu'a duré la rencontre mais aucun n'a égalé en intensité dramatique celui où une victime s'est dirigée vers un père oblat pour l'embrasser. « Nous ne sommes pas ici pour vous détruire, a-t-elle dit à l'intention des dirigeants religieux; nous sommes ici pour parler à des êtres humains, nous sommes venus ici de bonne foi et nous le demeurons. Mais ça ne veut pas dire que nous allons cesser de nous battre. » Puis un des chefs religieux l'a remerciée pour ses mots et ses actions empreints de courage. « Que nous nommions nos craintes ou pas, elles sont là *sous* la table. Mais nous sommes en train de les mettre *sur* la table, de façon à pouvoir travailler ensemble à les dissiper. »

Toutes les parties se sont exprimées en faveur du maintien des autres institutions. « La réconciliation ne devrait faire disparaître aucun d'entre nous », a déclaré un haut fonctionnaire gouvernemental, paroles auxquelles une victime a ajouté : « Il faut aider les églises à survivre — ce n'est pas une bonne histoire, mais c'est notre histoire. »

Question n° 1 : Qu'est-il arrivé depuis la première séance de dialogues?

En Colombie-Britannique, on est beaucoup plus sensibilisé parmi les collectivités autochtones aux questions concernant les pensionnats depuis la mise en route du projet sur les pensionnats. On a instauré une ligne d'appel sans frais accessible 24 heures sur 24 et deux travailleurs itinérants se rendent dans les collectivités de la province pour aborder ces questions et aider à la tenue de conférences régionales. Du fait de cette soif d'information, le besoin d'agir est encore plus grand, étant donné « que la douleur est plus grande que jamais. » Ces questions doivent toutefois être abordées dans un contexte sécuritaire et rassurant.

En Alberta, une brochure parlant du processus des pensionnats a été envoyée à tous les groupes autochtones et une trousse de formation en médiation pour les Autochtones a été élaborée en collaboration avec l'Université York; cette brochure est mise à la disposition de tous les organismes.

Après les premiers dialogues, le ministère de la Justice, avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a été autorisé à vérifier, dans le

cadre d'une douzaine de projets pilotes, les possibilités de recourir à d'autres démarches (des modes substitutifs de règlement des différends/MSRD) pour régler le nombre croissant de litiges et en arriver à un règlement des réclamations. Les victimes et les églises seront des partenaires à part entière dans la conception des processus pouvant être appliqués. Deux projets pilotes ont commencé (un en Colombie-Britannique et l'autre dans le Nord), et les discussions se poursuivent pour en mettre sur pied 10 autres.

Depuis le premier dialogue, le nombre de réclamations a continué d'augmenter et il y a beaucoup de travail juridique en cours du côté fédéral. Un jugement récent de la Cour suprême du Canada sur la responsabilité civile incombant aux organisations à l'égard des abus commis par leurs employés aura sans doute des répercussions sur les litiges entourant les pensionnats.

Le gouvernement et les églises reconnaissent qu'il existe entre eux des questions critiques qui ont des répercussions sur le règlement des réclamations et la fermeture de dossiers, et ont commencé à travailler ensemble à résoudre certaines de ces questions. Les églises s'inquiètent tout particulièrement des répercussions globales que les litiges peuvent avoir sur l'avenir de leurs institutions. On examine également d'autres questions comme qui est responsable de quoi et qui devrait verser les indemnisations.

Les églises se rencontrent également entre elles pour déterminer la meilleure façon de participer au MSRD et de travailler ensemble.

En Colombie-Britannique, deux règlements sont intervenus mettant en cause l'Église catholique, règlement facilité par les conversations amorcées à l'occasion des séances de dialogues. Comme l'a fait remarquer un dirigeant religieux : « c'est le seul endroit où les trois parties peuvent se parler à la même table. » Mais comme le processus antagoniste des litiges se poursuit sur une voie parallèle, son mouvement s'accélère et on en arrive à certaines étapes où des décisions doivent être prises. Le dirigeant religieux en question a promis que les églises chercheraient à aplanir leurs différences avec le gouvernement de façon à ne pas constituer une pierre d'achoppement.

Deux membres du cercle de guérison du pavillon Grollier, l'un des projets pilotes, ont décrit leur expérience positive. Le groupe s'est formé à la suite des résultats d'un procès au criminel de l'un des agresseurs; les victimes ont décidé qu'il leur fallait prendre le contrôle de leur programme et « assumer nos responsabilités » étant donné qu'elles avaient l'impression que le gouvernement faisait tout pour elles. L'idée a germé en prenant un café parce que « personne ne nous écoutait. Il faut faire quelque chose et nous devons le faire nous-mêmes. » Elles ont donc entrepris de former des conseillers en traumatisme et établi des services de soutien pour les victimes pendant le procès. Après quatre rencontres de MSRD entre les victimes et les représentants des églises et du gouvernement fédéral depuis décembre 1998, elles estiment qu'elles sont « bien en avance » par rapport à où elles seraient si elles avaient poursuivi le mode judiciaire. Elles se rencontreront en juillet en tant que groupe pour décider si elles acceptent le cadre de règlement qui a été négocié. Celui-

ci comprendra plusieurs éléments, y compris des indemnisations et des excuses. En quatre rencontres, elles estiment qu'elles ont « fait beaucoup de chemin » vers l'établissement d'un climat de confiance entre les parties et qu'elles ont aidé les représentants du gouvernement et des églises, dont ils se méfiaient beaucoup, à comprendre pourquoi ils sont si en colère. Un des sous-produits du processus a été le début de la réconciliation. Les gens commencent à assumer ce qui s'est passé et poursuivent leur vie. Participer au MSRD les a « habilités de bien des façons ». S'asseoir à une table où ils peuvent confronter les institutions de l'église et du gouvernement, savoir qu'un bureau a été mis sur pied seulement pour eux, qu'ils se sont pris en main au lieu d'aller au gouvernement et de se faire dire d'attendre en ligne, voilà des aspects importants. La démarche est tout à fait volontaire, mais maintenant les membres ont un choix : accepter cela et poursuivre leur démarche avec le MSRD ou agir à leur guise. Ils ont prévenu de faire attention afin de ne pas laisser les avocats prendre le contrôle de la démarche étant donné que celle-ci doit être conviviale et non sous l'emprise des avocats. Selon eux, il vaut la peine d'essayer le MSRD mais il faut en garder le contrôle. « Certains des gens voient finalement la lumière au bout du tunnel », ont-ils commenté. « Cette démarche nous inspire confiance, nous allons de l'avant. »

Question n° 2 : Quels sont les obstacles, les difficultés, les problèmes?

Les victimes, les dirigeants religieux et les représentants du gouvernement se sont rencontrés séparément pour cerner et articuler leur perception des obstacles et des problèmes.

Obstacles cernés par les Autochtones

Comme les premiers projets pilotes sont des expériences d'apprentissage pour tous les intéressés, ils pourraient prendre plus de temps que prévu étant donné que les participants abordent des questions nouvelles pour la première fois.

Comme bien des victimes cherchent à se faire dédommager pour autre chose que les abus physiques et sexuels (p. ex. génocide culturel, perte d'identification, de fierté, de la langue, de la culture et de la famille), il se pourrait que certaines trouvent difficile de participer aux projets pilotes.

> *Il n'existe pas de description intégrale du processus des dialogues. Quel est son mandat? Existe-t-il un énoncé de mission? Quels sont les critères de sélection des projets pilotes?*
>
> *Quels genres d'abus le MSRD reconnaîtra-t-il? Jusqu'ici, les gouvernements n'ont parlé que d'abus physiques et sexuels et sont restés évasifs sur le génocide culturel et la langue qui pourtant doivent être pris en compte. Le gouvernement semble ne pas vouloir se prononcer sur cette question.*
>
> *Autres questions qui doivent être abordées :*

- *le génocide culturel;*
- *les meurtres;*
- *le fait qu'on nous a enseigné à haïr;*
- *les abus physiques;*
- *les abus émotifs;*
- *le fait d'avoir été privé d'éducation, de compétences professionnelles, de nourriture, de revenus futurs, de famille et de langue;*
- *l'absence d'estime de soi, de confiance et d'amour;*
- *le suicide et la dépression.*

Le MSRD est-il définitif ou les participants peuvent-ils chercher d'autres recours une fois qu'ils s'y sont engagés? Le MSRD semble limiter les discussions alors que le processus judiciaire permet de partager davantage les histoires vécues.

Il y a un manque de confiance et de négociation de bonne foi, tout particulièrement de la part des églises qui continuent d'employer des termes comme « frivoles » pour contester des réclamations et qui s'en remettent aux délais de prescription et font pression auprès des hommes politiques pour que des changements soient apportés aux lois sur la prescription.

Il faut que le public soit davantage sensibilisé aux questions entourant les pensionnats. On considère encore les Autochtones comme un peuple dont on peut disposer à sa guise et il existe encore de la dénégation au sujet de ce qui s'est produit dans les écoles. La population canadienne ne s'intéresse pas au dossier parce qu'elle croit que cela est arrivé il y a longtemps. Dans sa perception, les Indiens obtiennent déjà tout gratuitement et ils ne cherchent qu'à détruire les églises.

L'éthique de certains thérapeutes laisse à désirer; ils facturent des taux exorbitants et traumatisent encore plus les victimes.

Les avocats emploient des tactiques de maraudage douteuses sans que des mesures de protection appropriées soient en place.

Le gouvernement aborde la question des pensionnats sans avoir l'approche intégrée nécessaire. Dans toutes ses interventions, le gouvernement doit penser à fournir du soutien.

Et les gouvernements et les églises doivent offrir des services de soutien — on a négligé le soutien thérapeutique nécessaire pour assurer le bien-être émotionnel et mental des victimes et de leurs familles.

Nous devons trouver une façon de travailler ensemble à effacer les notions existantes voulant que les Indiens sont bons à rien. Il faut que les nouveaux immigrants soient informés au sujet des Indiens, de notre histoire et de ce qui s'est passé dans les pensionnats.

Il faut enseigner la diversité de l'ensemble des Premières nations dans le système scolaire.

Les églises doivent passer aux actes, les déclarations et les mots ne suffisent pas. Il nous faut rapporter de ces réunions quelque chose pour nos gens afin de garder la foi et de leur permettre de persévérer.

Nous devons avoir accès aux archives des églises et du gouvernement de façon à faire toute la lumière.

Il doit y avoir de meilleures communications entre les parties de façon générale (par exemple, Internet, bulletins de nouvelles).

Le temps revêt un facteur important, tout particulièrement pour les aînés — ne tardons plus, passons à l'action!

Obstacles cernés par le gouvernement

Il y a un manque de compréhension au sein du gouvernement au sujet du mal qui a été fait par les pensionnats et de l'ampleur des problèmes (il ne s'agit pas que d'abus physiques et sexuels; et les séquelles ne touchent pas que les victimes elle-mêmes, mais elles sont multigénérationnelles pour des collectivités entières) parce que les gouvernements aiment les questions bien compartimentées.

On n'a pas l'expérience voulue pour envisager des modèles de règlement de rechange. Nous n'avons pas de modèle pour nous guider, rien que nous pourrions sortir comme par enchantement de notre poche arrière.

Quand ils abordent de nouvelles questions, les gouvernements sont fondamentalement prudents.

Les capacités et les ressources constituent des obstacles. L'autorisation ne vaut que pour douze projets pilotes alors que davantage de collectivités aimeraient s'y engager. Les ressources consacrées aux projets pilotes sont limitées.

À certains moments, les relations entre le gouvernement et les églises créent des points de friction qu'il faut surmonter afin de garder l'élan des dialogues. Chaque partie doit assumer sa peur et sa méfiance de l'autre et la question de la répartition doit être résolue.

Les coûts. L'ampleur du règlement de ces réclamations est l'objet d'une grande crainte chez bon nombre de personnes au gouvernement; les chiffres avancés dans la presse semblent extrêmement élevés.

Nous devons trouver des façons différentes de travailler ensemble et convaincre les gens que nous cherchons véritablement à apporter des

changements fondamentaux au lieu de dire aux gens ce qu'il faut faire, selon la vieille habitude ancrée dans les gouvernements.

La propriété. Cette démarche est encore perçue comme étant celle du gouvernement et elle ne fonctionnera pas tant que les victimes et les églises n'en feront pas leur affaire.

Les répercussions des litiges. De ce fait, les gens se ferment à d'autres types de résultats. Le processus ne saurait suivre les modèles judiciaires traditionnels.

La perception de la population quant au fardeau fiscal. Il faut continuer à convaincre la population de la nécessité de régler ces cas et il ne faut pas que cela soit perçu comme si on accordait tout simplement encore plus d'argent aux Autochtones. Il faut mieux expliquer les répercussions réelles des pensionnats ainsi que la nécessité d'assumer la responsabilité de ce qui s'est produit.

Le facteur temps. Les gens meurent et se suicident. Il faut trouver une façon d'accélérer le processus.

La structure gouvernementale gêne la capacité d'établir des liens entre les programmes et les règlements. Nous devrions pouvoir parler d'une seule voix au lieu de devoir nous présenter mille personnes à la table, mais il faut tenir compte que plusieurs ministères en cause — Santé Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de la Justice, Développement des ressources humaines Canada et le Bureau du Conseil privé.

Il y a beaucoup d'incompréhension et beaucoup d'attentes à l'égard des autres institutions et de leurs capacités. Il n'y a que six personnes qui travaillent à plein temps sur le dossier des pensionnats dans tout le gouvernement fédéral. De la même façon, en raison de leur structure, certaines églises ne peuvent prendre facilement et rapidement des décisions.

Il faut mettre les intérêts des victimes à l'avant-plan et au centre de nos préoccupations. Le gouvernement, et même certains groupes autochtones, ont des intérêts concurrentiels qui parfois ressortent aussi à la table.

Les gouvernements ont peur de créer des précédents dans un domaine qui pourrait servir dans d'autres.

La difficulté sur le plan pratique de passer du mode litige au mode règlement des différends : il faut trouver les bonnes personnes et convaincre les avocats de cesser d'argumenter pour plutôt commencer à se concentrer sur le règlement des problèmes.

Obstacles cernés par les églises

Bien que certains de ces obstacles puissent être perçus comme de la défensive, ils nous affectent, peu importe que nous les nommions ou pas.

On craint vraiment que ce processus, selon les hypothèses actuelles, entraînera l'élimination de bon nombre de nos organisations religieuses et que, de ce fait, nous ne pourrons plus nous occuper de nos gens.

Nous craignons également que le fait de nous préoccuper de notre avenir sera perçu comme si nous trouvions à redire à tout ou comme un manque de compassion ou d'engagement face à nos excuses.

Nous trouvons difficile de faire confiance aux autres dans ce contexte, y compris aux gouvernements.

Nous croyons, que du fait de son poids et de son pouvoir, le gouvernement ira de l'avant avec ces dossiers mais que nous n'aurons pas les ressources pour être partie au processus.

Il y a un risque de mettre en place un mode substitutif de règlement des différends qui n'est qu'une forme de litige déguisé portant un nom différent. Le rétrécissement du processus pourrait faire en sorte de diviser les gens et les collectivités et de créer des gagnants et des perdants.

Nous essayons de corriger une mauvaise politique par la voie judiciaire, un processus qui ne permet d'aborder que certaines questions.

Nous craignons que nos efforts pour aplanir nos divergences avec le gouvernement seront perçus comme du marchandage à huis-clos.

Nous nous inquiétons du fait que la Commission du droit [du Canada] étant également à l'oeuvre, les deux processus n'aboutissent à des résultats et à des recommandations de nature différente.

Les droits des gens dont le nom est mentionné dans les poursuites et qui n'ont pas fait l'objet d'enquête ou d'accusation, doivent également être respectés.

Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir changer les attitudes racistes de certains membres des congrégations et craignons que nous pourrions perdre des membres par suite de ces efforts.

Un avocat a fait la mise en garde suivante : il faut éviter de considérer le processus judiciaire et le MSRD comme étant deux possibilités; on doit plutôt les considérer comme étant des moyens complémentaires d'en arriver à une fin. Le processus judiciaire continuera d'avoir sa place. Par exemple, les réclamations pour perte de culture et de langue ne peuvent être réglées que par les tribunaux. Bien que

l'intervention judiciaire doive être considérée comme un échec du MSRD, on devrait également la voir comme faisant partie du processus global, et les principes qui sont élaborés dans le cadre des dialogues (protection de la santé et sécurité, engagement de toutes les parties intéressées, guérison) devraient également s'appliquer aux processus judiciaires.

Question n° 3 : Quelles sont les solutions proposées — les façons de surmonter les obstacles?

Cinq groupes de travail, formés de représentants des trois entités, se sont rencontrés, sont revenus partager leurs suggestions avec l'ensemble du cercle et en discuter. Voici ce qui en a résulté :

Établir la confiance entre toutes les parties

Divulgation complète des documents par toutes les parties.

Partenariat véritable et égal dans le processus (comme dans la conception du processus).

Communications suivies avec les participants aux dialogues.

Processus neutre et transparent pour résoudre les différends (comme celui de la répartition).

Engagement mutuel à l'égard de l'avenir de toutes les parties. Les poursuites en justice ne devraient pas détruire les gens ou les institutions.

Ne rien faire qui mène à la division entre les représentants et leurs instances respectives.

Des communications honnêtes et ouvertes sont essentielles.

Tous doivent comprendre l'histoire des pensionnats et leurs répercussions sur les victimes et leurs familles ainsi que leurs séquelles afin de reconnaître et d'accepter ce qui est arrivé.

Les déclarations et les excuses sont importantes. Elles peuvent être graduelles et devenir plus précises à mesure que les gens avancent dans le processus.

La confiance vient de l'action concrète et non des mots seulement. L'action concrète montre que nous nous écoutons les uns les autres, que nous nous respectons et que nous nous comprenons les uns les autres.

Il faudrait un organisme ou une commission tripartite pour écouter les gens consigner et enregistrer ce qui s'est passé.

Poursuivre les projets pilotes est une façon de bâtir la confiance.

Il se fait du travail entre les églises et à l'intérieur des églises elles-mêmes et à l'intérieur du gouvernement afin de bâtir de meilleures relations et d'aider à instaurer un climat de confiance global.

Nous devons établir certaines règles de base pour clarifier le processus et nous y tenir.

Se souvenir des victimes et les honorer, voilà ce qui devrait figurer parmi les principes directeurs.

Actions immédiates possibles
Inciter les églises et les gouvernements à clarifier rapidement leurs relations étant donné qu'elles constituent un obstacle majeur au rétablissement de la confiance.

Aller de l'avant avec les projets pilotes étant donné que la seule façon de rétablir la confiance est de passer à l'action.

Il est nécessaire de dire la vérité. Avec l'assentiment de tous les participants, intégrer dans chacun des projets pilotes un élément de commémoration qui serait accessible à tous.

Au départ, consacrer beaucoup de temps à connaître personnellement les personnes en cause dans le processus et à s'expliquer mutuellement la composition et la structure de leurs instances respectives et les façons dont les décisions y sont prises.

Prendre le temps, au cours du processus, d'apprendre à mieux se connaître les uns les autres en tant que personnes.

Principes directeurs fondamentaux

Des principes visant la réparation et la réconciliation, tirés des travaux des dialogues antérieurs et des discussions de la présente séance de dialogues, ont été élaborés. Le groupe de travail chargé de cet aspect a convenu de se rencontrer ultérieurement par conférence téléphonique pour peaufiner les instruments devant servir à expliquer et à exprimer les principes et les structurer. (Voir l'annexe.)

Éducation publique et communications

Initiatives éducationnelles
Rechercher et évaluer du matériel sur les pensionnats à des fins pédagogiques.

Élaborer une trousse de matériel adaptable, à l'aide de sources de recherche aux fins de formation et d'éducation pour répondre aux besoins pédagogiques entourant les questions liées aux pensionnats.

Monter une équipe de formateurs autochtones spécialisés pour appliquer des programmes et former des formateurs.

Monter et créer un service de conférenciers bien renseignés provenant du gouvernement, des églises et des groupes de victimes à l'aide d'un noyau de participants aux dialogues exploratoires.

Les participants aux dialogues devraient se charger de promouvoir le recours aux conférenciers et au matériel pédagogique.

En collaboration avec les écoles, les collèges et les universités, contribuer à la conception de matériel et de programmes pédagogiques se rapportant aux pensionnats.

S'associer à d'autres groupes comme le Réseau d'apprentissage du ministère de la Justice et exploiter les liens pouvant être créés avec eux.

Les initiatives prises dans le cadre des programmes de formation et d'éducation devraient viser les politiciens et les autres décisionnaires, les juges participant aux programmes actuels de formation des juges, les élèves et les étudiants des niveaux élémentaire, secondaire, postsecondaire ainsi que les étudiants en théologie et les congrégations religieuses.

Pour ce qui est du financement de l'éducation, les modalités et les accords de transfert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient être conditionnels à l'inclusion dans les programmes traitant de l'histoire et des questions autochtones.

Communications
Concevoir une feuille de renseignements complets pour qu'elle puisse être incluse dans des bulletins et d'autres publications.

Concevoir un site Web à l'usage du gouvernement, des églises et des victimes pour partager l'information.

Établir une ligne téléphonique sans frais pour mettre à jour l'information sur les questions touchant les pensionnats.

Mettre en service une ligne-secours sans frais pour aider les victimes et leurs familles dans le cadre de discussions anonymes et confidentielles.

Les organisations nationales autochtones devraient, pour sensibiliser le public aux questions touchant les pensionnats, lancer une campagne nationale proactive dans les médias.

Organiser une rencontre entre les représentants du gouvernement, des églises et des collectivités autochtones ayant participé aux dialogues exploratoires et les comités de rédaction des journaux nationaux et provinciaux.

Créer, comme l'a recommandé la Commission royale, un processus public de « réconciliation et d'établissement de la vérité ».

Dévoiler entièrement, préserver et cataloguer le matériel historique et archivistique se rapportant aux pensionnats tout en respectant la nature confidentielle des renseignements sur les individus (le tout se ferait par les gouvernements, les institutions religieuses et les organisations autochtones.)

Citoyenneté
Élargir le test de connaissances exigé des nouveaux citoyens canadiens pour y ajouter des éléments sur les questions autochtones en général et les questions des pensionnats en particulier.

Nommer des juges autochtones à la Cour de la citoyenneté.

Participation égale des dirigeants autochtones à la cérémonie de remise des certificats de citoyenneté du 1er juillet servant à accueillir les nouveaux citoyens dans la famille canadienne.

Élargir la portée de la réponse

Poursuivre sur l'élan des projets pilotes.

Élargir la portée pour englober toutes les questions découlant des pensionnats. Cette portée est à l'heure actuelle trop étroite pour aborder toutes les questions.

Le Canada devrait soumettre un rapport clair à l'intention des ministres et passer à un mode de prestation des services de type « guichet unique ».

Les églises devraient énoncer clairement l'orientation qu'elles entendent prendre.

Les Premières nations devraient rapporter les résultats du MSRD et les partager avec les autres Premières nations de leur région.

Prochaines étapes concrètes

Il a été déterminé que 11 prochaines étapes pourraient servir à montrer que des progrès tangibles ont été faits dans la foulée des principes et des buts articulés au cours des dialogues exploratoires. Ces étapes ont par la suite été précisées dans le cadre de conférences téléphoniques.

- *Mettre en route le reste des projets pilotes de MSRD.* La mesure immédiate la plus importante à prendre est peut-être de passer rapidement à l'identification et à la réalisation des dix autres projets pilotes conformément aux objectifs énoncés dans le document sur les principes. Rien ne pourrait mieux montrer la valeur de ces principes que la réussite de ces projets de MSRD dans chaque région du pays.

- *Reconnaissance immédiate du mal qui a été fait par le gouvernement et les églises.* Il est important que le gouvernement et les églises visées trouvent une façon de reconnaître le mal qui a été fait en raison de la politique ainsi que les abus infligés aux anciens résidents, *au commencement du processus et au niveau de la collectivité,* de façon à créer un climat propice à la réussite des projets pilotes et au règlement des poursuites en cours. Les grandes déclarations publiques au niveau des ministres du gouvernement ou aux niveaux supérieurs des diverses églises ne permettent pas d'enregistrer des progrès dans chacune des collectivités.

- *Communication de notre mission, de nos principes, de nos valeurs et des progrès réalisés jusqu'à maintenant.* Il faut que le plus de gens possible soient au courant des principes et des valeurs qui guident notre travail dans ce domaine et il faut le plus tôt possible mettre de la documentation à leur disposition non seulement pour esquisser ces principes mais également pour faire connaître les succès des premiers projets pilotes. Nous croyons que l'une des meilleures façons de créer l'élan requis est de s'assurer que plus de gens sont au courant de ce que nous faisons et des buts que nous visons. Si nous attendons à la fin de tous les projets pilotes ou d'une grande partie d'entre eux, l'élan sera perdu, et la seule information qui parviendra aux gens sera le nombre sans cesse croissant de poursuites intentées devant les tribunaux.

- *Une structure pour poursuivre l'initiative et un plan de communication.* Nous devrions déterminer rapidement de quelle façon nous allons élaborer une structure pour faire avancer l'initiative et continuer d'édifier un partenariat véritable entre les victimes, le gouvernement et les églises. Si nous ne sommes pas attentifs, nous pourrions perdre de vue ce que nous avons accompli au cours des derniers mois, ceux qui ont participé à l'exercice pourraient s'en détacher et l'initiative pourrait être encore trop perçue comme étant une activité gouvernementale plutôt qu'une démarche de partenariat faisant appel à toutes les parties intéressées. Il faut donc une structure dans laquelle tous les intérêts seraient représentés et il faut également un plan de communications à l'élaboration duquel participeraient conjointement toutes les parties et qui servirait à communiquer de façon plus large à l'ensemble de la population les efforts qui sont déployés en partenariat.

- *Régler des cas, lorsque c'est possible.* Il y a un certain nombre de causes qui traînent devant les tribunaux depuis longtemps et qui semblent s'acheminer lentement vers un procès long et pénible. Nous pensons qu'une mesure concrète importante consisterait à examiner ces cas et à les régler si jamais cela était possible, évitant ainsi beaucoup de douleurs émotives et de tracas financiers.

- *Choisir soigneusement les participants.* Une mesure importante serait d'inciter tous les principaux intervenants à s'assurer que ceux qui les représentent devant les tribunaux, dans les projets pilotes, au niveau régional et dans les discussions entre les participants, sont des personnes qui sont au courant des principes et des valeurs qui sont ressortis des dialogues exploratoires et qui y souscrivent.

- *Éducation publique.* Il faudrait trouver des façons de renseigner la population qui vont au-delà des articles alarmistes qui paraissent périodiquement dans les médias. On craint que le public ne comprenne pas la question des pensionnats et qu'il réagisse aux prédictions concernant les coûts ultimes à assumer d'une façon qui porterait ombrage à l'initiative et aux comités autochtones. Un des éléments importants de cette démarche serait de trouver des façons de sensibiliser des personnes des niveaux supérieurs des gouvernements, des églises et d'autres personnes occupant des postes semblables afin qu'elles en viennent à comprendre le dossier et ses répercussions, comme cela a été le cas pour ceux qui ont participé aux dialogues.

- *Modèles de validation possibles.* Les églises et le gouvernement devraient s'employer ensemble à trouver des façons de valider les réclamations qui seraient acceptables aux deux parties, qui seraient adaptées sur le plan culturel et qui feraient le moins de mal possible aux victimes qui doivent passer par cette étape. Si on s'entendait rapidement sur certains modèles possibles, cela pourrait contribuer à faciliter le stade de validation pour chaque projet pilote et à l'accélérer.

- *Formation spéciale et autres programmes à l'intention de ceux qui aident les victimes d'abus dans les pensionnats.* Il existe un besoin réel d'élaborer certains programmes pilotes et de former des gens sur la façon de conseiller et d'aider ceux qui ont été victimes d'abus dans les pensionnats. Bien qu'il existe déjà certains programmes à cet effet, et à coup sûr, des gens qui ont une véritable expertise dans le domaine, cela n'est pas assez; il faudra en effet mettre sur pied ce genre de programme pour permettre au grand nombre de gens qui ont présenté des recours devant les tribunaux ou qui font partie des projets pilotes de passer par le processus sans qu'eux ou leurs familles en souffrent trop.

- *Mesures immédiates pour aider les aînés.* Dans le cadre des projets pilotes et des procès devant les tribunaux, il faut mettre l'accent sur des façons de régler rapidement les cas mettant en cause des aînés, étant donné qu'ils risquent autrement de ne pas profiter des démarches entreprises.

- *Établir un lien de travail étroit entre les projets pilotes et les travaux de la Fondation pour la guérison des Autochtones.* Bien qu'il s'agisse de démarches distinctes ayant jusqu'à un certain point des objectifs également distincts, il est important que les membres de la collectivité comprennent la distinction entre les deux et qu'ils soient au courant des façons dont les deux pourraient fonctionner ensemble pour en arriver à mieux servir les intérêts des victimes et des collectivités. Comme il semble y avoir une certaine confusion concernant les liens entre ces deux initiatives, on aurait tout à gagner à mieux informer les

collectivités, les requérants et ceux qui s'intéressent aux projets pilotes au sujet des deux démarches.

Énoncé de mission

Un groupe de travail a commencé à discuter d'un énoncé de mission pour le règlement des différends et a poursuivi ses travaux à l'occasion de plusieurs conférences téléphoniques subséquentes. (Voir l'énoncé de mission pour le règlement des différends.)

III LA SUITE

Au cours du cercle de fermeture, tous les participants se sont exprimés très franchement et de façon très personnelle sur l'expérience des trois derniers jours. Comme l'a résumé l'un d'entre eux, tous les victimes, les dirigeants religieux et les représentants gouvernementaux ont exprimé le désir profond de « passer à l'action » pour régler le dossier des pensionnats ainsi que toutes les réclamations. Tous ont exprimé leur volonté de poursuivre le MSRD amorcé par les dialogues. Un haut fonctionnaire du gouvernement a déclaré que, même s'ils ont des limites, les projets pilotes sont « une véritable tentative d'aller de l'avant ». Ce n'est pas assez; le gouvernement sait que ce n'est pas assez. On ne réglera pas 350 ans d'histoire, mais c'est un pas dans la recherche d'une meilleure façon de régler nos différences. Il a ajouté que toutes les parties devraient se concentrer sur les possibilités qu'offriront les projets pilotes de s'asseoir ensemble pour régler certaines questions et trouver des façons d'en résoudre d'autres. Comme l'a dit un des participants : « ceci n'est pas la fin, ce n'est pas le commencement de la fin mais la fin du commencement ». Autre témoignage d'une victime : « je pense que nous progressons. Il y a quelques années, je ne savais pas où nous allions, tout ce que nous faisions, c'était d'ouvrir des blessures. Mais il faut oublier notre amertume si nous ne voulons pas qu'elle nous dévore. »

> *Nous sommes devenus les dépositaires non seulement des témoignages de la douleur et de l'injustice du passé mais du travail collectif visant à trouver des moyens non seulement de nous attaquer aux questions découlant des abus commis dans les pensionnats mais de créer des façons de travailler ensemble à trouver des solutions. Les gens ont parlé ouvertement et franchement, et j'en suis fier. Certains qui ont poursuivi la démarche malgré leur douleur et le fait d'être là, ont la charité et le pardon inscrits au fond du coeur. D'autres, qui sont ici et qui ont également suivi tout le déroulement de notre entreprise, représentent des institutions que nous avons accusées d'être des agresseurs et des auteurs de génocide culturel. Nous remercions le Créateur de leur présence, car leur seule présence témoigne de leur engagement. Je les ai observés et j'ai vu chez eux de l'empathie, de la sincérité et même de la douleur, même s'il s'agit pour eux aussi, de renseignements historiques. Ils se sont sentis comme la cible d'un jeu de fléchettes au cours de ces dialogues. Je crois que nous avons jeté un pont de partenariat, de confiance voire de camaraderie. Nous en sommes encore une fois à un carrefour. En faisant*

preuve d'ouverture, d'honnêteté et d'engagement, nous pouvons côte à côte, cheminer sur une nouvelle route à la poursuite d'un but commun en toute amitié.

(Déclaration faite par le sage Willy Hodgson à l'occasion du cercle de fermeture)

Note de fin de chapitre

1. La préparation de ces notes est attribuable aux efforts des personnes suivantes : Stephen Bindman, Robert Hay, Maggie Hodgson, le chef Robert Joseph, Gerry Kelly, Glen Sigurdson, Susan Stewart, Barry Stuart, George Thomson et Shawn Tupper.

PRINCIPES DIRECTEURS D'UNE DÉMARCHE COLLECTIVE VERS LE RÉTABLISSEMENT ET LA RÉCONCILIATION

LES PARTICIPANTS 121
1. Établissement de rapports fondés sur le respect et la compréhension mutuels 121
2. Appropriation 121
3. Inclusivité 122
4. Possibilités égales et équitables 122
5. Participation communautaire 123
6. Santé et sécurité 123

LE PROCESSUS 124
7. Un processus équitable 124
8. Approche holistique et spirituelle 124
9. Souplesse 125
10. Décisions consensuelles 125
11. Respect du processus 125
12. Participation volontaire 126
13. Libre choix 126

LES RÉSULTATS 126
14. Résultats équitables 126
15. Remèdes appropriés 127
16. Liens efficaces 127

LA FORMATION ET LA CONSCIENTISATION 128

COMMENTAIRES DE FERMETURE 129

De septembre 1998 à mai 1999 s'est tenue au Canada une série de huit séances de dialogues exploratoires qui réunissaient des survivants des pensionnats pour les Indiens, des guérisseurs et des dirigeants autochtones, des conseillers juridiques et des hauts représentants du gouvernement et des institutions religieuses. Au cours de la période de deux jours que durait chaque séance, il y a eu des discussions étendues et de grande portée sur des questions touchant l'expérience des pensionnats et leurs répercussions ainsi que des délibérations très détaillées au sujet de la conception de modèles de règlement des différends (souvent appelés pour des raisons de commodité mode substitutif de règlement des différends ou MSRD). On trouvera un résumé des discussions dans les notes rédigées pour chaque séance de dialogues. L'énoncé des principes directeurs, des leçons et des valeurs qui suit découle des discussions auxquelles ont donné lieu les dialogues ainsi que des expériences tentées dans le cadre des projets pilotes de règlement des conflits. On leur a donné la forme ci-après grâce aux efforts des participants aux dialogues de récapitulation de juin 1999.

LES PARTICIPANTS

1. Établissement de rapports fondés sur le respect et la compréhension mutuels

Le respect nous rend capable de mieux voir, de mieux entendre et de mieux évaluer les autres.

Dès le début, la compréhension et le respect mutuels établissent l'assise de l'engagement mutuel d'en arriver au rétablissement, à la réconciliation et à la viabilité future de tous les participants.

À toutes les étapes de la conception et de la mise en application d'un processus, il faut montrer du respect pour les participants et pour le processus et inciter les autres à faire de même.

Respecter les autres ne veut pas dire adopter leurs valeurs ou leurs points de vue; cela signifie comprendre et respecter leurs valeurs et leurs besoins en vue de la viabilité future.

Le respect de soi-même, des autres et du processus renforce tous les autres principes et en découle.

2. Appropriation

Les gens qui s'attendent à utiliser un processus de rechange, les victimes et les institutions touchées doivent pouvoir participer mutuellement et à parts égales à la conception du processus.

Pour bon nombre de victimes, l'un des points fondamentaux est le manque de contrôle qu'elles avaient sur leur vie au moment de leur passage au pensionnat. Par

conséquent, le point de départ du processus est la reconnaissance de la capacité des victimes à s'occuper d'elles-mêmes en réglant les problèmes conjointement avec les autres parties. Recourir à leurs propres mécanismes de soutien, y compris aux ressources administratives et au personnel, aux conseillers (la famille, la collectivité, les professionnels) et travailler avec le gouvernement et les églises en tant que partenaires égaux à la conception d'un processus de règlement, voilà des actions de nature à constituer une partie importante du processus de guérison.

Travailler ensemble à concevoir un processus au sein d'un cadre général de principes et d'approches est également la meilleure façon de s'assurer que le processus choisi convient aux besoins particuliers de ceux qui l'utilisent et qu'il est efficace. Chaque processus doit être issu de la collectivité et répondre à ses besoins particuliers. La persévérance mise à en faire un travail consensuel découle de la fierté de le posséder et de l'avoir bâti sur place.

3. Inclusivité

En ouvrant le plus possible la participation à la conception du processus, on améliorera les possibilités d'instaurer des démarches innovatrices, adaptées à la collectivité et durables.

Tous les efforts devraient être faits pour encourager la participation et fournir de l'information facilement accessible et de nature à permettre de prendre des décisions informées au sujet de la participation.

Le fait de s'identifier à une entente et de s'engager envers celle-ci est fonction de la participation directe à la conception du processus ayant servi à y arriver et à l'élaboration du résultat du processus.

La participation directe est le moyen le plus efficace d'assurer une participation volontaire. Parler par le truchement des autres prive souvent l'intéressé de la vitalité et de la sensibilité d'être pleinement et volontairement engagé.

Les histoires personnelles peuvent contribuer pour beaucoup à façonner les décisions personnelles et publiques et à instaurer des rapports. Ces histoires sont le point de départ du partage de l'information, des idées et des sentiments à l'intérieur des cercles. La participation directe permet d'établir de nouveaux rapports avec les autres, fournit des possibilités de partager des visions et d'améliorer les capacités de participer efficacement.

4. Possibilités égales et équitables

Il faut appuyer les représentants des groupes de victimes afin qu'ils puissent participer sur un pied d'égalité. Il faut apporter un soin particulier aux aînés et aux victimes qui ont des besoins spéciaux.

Les gens sont plus susceptibles de trouver que le processus est équitable si on leur donne la possibilité de participer à parts égales à sa conception.

En offrant à tous ceux qui sont intéressés des chances égales de participer, on améliore :

- la volonté de concevoir et d'appliquer le processus;
- la capacité de trouver des solutions novatrices aux problèmes;
- la sensibilité de la démarche à tous les intérêts communautaires, y compris les intérêts fondés sur l'âge et le sexe;
- l'équité globale du processus;
- la possibilité pour les personnes handicapées, les sans-abri et les personnes incarcérées de participer.

5. Participation communautaire

On devrait mettre les collectivités à contribution dans toute la mesure du possible.

Les collectivités ont subi l'odieux de l'expérience des pensionnats et, dans la mesure où les victimes sont d'accord, on devrait les mettre au courant de tous les processus de redressement en cours.

Les collectivités devraient envisager le rôle qu'elles pourraient jouer dans le cadre des efforts de réconciliation plus vastes qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer la guérison, la pacification, la réconciliation et le renouveau dans la collectivité.

La capacité du processus d'amener les gens à participer aux dialogues dépend de la mesure où, aux étapes de sa conception et de son utilisation, on tient compte des valeurs, des besoins, des visions et des particularités de la collectivité.

6. Santé et sécurité

La santé et la sécurité des personnes qui lèvent le voile sur des abus doivent être protégées en tout temps. Une telle démarche ne saurait avoir lieu sans qu'il y ait un soutien en cas de crise qui soit immédiatement disponible et qu'il y ait des protocoles en place.

Il faut que chaque fois que l'on demande aux gens de parler de leur expérience dans les pensionnats qu'un soutien soit mis à leur disposition, que ce soit au moment du dévoilement initial ou par la suite, car il y a risque de traumatisme important. Cette mesure vaut peu importe que la démarche se fasse par téléphone, par lettre ou en personne.

De même, des dispositions doivent être prises pour que de l'aide soit mise à la disposition d'une victime lorsqu'elle quitte une entrevue, un procès, une séance de divulgation ou tout autre processus au cours duquel il y a rappel des expériences vécues, tout particulièrement si la personne ne se trouve pas dans son milieu.

Les préposés aux soins communautaires doivent recevoir une formation en traitement des traumatismes et du stress personnel découlant des pensionnats et ils

doivent être mis au courant quand des membres de la collectivité s'engagent dans une démarche de divulgation.

Lorsqu'elles interrogent des requérants, toutes les parties doivent toujours demeurer sensibles au traumatisme passé de ces derniers.

LE PROCESSUS

7. Un processus équitable

Transparence, équité, intégrité et rigueur, telles doivent être les qualités de tout processus visant à régler les réclamations.

Il est dans l'intérêt de tout ceux qui traitent des réclamations, peu importe le processus utilisé, que celui-ci soit perçu par tous comme établissant équitablement les faits nécessaires.

Il existe bien des façons de respecter les besoins des requérants sur le plan de la santé, sans compromettre l'intégrité objective du processus.

Lorsqu'on opte pour des solutions autres que la poursuite judiciaire, les parties doivent respecter le droit de ceux contre qui des allégations d'abus sont portées de défendre leur réputation ou de faire des aveux et de se réconcilier.

8. Approche holistique et spirituelle

Dans le cadre des processus de rechange, on devrait dans toute la mesure du possible reconnaître les répercussions plus vastes qu'ont eues les écoles.

Des victimes et des dirigeants communautaires ont indiqué que les répercussions communautaires et intergénérationnelles englobent la perte des compétences parentales, la violence, la perte de la langue et de la culture et des dysfonctions familiales et communautaires en général.

Il est important de reconnaître le racisme, la discrimination et le déséquilibre dans le rapport de force qui sous-tendaient la façon dont bon nombre de pensionnaires ont été traités ainsi que le besoin d'explorer des moyens créatifs de redresser ces torts systémiques (plus vastes).

On devrait s'occuper dans toute la mesure du possible de ces répercussions plus vastes quand des mesures correctrices sont prises avec ceux qui ont subi des abus.

Les programmes gouvernementaux et les programmes des églises, élaborés à l'intention de l'ensemble de la collectivité autochtone, devraient tenir compte des répercussions globales des pensionnats dans toute la mesure du possible.

Dans la conception et la mise en application d'un processus, on doit :

- permettre que toutes les questions pertinentes soient abordées pour en arriver à un consensus;
- respecter les liens et l'interdépendance qui existent entre toutes choses;
- permettre aux participants de reconnaître leurs responsabilités face à ce qui s'est passé et à ce qui peut arriver.

Présenter et concevoir un processus suppose le partage de la douleur et de la joie de travailler ensemble, et le partage de la responsabilité du bien-être collectif. Cette expérience peut déboucher sur un partage spirituel profond, souvent subtil, parmi les participants.

Lorsque le groupe de victimes le souhaite, on devrait permettre que les expressions de spiritualité émergent et soient partagées au cours des étapes de la conception et de présentation du processus.

9. Souplesse

Chaque processus doit être conçu de façon à répondre aux besoins précis des participants et des collectivités touchées.

Faire preuve de souplesse aux étapes de la conception et de l'application du processus incline à penser que le processus pourra répondre aux besoins et aux intérêts de chacun.

10. Décisions consensuelles

Il est essentiel d'avoir le consensus pour concevoir et appliquer un processus de rétablissement et de réconciliation.

On parle de consensus quand les participants acceptent d' « assumer les conséquences du résultat ». Cela suppose que l'on a eu la pleine possibilité de s'exprimer, d'être écouté avec du respect, et que l'on a déployé de grands efforts pour comprendre et englober tous les intérêts pouvant amener les participants à « accepter le tout », même si certains aspects de l'entente peuvent ne pas leur convenir parfaitement.

11. Respect du processus

Respecter le processus, c'est se sentir responsable par rapport au processus, par rapport aux autres et face aux principes.

Au cours de l'élaboration du processus, les participants doivent agir conformément aux principes sous-jacents du rétablissement et de la réconciliation.

Les participants doivent être responsables les uns par rapport aux autres et par rapport aux accords auxquels on en est arrivé à l'étape conceptuelle de la démarche.

On doit pouvoir assurer le suivi des engagements et surveiller les attentes au moment de la réalisation des objectifs globaux liés à la conception et à l'application du processus. Le fait d'assurer le suivi des engagements contribue à bâtir la confiance face au processus et à s'y identifier. La crédibilité du processus dépend grandement du suivi permettant d'apporter des corrections et de souligner les réussites.

12. Participation volontaire

La participation à des solutions de rechange au processus judiciaire devrait être entièrement volontaire. L'idée est d'offrir une variété de choix — un ensemble plus vaste de solutions à partir duquel on peut en toutes connaissances de cause intégrer un processus ou en sortir.

Les victimes ont des antécédents culturels très variés, connaissent des conditions de vie très diverses, ont fréquenté différentes écoles dirigées par différentes organisations à différents moments, ont subi diverses formes et divers degrés d'abus et ont différentes attentes face à l'atteinte de la quiétude et au renouveau personnel et avec tout ce que cela comporte. En conséquence, différents processus de validation et de recours peuvent être nécessaires afin de répondre aux besoins variés des victimes; tous les efforts devraient être faits pour concevoir des processus appropriés tout en respectant les valeurs fondamentales de la sécurité et de l'intégrité. Il faudrait résister à l'envie d'adopter une démarche de règlement des différents « de type universel ».

Une démarche consensuelle repose essentiellement sur la participation volontaire. Une grande partie de l'énergie du processus provient de son côté volontaire. Donner le choix, c'est donner le pouvoir. En ouvrant la porte à la participation volontaire, les participants doivent constamment veiller à être libres de pressions dominatrices et inappropriées.

13. Libre choix

Dans tout processus de rechange, il faut respecter et maintenir le droit de poursuite devant les tribunaux.

La judiciarisation demeure un important moyen de rendre les églises et les gouvernements responsables et peut répondre aux besoins et à la situation de certaines victime, même si bon nombre estiment que le modèle judiciaire traditionnel peut être dommageable en raison de son caractère antagoniste et peut aboutir à des résultats qui empêchent ou bloquent le rétablissement.

Tout victime qui participe à un MSRD peut choisir de quitter le processus pour intenter une poursuite devant les tribunaux n'importe quand, à moins qu'il en soit convenu autrement.

LES RÉSULTATS

14. Résultats équitables

Voici les éléments que devrait comporter tout processus de règlement mis en place :

- ***divulgation en toute sécurité;***
- ***validation empreinte de sensibilité;***
- ***remède apporté avec souplesse;***
- ***commémoration dans le respect;***
- ***guérison, pacification, réconciliation et renouveau***

En dépit des abus dont ils ont été victimes, à toutes les séances de dialogues, des anciennes victimes ont exprimé leur désir profond de guérir et de se réconcilier, et tous les participants ont partagé et appuyé ce désir.

On devrait tenir compte de ce désir dans les démarches de règlement des différends et dans le déroulement des procédures judiciaires.

15. Remèdes appropriés

Voici, aux yeux de nombreuses victimes, des éléments de nature à constituer des remèdes pour les abus subis et à favoriser la guérison, la pacification et la réconciliation :

- ***le versement d'une indemnité financière;***
- ***la reconnaissance du mal qui a été fait et que la faute ne doit pas en être imputée aux victimes;***
- ***la présentation d'excuses aux individus, aux familles et aux collectivités;***
- ***la prise de mesures actives par les églises et le gouvernement pour faire comprendre à l'ensemble de la communauté et aux collectivités locales l'ampleur des abus qui ont eu lieu, le tout accompagné par des efforts des églises pour atténuer la perception dans certaines communautés que ceux qui présentent des réclamations pour abus attaquent en fait l'église;***
- ***la création de fonds, pour la guérison, l'éducation et le rétablissement culturel des victimes et de leurs familles;***
- ***l'accès facile à des programmes de formation et autres;***
- ***la commémoration et des cérémonies communautaires;***
- ***l'engagement à l'égard d'activités de prévention future de la part du gouvernement, des églises et des collectivités;***
- ***l'adoption de remèdes de nature créatrice que les participants peuvent trouver.***

16. Liens efficaces

Afin d'appuyer les objectifs qui sont d'en arriver à des règlements, de les mettre en application en temps opportun et de servir de compléments, il faudrait établir des liens avec d'autres programmes et services. Ces liens doivent permettre d'établir des rapports entre et parmi les différents groupes, institutions et organisations qui participent au processus.

Compte tenu des vastes répercussions des abus, les personnes participant à la conception de processus et de remèdes devraient chercher à tabler sur les services connexes déjà disponibles dans les collectivités et, dans la mesure du possible, voir à les améliorer.

Les fondations et organismes de guérison suivants ont chacun un mandat et une fonction de nature distincte :

- Fondation pour la guérison des Autochtones, société à but non lucratif dirigée par les Autochtones par l'intermédiaire d'un conseil d'administration indépendant;
- Residential Schools Healing Fund de l'Église anglicane du Canada;
- Fonds de réconciliation, de solidarité et de communion de la Conférence des évêques catholiques du Canada;
- Journey to Wholeness Healing Fund de l'Église presbytérienne du Canada;
- Healing Fund de l'Église unie du Canada;
- Fonds régionaux et diocésains.

Les groupes de victimes pourraient, avec leur collectivité, élaborer des propositions qui seraient financées par ces fondations en vue de réaliser des projets communautaires qui seraient des compléments aux mécanismes de réparation auxquels les victimes peuvent avoir recours à titre individuel.

Au sein des institutions, des organisations et des groupes, des liens pourraient également être établis pour redresser les incohérences, pour intégrer des activités, programmes, politiques et procédures qui transcendent les lignes d'autorité et de responsabilité ministérielles et autres de nature conventionnelle.

LA FORMATION ET LA CONSCIENTISATION

Pour pouvoir travailler ensemble, il faut absolument être sensibilisé aux questions et recevoir de la formation sur l'utilisation de ces principes directeurs et des processus de règlement des différends.

Tous les participants, y compris les représentants des gouvernements, des églises, les victimes et les collectivités, de même que les conseillers professionnels, les décisionnaires, les prestataires de services et autres personnes intéressées au processus doivent reconnaître le besoin de recevoir une formation et une éducation au sujet des enjeux et de l'histoire entourant les répercussions des pensionnats et participer à ces formes de conscientisation. Avant que le processus ne démarre, et à mesure qu'il se déploiera, il faudra constamment vérifier les besoins en matière de formation et d'éducation dans les domaines suivants :

- histoire des pensionnats;
- répercussions et conséquences pour les personnes, les familles, les collectivités et les cultures des Premières nations;
- effets du traumatisme et du stress;
- conséquences des placements en institution;
- dynamique de la réconciliation.

Séances de formation et ateliers éducatifs, listes d'ouvrage de référence et de ressources de développement et autres initiatives, voilà autant d'éléments qui font partie de l'expérience du partage de la formation et de l'éducation. Il faudrait notamment, dans le cadre de l'expérience, comprendre comment, au moment d'en arriver au consensus et de résoudre les différends, ces principes découlent de tous les processus de MSRD, les renforcent et s'y appliquent, peu importe que l'on adopte une démarche conventionnelle, traditionnelle ou autre (c'est-à-dire nouvelle ou en cours d'élaboration) pour accéder à la paix, au rétablissement et à la réconciliation.

Respecter le processus, et se respecter et se comprendre les uns les autres exigent que toutes les parties apprécient l'importance de travailler ensemble afin d'apprendre par l'intermédiaire de différentes expériences de formation et d'éducation comment réaliser les buts liés au processus global, à savoir la guérison, la réconciliation et le renouveau.

COMMENTAIRES DE FERMETURE

Ces principes directeurs s'inscrivent dans un processus de recherche. Ils doivent toujours être utilisés comme guide et non comme règle; ils doivent être respectés mais non appliqués de façon rigide. Le respect des principes directeurs implique qu'il faut se demander comment les employer au mieux dans chaque situation. Autant nous encourageons vivement les adaptations novatrices, autant nous décourageons toute tentative de minimiser l'un ou l'autre de ces principes. L'importance relative de chaque principe dépend des circonstances immédiates, mais en aucun cas nous ne devons en ignorer l'un ou l'autre sous peine de mettre en péril l'objectif global qui est de mettre en place et en application un processus équitable. Il se peut que des situations particulières fassent davantage appel à certains principes mais, en toutes circonstances, chaque principe est essentiel. D'autres principes pourront surgir des expériences menées localement.

Les leçons apprises au cours des dialogues sont les leçons que tous et chacun nous devons apprendre lorsque nous intégrons pleinement notre humanité et notre maturité. Il y a eu des gens qui ont commis des actes abusifs. La leçon spéciale qui se dégage ici est que les institutions et les gouvernements développent des vies qui leur sont propres, des vies dont l'orientation contredit parfois leur mission fondamentale de service auprès des collectivités et des individus. Ce voyage se terminera à bon port quand chacun de nous se rappellera le cap qu'il doit suivre.

Nous en sommes venus à comprendre que les progrès marqués au cours des dialogues se sont manifestés dans ces rencontres de personne à personne d'une grande intensité humaine, toutes positions et prétentions abolies, et quand nous avons senti que nos esprits se rejoignaient. Ces efforts d'ouverture hésitants et traumatisants ont jeté une base solide pour l'avenir. C'est en saisissant la vérité voulant que les relations humaines soient au coeur de ces questions que nous pourrons faire des progrès vers le rétablissement et la réconciliation, la guérison, la pacification et le renouveau.

Nous suivons les traces de ceux qui en premier ont courageusement porté à notre attention et à notre conscience les abus que les victimes avaient subis dans les pensionnats pour les Indiens. Pendant la rédaction de ces principes directeurs, ce sont les visages de ceux qui ont raconté leurs histoires au cours de ces dialogues exploratoires pancanadiens que nous avons vus, ce sont leurs voix que nous avons harmonisées et ce sont leurs mots que nous avons soudés ensemble.

ÉNONCÉ DE MISSION POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En tant qu'Autochtones, que gouvernement fédéral et qu'institutions religieuses unis dans l'effort et le respect et guidés par les principes élaborés au cours des dialogues, nous voulons :

- Réparer les torts subis dans les pensionnats, restaurer et améliorer les relations pour l'avenir.

- Élaborer un ensemble de démarches de rechange et d'instruments supplémentaires pour résoudre les différends et les griefs de longue date découlant des abus physiques et sexuels et pour rechercher des façons de réagir aux répercussions de grande portée qu'ont eues les pensionnats.

- Fournir un cadre plus large afin de pouvoir faire des choix informés au sujet des recours, de la guérison et de la réconciliation de sorte que les gens puissent clore ces questions et trouver de nouvelles orientations ou amorcer une nouvelle vie.

- Poursuivre dans l'esprit des dialogues afin de créer des moyens de recevoir, de rassembler et de partager de l'information et des idées.

ANNEXE : EXCUSES

LES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE

Des excuses aux Premières nations du Canada par la conférence oblate du Canada

Le 24 juillet 1991

Après 150 ans de présence et de ministère au sein des peuples autochtones du Canada, les missionnaires oblats de Marie-Immaculée du Canada désirent présenter des excuses pour certains aspects de leur présence et ministère au cours de ces années.

Des circonstances historiques précises rendent ce geste particulièrement pertinent à l'heure actuelle.

Tout d'abord, ce geste se rattache à une raison symbolique. En 1992, on commémorera le cinquième centenaire de l'arrivée des Européens en Amérique. Alors que de grandioses cérémonies sont projetées pour célébrer l'événement, les oblats du Canada tiennent à se montrer solidaires des nombreux Autochtones, dont la vie et l'histoire ont été perturbées par l'avènement des Européens, en leur présentant leurs excuses. L'anthropologie et la sociologie en cette fin du XX^{e} siècle ont démontré combien profondément s'enracinait le naïf complexe de supériorité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse chez les peuples européens de la chrétienté, lorsque ceux-ci sont entrés en contact avec les peuples aborigènes de l'Amérique du Nord; ces disciplines ont aussi démontré combien ce complexe a été à la fois incontesté et nocif.

Les récentes accusations portées contre le régime des pensionnats pour les Indiens, de même que les cas d'abus physique et d'agression sexuelle qui y ont eu lieu, exigent également la présentation d'excuses de notre part.

À cause de ce sombre passé, les peuples autochtones ainsi que d'autres groupes se rendent compte qu'une guérison quelconque devra se produire avant que nous puissions passer à une nouvelle phase de l'histoire, davantage porteuse d'harmonie. La guérison ne pourra s'effectuer toutefois sans que ne soient abordées sérieusement d'importantes questions persistantes et fort complexes.

C'est à la lumière de ce contexte et forts de notre engagement renouvelé de solidarité avec les peuples autochtones pour que justice leur soit faite, que nous, les oblats, leur présentons les excuses suivantes.

Nous nous excusons du rôle que nous avons joué dans l'impérialisme culturel, ethnique, linguistique et religieux qui a marqué la mentalité avec laquelle les peuples européens ont abordé les peuples autochtones et qui a constamment teinté la façon dont les gouvernements civils et les églises ont traité les peuples autochtones. D'une manière naïve, cette mentalité a été la nôtre et nous avons souvent été les premiers à l'exhiber. Nous reconnaissons que cette mentalité, dès le commencement et par la suite, a constamment mis en péril les traditions culturelles, linguistiques et religieuses des peuples autochtones.

Nous nous rendons compte que bien des maux dont sont affligées les collectivités autochtones — taux de chômage élevé, alcoolisme, détérioration de la vie familiale, violence familiale, taux de suicide effarant, manque de fierté — ne sont pas tant le résultat d'échecs personnels que le résultat de centaines d'années d'impérialisme systémique. Tout peuple qu'on dépouille de ses traditions et de sa fierté légitime est victime de ces maux sociaux. Nous nous excusons sincèrement de notre participation — peu importe qu'elle ait été mise en oeuvre par inadvertance ou par inconscience — dans l'établissement et le maintien d'un système social qui a dépouillé les autres non seulement de leurs terres mais aussi de leurs traditions culturelles, linguistiques et religieuses.

En plus d'exprimer notre regret par rapport au rôle que nous avons joué dans un système qui, à cause de ses privilèges historiques et de sa présumée supériorité, a fait beaucoup de tort aux peuples autochtones, nous désirons présenter des excuses qui se rapportent directement à notre rôle dans le régime des pensionnats pour les Indiens.

Nous comprenons les critiques récentes portées contre le régime des pensionnats pour les Indiens et nous présentons nos excuses pour le rôle que nous avons eu dans la création et le maintien de ces institutions. Nous nous excusons de *l'existence des pensionnats eux-mêmes*, parce que nous reconnaissons que l'abus le plus fondamental n'est pas ce qui s'est passé dans les pensionnats mais bien les pensionnats eux-mêmes. Ce régime entraînait de par ses politiques, le démantèlement des liens familiaux et l'éloignement des enfants de leur communauté naturelle; il avait pour prémisse, soit implicitement soit explicitement, la supériorité des langues, des traditions et des pratiques religieuses européennes. Les pensionnats pour les Indiens ont été une tentative d'assimilation des peuples autochtones et nous avons exercé un rôle de premier plan dans ce régime. De ceci, nous nous excusons.

D'une façon très spéciale, nous désirons présenter nos excuses pour les cas d'abus physique et d'agression sexuelle qui ont eu lieu dans ces institutions. Nous réitérons que l'abus le plus fondamental se situe au niveau de l'existence même des pensionnats, mais nous désirons publiquement reconnaître qu'il y a eu des cas d'abus physique et d'agression sexuelle. Nous ne voulons d'aucune façon tenter de défendre ou de justifier ces cas; au contraire, nous voulons affirmer publiquement qu'ils sont inexcusables et intolérables et que nous les considérons des abus de confiance très graves. Nous tenons à présenter nos excuses les plus sincères à toutes les victimes. Nous cherchons à découvrir les moyens les plus aptes à contribuer au rétablissement dont ces victimes ont besoin.

En dernier lieu, nous voulons également présenter nos excuses pour notre rejet des nombreuses richesses de la tradition religieuse autochtone. Nous avons parfois brisé vos calumets et nous avons considéré certaines de vos pratiques païennes et superstitieuses. Ceci aussi découle de la mentalité coloniale et du complexe de supériorité européen qui reposaient sur une façon particulière de voir les choses à une époque donnée. Nous nous excusons de notre aveuglement et de notre manque de respect.

Cependant, il nous faut apporter une réserve importante. Tout en reconnaissant avoir été aveugles dans le passé, il nous faut publiquement en souligner les raisons principales, non pas pour nous justifier subtilement ou pour atténuer la sincérité ou la portée de nos excuses. Nous voulons plutôt exposer pleinement les raisons de notre aveuglement et surtout honorer, malgré leurs erreurs, les nombreux missionnaires, hommes et femmes, tant Autochtones que Blancs, qui ont donné leur vie et même leur sang en se dévouant sincèrement et parfois héroïquement au service des autres.

Lire l'histoire en rétrospective apporte tout éclairage voulu sur son déroulement et juger le passé à la lumière du présent est une science exacte et souvent cruelle. Lorsque Christophe Colomb, muni de la bénédiction de l'Église chrétienne, partit vers l'Amérique, la civilisation occidentale ne disposait pas de la perspicacité et de l'outillage intellectuel nécessaires à l'appréciation de ce qu'il rencontrerait en débarquant. Une croyance naïve voulait que les traditions culturelles, linguistiques et morales de l'Europe soient fondamentalement supérieures. Sans vouloir excuser ce complexe de supériorité, il ne faut pas avoir peur de le nommer et d'en parler. La sincérité ne tire pas les personnes hors de leur situation historique concrète. Des milliers de personnes, imbues de cette mentalité, ont consacré leur vie à un idéal qui, bien que sincère et bien intentionné, côtoyait un complexe de supériorité culturelle, religieuse, linguistique et ethnique. Ces hommes et ces femmes ont cru sincèrement que leur vocation et leurs actions servaient à la fois Dieu et les meilleurs intérêts des peuples autochtones. L'histoire, dans une certaine mesure, a porté un jugement cruel sur leurs efforts, malgré la sincérité évidente et le dévouement réel qui les commandaient; elle a montré que leurs actions étaient parfois irrespectueuses et entachées d'inconscience parce qu'elles violaient les traditions sacrées et vénérables des autres. C'est pourquoi, tout en présentant nos excuses pour les effets des actions de ces personnes, nous voulons en même temps souligner leur sincérité, leurs bonnes intentions et, en plusieurs cas, la bonté de leurs actions.

Nous savons que toute présentation d'excuses sincères comporte implicitement le ferme propos de se comporter dorénavant d'une autre façon. Nous, les oblats du Canada, nous nous engageons à chercher à avoir une relation renouvelée avec les peuples autochtones; tout en continuant sur le tracé de la sincérité et des bonnes intentions du passé, nous chercherons à ne pas répéter les erreurs du passé pour établir avec eux une relation de respect et de réciprocité.

C'est pourquoi nous renouvelons l'engagement pris il y a 150 ans de travailler avec et pour les peuples autochtones. Selon l'esprit de notre fondateur, le Bienheureux Eugène de Mazenod, et des nombreux et dévoués missionnaires qui ont oeuvré dans

les collectivités autochtones au cours de ces 150 ans, nous nous engageons à être au service des peuples autochtones. Nous demandons leur aide pour discerner plus judicieusement les formes que ce service doit prendre aujourd'hui.

Plus particulièrement, nous nous engageons à ce qui suit :

* Nous voulons donner notre appui à un processus efficace qui fera la vérité sur le régime des pensionnats pour les Indiens. Comme nous tenons à ce que toute l'histoire voie le jour, nous collaborerons du mieux que nous le pourrons pour que les aspects tant négatifs que positifs de ce régime soient reconnus et qu'un processus capable d'assurer le rétablissement des victimes soit instauré.

* Nous voulons déclarer inviolables les droits naturels, des familles, parents et enfants autochtones, pour que jamais plus les collectivités et les parents autochtones ne subissent l'enlèvement de leurs enfants contre leur gré.

* Nous voulons dénoncer l'impérialisme sous toutes ses formes, et par là même, nous engager à travailler avec les peuples autochtones dans leur lutte pour le recouvrement de leurs terres ancestrales, de leurs langues, de leurs traditions sacrées et de leur légitime fierté.

* Nous voulons, comme oblats, rencontrer les peuples autochtones et ensemble poser les assises d'une alliance de solidarité renouvelée. Malgré les erreurs du passé et les tensions d'aujourd'hui, nous avons toujours ressenti que les peuples autochtones et les oblats faisaient partie de la même grande famille. Comme membres de la même famille, il importe que nous ayons cette confiance et cette solidarité profondes sur lesquelles se fonde la famille véritable. Nous savons que la route qui mène au-delà des blessures du passé sera longue et difficile mais nous nous engageons de nouveau à cheminer avec les peuples autochtones.

Doug Crosby O.M.I.
président de la Conférence oblate du Canada
Au nom des 1 200 missionnaires oblats de Marie-Immaculée qui vivent et qui exercent leur ministère au Canada

ÉGLISE ANGLICANE DU CANADA

Message du Primat à la Convocation nationale des Autochtones

Minaki, Ontario, le vendredi 6 août 1993

Mes chers frères et mes chères soeurs,

Avec vous ici j'ai entendu les histoires que vous avez racontées au sujet des pensionnats.

J'ai entendu les voix qui ont exprimé la douleur et les blessures subies dans les écoles et affiché les plaies qui demeurent encore aujourd'hui.

J'ai ressenti de la honte et de l'humiliation en entendant les souffrances infligées par mon peuple et en pensant au rôle qu'a joué notre église dans ces souffrances.

Je suis profondément conscient du caractère sacré des histoires entendues et je tiens en très haute estime ceux qui les ont racontées.

J'ai entendu, rempli d'admiration, les histoires des gens et des collectivités qui se sont employés à guérir leurs plaies et je sais que la guérison est loin d'être terminée.

Je sais également que j'ai moi-même besoin de guérison, que mon propre peuple a besoin de guérison et que notre église a besoin de guérison. Sinon, nous conserverons les mêmes attitudes qui ont fait tant de mal dans le passé.

Je sais que la guérison prend du temps, tant chez les gens que chez les collectivités.

Je sais également que c'est Dieu qui guérit et que Dieu ne peut entreprendre notre guérison que lorsque nous nous ouvrons à lui de nos blessures, de nos échecs et de notre honte. Je veux, ici même et dès maintenant, commencer à m'avancer dans cette voie.

J'accepte et je confesse devant Dieu et devant vous nos échecs dans les pensionnats. Nous vous avons trompés. Nous nous sommes trompés nous-mêmes. Nous avons trompé Dieu.

Je ne saurais assez dire à quel point je suis désolé que nous ayons fait partie d'un système qui vous a arrachés, vous et vos enfants, à vos foyers et à vos familles.

Je ne saurais assez dire combien je suis désolé que nous ayons cherché à vous refaire à notre image en vous privant de votre langue et des signes de votre identité.

Je ne saurais dire à quel point je suis désolé qu'il y ait eu dans nos écoles autant de gens qui aient été agressés physiquement, sexuellement, culturellement et émotionnellement.

Au nom de l'Église anglicane du Canada, j'offre nos excuses. Je le fais à la demande de ceux qui dans l'église, comme le Conseil exécutif national, connaissent certaines des histoires que vous avez vécues et m'ont demandé de présenter des excuses.

Je le fais au nom de tous ceux qui ne connaissent pas ces histoires.

Et je le fais même s'il s'en trouve dans l'église qui ne peuvent accepter le fait que ces choses se soient produites en notre nom.

Dès que je serai rentré, je répéterai à tous les évêques les mots que je vous ai dits et je leur demanderai de coopérer avec moi et avec le Conseil exécutif national pour que la guérison se fasse au niveau local. Certains évêques ont déjà amorcé ce travail.

Je sais que souvent vous avez entendu des mots qui se sont révélés vides parce qu'ils ne se sont pas traduits en actions. Je m'engage envers vous à déployer mes meilleurs efforts de même que ceux de notre église au niveau national pour vous accompagner sur le chemin de la guérison dont Dieu nous gratifie.

Les travaux du groupe de travail des pensionnats, la vidéo, l'engagement et les efforts des adjoints spéciaux auprès du Primat, les subventions offertes pour la tenue de conférences sur la guérison sont autant de signes de cet engagement et nous nous emploierons à en établir d'autres.

C'est aujourd'hui vendredi, le jour où Jésus a souffert et est mort pour nous. C'est l'anniversaire de la première bombe atomique tombée sur Hiroshima, l'un des plus terribles fléaux à avoir été infligé par un peuple à un autre.

Mais même avec les bombes atomiques et le Vendredi Saint, tout n'a pas été dit. Dieu a ressuscité Jésus pour montrer que la vie et l'intégrité font partie de son dessein éternel et incontournable.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

† Michael
Archevêque et Primat

Réponse au Primat faite à la Convocation nationale des Autochtones

Présentée par Vi Smith au nom des aînés et des participants
Minaki, Ontario, le samedi 7 août 1993

Au nom de cette assemblée, nous recevons et acceptons les excuses que le Primat a offertes au nom de l'Église anglicane du Canada.

Ces excuses viennent du coeur et ont été offertes avec sincérité, sensibilité, compassion et humilité. Nous les recevons de la même façon. Nous glorifions et remercions notre Créateur pour le courage qu'il a su montrer.

Nous savons que cela n'a pas été facile. Portons-le dans nos coeurs et nos prières de façon à ce que Dieu continue de lui donner la force et le courage de poursuivre ce qu'il a entrepris.

LA CONFESSION DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE

(Telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale, le 9 juin 1994)

L'Esprit saint, qui nous parle à travers les Saintes écritures, appelle l'Église presbytérienne du Canada à la confession. Cette confession est notre réponse à la parole de Dieu. Nous percevons maintenant notre mission et notre ministère différemment, en partie en raison des témoignages des peuples autochtones.

1. Nous, la 120e Assemblée générale de l'Église presbytérienne du Canada, demandant à l'Esprit de Dieu de nous guider et conscients de nos propres péchés et lacunes, sommes appelés à parler à l'église que nous aimons. Nous le faisons parce que nous comprenons différemment notre passé et non pas parce que nous avons le sentiment d'être supérieurs à ceux qui nous ont précédés ni le sentiment que nous aurions fait les choses autrement dans le même contexte. C'est donc avec une profonde humilité et une grande tristesse que nous nous présentons devant Dieu et nos frères et soeurs autochtones pour nous confesser.

2. Nous reconnaissons que la politique avouée du gouvernement du Canada était d'assimiler les Autochtones pour qu'ils participent à la culture dominante et que l'Église presbytérienne du Canada a coopéré à l'application de cette politique. Nous reconnaissons que les racines du mal que nous avons fait ressortissaient aux attitudes et valeurs du colonialisme de l'Europe de l'Ouest et reposaient sur l'hypothèse voulant que ce qui n'avait pas encore été façonné à notre image devait être découvert et exploité. Dans la foulée de cette politique nous, de même que d'autres églises, avons encouragé le gouvernement à bannir certaines des pratiques spirituelles importantes par lesquelles les Autochtones expérimentaient la présence de Dieu, le Créateur. Pour avoir été complice de cette politique, l'Église presbytérienne demande pardon.

3. Nous reconnaissons que de nombreux membres de l'Église presbytérienne du Canada se sont, en toute bonne foi, répandus sans réserve en amour et en compassion pour leurs frères et soeurs autochtones. Nous reconnaissons leur dévouement et les louons pour ce qu'ils ont accompli. Nous reconnaissons que certains d'entre eux, dans une sorte de vision prophétique, étaient conscients du mal qui était fait et ont protesté, mais leurs efforts ont été contrariés. Nous reconnaissons aujourd'hui qu'ils avaient raison. Pour les fois où nous ne les avons pas appuyés adéquatement ni n'avons entendu leur appel à la justice, nous demandons pardon.

4. Nous confessons que l'Église presbytérienne du Canada a présumé qu'elle savait mieux que les Autochtones ce qui était nécessaire dans la vie. L'église a dit de nos frères et soeurs autochtones : « S'ils pouvaient être comme nous, s'ils pouvaient penser comme nous, parler comme nous, prier comme nous, chanter comme nous et travailler comme nous, ils connaîtraient Dieu et, par conséquent, auraient la vie en abondance. » Notre arrogance culturelle nous a rendus aveugles au fait que notre propre compréhension de l'Évangile était teintée par notre culture et, en raison de notre insensibilité aux cultures autochtones, nous

avons exigé davantage des Autochtones que ce que l'Évangile prescrit et avons donc mal représenté Jésus-Christ, lui qui dans la douleur a aimé tous les peuples avec compassion de façon à ce qu'ils puissent trouver Dieu à travers lui. Pour les présomptions de l'église, nous demandons pardon.

5. Nous confessons que l'Église presbytérienne du Canada, encouragée et aidée par le gouvernement du Canada, a consenti à retirer les enfants autochtones de leurs foyers pour les placer dans des pensionnats. Dans ces écoles, on a dépouillé les enfants de leur façon de faire traditionnelle pour la remplacer par des coutumes euro-canadiennes de nature à faciliter le processus d'assimilation. Pour ce faire, l'Église presbytérienne du Canada a eu recours à des méthodes disciplinaires qui étaient étrangères aux Autochtones et ouvraient la voie à des abus en matière de punitions physiques et psychologiques qui allaient au-delà de tout comportement chrétien raisonnable en matière de soins et de discipline. Dans un contexte d'obéissance et d'acquiescement, certaines agressions sexuelles ont été commises. Pour les Autochtones, tout cela s'est traduit par une perte d'identité culturelle et une perte de confiance en soi. Pour l'insensibilité de l'église à cet égard, nous demandons pardon.

6. Nous regrettons que la vie de certains ait été profondément bouleversée par les effets de la mission et du ministère de l'Église presbytérienne du Canada. Pour notre église, nous demandons à Dieu et nous prions Dieu, qui est miséricordieux, de nous guider afin que nous puissions apporter une aide compatissante dans la guérison.

7. Nous demandons également pardon aux Autochtones. Nous reconnaissons les témoignages que nous avons entendus. Et nous espérons que ceux qui auraient été blessés trop profondément pour pouvoir en parler accepteront ce que nous aurons à dire. Avec l'aide de Dieu, notre église recherchera les occasions d'accompagner les Autochtones sur la voie de la guérison et de l'intégrité en tant que peuple de Dieu.

George Vais
Modérateur de la 120e Assemblée générale
Église presbytérienne du Canada

Kay Cowper
Présidente
Women's Missionary Society

Thomas Gemmell
Secrétaire principal
Assemblée générale

Tamiko Corbett
Secrétaire exécutive
Women's Missionary Society

L'ÉGLISE UNIE DU CANADA

Aux anciens élèves des pensionnats pour les Indiens de l'Église unie et à leurs familles et collectivités :

En puisant au plus profond de vos souvenirs, vous nous avez fait part des souffrances endurées à cause de la participation de notre église à l'exploitation des pensionnats pour les Indiens. Vous nous avez exprimé la douleur personnelle et historique que vous portez encore en vous et vous vous êtes sentis encore vulnérables. Vous avez également partagé avec nous la force et la sagesse que vous puisez dans la dignité porteuse de vie de vos collectivités et traditions et de vos récits de survie.

En réponse à l'engagement pris par notre église d'exprimer son repentir, voici les excuses que j'ai prononcées au nom de l'Exécutif du Conseil général, le mardi 27 octobre 1998 :

> En tant que modérateur de l'Église unie du Canada, permettez-moi de prononcer les paroles que bien des gens veulent entendre depuis très longtemps. Au nom de l'Église unie du Canada, je m'excuse pour la douleur et les souffrances que la participation de notre église au système des pensionnats pour les Indiens a pu causer. Nous sommes conscients de certaines des séquelles que ce système d'assimilation cruel et mal conçu a pu avoir sur les gens appartenant aux Premières nations du Canada. Pour cela, nous nous excusons très sincèrement et très humblement.
>
> À toutes les personnes qui ont été victimes d'abus physiques, sexuels ou mentaux dans des écoles relevant en tout ou en partie de l'Église unie du Canada, j'offre mes plus sincères excuses. Vous n'y étiez pour rien. Vous avez été d'innocentes victimes de funestes gestes qui ne peuvent en rien être excusés ou justifiés.
>
> Nous savons que bien des membres de notre église ne comprennent toujours pas pourquoi chacun de nous doit porter la blessure, le blâme de cette horrible période de l'histoire canadienne. Mais la vérité est la suivante : si nous profitons des nombreux bienfaits que nous ont valus nos ancêtres, nous devons également porter leur fardeau.
>
> Et ce fardeau comprend le fait de ne pas avoir su comprendre la profondeur des luttes menées par les gens des Premières nations ainsi que la richesse de leurs dons. Nous demandons à Dieu pardon ainsi que la grâce de la guérison au moment où nous nous engageons dans l'édification d'une relation respectueuse, compatissante et aimante avec les gens des Premières nations.
>
> Nous avons entrepris un long et douloureux voyage qui nous amène à réfléchir sur les cris et les pleurs que nous n'avons pas entendus ou n'avons pas voulu entendre et sur la façon dont nous nous sommes comportés en tant qu'église. À mesure que nous progressons sur cette

difficile route du repentir, de la réconciliation et de la guérison, nous nous engageons à faire en sorte que jamais plus nous nous servions de notre pouvoir en tant qu'église pour blesser les autres par nos attitudes de supériorité raciale et spirituelle.

Nous prions pour que vous entendiez notre sincérité et pour que nos actions prochaines vous en convainquent.

Le Très Révérend Bill Phipps
Modérateur de l'Église unie du Canada

GOUVERNEMENT DU CANADA, DÉCLARATION DE RÉCONCILIATION

Les leçons à tirer du passé

Dans cette quête d'un renouveau entreprise ensemble par les Canadiens autochtones et non autochtones, il est essentiel de guérir les séquelles que le passé a laissées aux peuples autochtones du Canada, y compris les Premières nations, les Inuits et les Métis. Notre but n'est pas de réinventer l'histoire, mais plutôt d'apprendre de nos expériences antérieures et de trouver des façons d'éliminer les influences négatives que certaines décisions historiques continuent d'avoir sur notre société contemporaine.

Les ancêtres des Premières nations, des Inuits et des Métis, habitaient ce continent bien avant l'arrivée en Amérique du Nord des explorateurs en provenance d'autres continents. Pendant des millénaires avant la fondation du pays, ces peuples possédaient leurs propres formes de gouvernement. Ces nations autochtones vibrantes et pleines de diversité avaient, depuis la nuit des temps, adopté des modes de vie ancrés dans des valeurs fondamentales qui concernaient leurs relations avec le Créateur, l'environnement et leurs rapports mutuels, dans le rôle des aînés à titre de mémoire vivante de leurs ancêtres, et dans leurs responsabilités en tant que gardiens des terres, des eaux et des ressources de leur mère patrie.

L'aide et les valeurs spirituelles des peuples autochtones, qui ont accueilli les nouveaux arrivants sur ce continent, ont trop souvent été oubliées. L'apport de tous les peuples autochtones au développement du Canada ainsi que les contributions qu'ils continuent d'apporter à notre société contemporaine n'ont pas été reconnus suffisamment. Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement du Canada veut aujourd'hui rendre hommage à ces contributions.

Malheureusement, notre histoire en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones est bien loin de nous inspirer de la fierté. Des attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale et culturelle ont mené à une répression de la culture et des valeurs autochtones. En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. Nous devons reconnaître les conséquences de ces actes sur les nations qui ont été fragmentées, perturbées, limitées ou même anéanties par la dépossession de leurs territoires traditionnels, par la relocalisation des peuples autochtones et par certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Nous devons reconnaître que ces actions ont eu pour effet d'éroder les régimes politiques, économiques et sociaux des peuples et des nations autochtones.

Avec ce passé comme toile de fond, on ne peut que rendre hommage à la force et à l'endurance remarquables des peuples autochtones qui ont préservé leur diversité et leur identité historique. Le gouvernement du Canada adresse aujourd'hui officiellement ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada à propos des gestes passés du gouvernement fédéral, qui ont contribué aux difficiles passages de l'histoire de nos relations.

Un des aspects de nos rapports avec les peuples autochtones durant cette période, le système des écoles résidentielles, mérite une attention particulière. Ce système a séparé de nombreux enfants de leur famille et de leur collectivité et les a empêchés de parler leur propre langue, ainsi que d'apprendre leurs coutumes et leurs cultures. Dans les pires cas, il a laissé des douleurs et des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités autochtones. Tragiquement, certains enfants ont été victimes de sévices physiques et sexuels.

Le gouvernement reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration de ces écoles. Particulièrement pour les personnes qui ont subi la tragédie des sévices physiques et sexuels dans des pensionnats, et pour celles qui ont porté ce fardeau en pensant, en quelque sorte, en être responsables, nous devons insister sur le fait que ce qui s'est passé n'était pas de leur faute et que cette situation n'aurait jamais dû se produire. À tous ceux d'entre vous qui ont subi cette tragédie dans les pensionnats, nous exprimons nos regrets les plus sincères.

Afin de panser les blessures laissées par le régime des pensionnats, le gouvernement du Canada propose de travailler avec les Premières nations, les Inuits, les Métis, les communautés religieuses et les autres parties concernées pour résoudre les problèmes de longue date auxquels ils ont à faire face. Nous devons travailler ensemble pour trouver une stratégie de guérison en vue d'aider les personnes et les collectivités à affronter les conséquences de cette triste période de notre histoire.

Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays.

La réconciliation est un processus continu. Pour renouveler notre partenariat, nous devons veiller à ce que les erreurs ayant marqué notre relation passée ne se répètent pas. Le gouvernement du Canada reconnaît que les politiques qui cherchent à assimiler les Autochtones, tant les femmes que les hommes, n'étaient pas la meilleure façon de bâtir un pays fort. Nous devons plutôt continuer à trouver des solutions qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada tout en préservant et en améliorant les identités des collectivités autochtones et en assurant leur évolution et leur épanouissement futurs. C'est en travaillant ensemble à atteindre des buts communs que nous réalisons des bénéfices pour tous les Canadiens, tant autochtones que non autochtones.

L'honorable Jane Stewart, C.P., députée
Ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Interlocuteur fédéral pour les Métis

et les Indiens non inscrits

Au nom du gouvernement du Canada